



Mardi 13 août 2024

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance du mardi 25

JUIN 2024

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Adoption d'un compte rendu.....	3
Désignation d'un président de séance pour la durée de l'examen des comptes administratifs de la Ville de Paris pour l'exercice 2023.....	3
2024 DFA 36 - États financiers et compte de gestion 2023 du budget général de la Ville de Paris.....	3
2024 DFA 37 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023.....	3
2024 DFA 26 - Comptes de gestion 2023 des états spéciaux d'arrondissement.....	3
2024 DFA 27 - Comptes administratif 2023 des états spéciaux d'arrondissement.....	3
2024 DILT 8 - Budget annexe des Transports automobiles municipaux. - Compte de gestion 2023.....	3
2024 DILT 7 - Budget annexe des Transports automobiles municipaux. - Compte administratif 2023.....	3
2024 DPE 15 - Budget annexe de l'Eau. - Compte de gestion 2023.....	3
2024 DPE 17 - Budget annexe de l'Eau. - Compte administratif 2023.....	3
2024 DPE 30 - Budget annexe de l'Eau. - Affectation du résultat de la section d'exploitation.....	3
2024 DPE 14 - Budget annexe de l'Assainissement. - Compte de gestion 2023.....	3
2024 DPE 16 - Budget annexe de l'Assainissement. - Compte administratif 2023.....	3
2024 DPE 25 - Budget annexe de l'Assainissement. - Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.....	3
2024 DSOL 30 - Compte de gestion 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	4
2024 DSOL 33 - Compte administratif 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	4
2024 PP 35 - Adoption du compte de gestion 2023 du budget spécial de la Préfecture de police.....	4
2024 PP 36 - Compte administratif 2023 du budget spécial de la Préfecture de police.....	4
2024 PP 37 - Affectation des résultats 2023 du budget spécial de la Préfecture de police.....	4
Rappel au règlement.....	9
2024 DFA 36 - États financiers et compte de gestion 2023 du budget général de la Ville de Paris (suite).....	10
Souhaits de bienvenue.....	26
2024 DLH 105 - Location de l'immeuble 9, rue Georges-Lardennois (19e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.....	26
2024 DLH 113 - Location de l'immeuble 42, rue de la Verrerie (Paris Centre) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....	28
2024 DLH 128 - Location de l'immeuble 39, rue de Poitou (Paris Centre) à Elopie-SIEMP. - Bail emphytéotique.....	29
2024 DLH 133 - Location de l'immeuble 32, rue de Montholon (9e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....	30
2024 DU 4 - 70, boulevard Barbès (18e). - Etat descriptif de division en volumes. - Déclassement par anticipation d'un volume foncier. - Signature d'une promesse de vente et d'un acte de vente.....	31
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au logement des associations de solidarités implantés au 70, boulevard Barbès.....	31
2024 DASCO 16 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.091.946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.....	36
2024 DICOM 7 - Conventions de partenariat relatives à la rénovation de terrains de sport.....	39
2024 DICOM 10 - Conventions de partenariat relatives à la programmation estivale "Paris fête les Jeux" déployée par la Ville de Paris.....	40
2024 SG 32 - Convention entre la Ville de Paris et l'Etat de financement des études et de la réalisation des emplacements de stationnements vélos pérennes utilisés dans le cadre des J.O.P. 2024.....	42
2024 SG 52 - Convention entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'attribution, sous la forme d'une subvention en nature, de 332 billets J.O.P. à destination de la jeunesse parisienne.....	44
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'embauche d'un personnel dédié à l'accueil dans les mairies d'arrondissement durant les J.O.P. 2024.....	44
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la maîtrise budgétaire des J.O.P.....	44
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif aux embouteillages pendant la durée des J.O.P.....	44
2024 DVD 54 - Canal Saint-Denis. - Mise en place d'œuvres d'art et d'installations dans le cadre des J.O.P. 2024 par l'EPT Plaine Commune.....	47
Suspension et reprise de la séance.....	49
2024 DAE 105 - Animations enfantines et ludiques pelouse de la Muette (16e). - Redevance et convention.....	49
2024 DAE 126 - Viaduc des Arts (12e). - Nouveau bail emphytéotique administratif avec la S.E.M. "Paris Commerces".....	54
2024 DAE 14 - Subventions (6.626.000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.....	55

2024 DRH 26 - Modification de la délibération 2024 DRH 2 portant mesures diverses et exceptionnelles en matière de ressources humaines pour garantir l'organisation et le bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques 2024.	57
2024 DRH 45 - Revalorisation de personnels travaillant dans les établissements d'accueil de la petite enfance.	60
2024 DFA 31 - Mise à jour des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2025 et modification des périodes de perception.	65
2024 DAC 388 - Subventions (194.000 euros) et conventions avec 18 associations et organismes dans le cadre de l'Olympiade culturelle.	69
2024 DVD 89 - Contrats de concession. - TotalEnergies Marketing. - Avenants pour le report au 30 septembre 2024 de la date de fin de distribution du diesel.	71
2024 DAJ 17 - Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévisse survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e) (11 dossiers).	74
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	75
Clôture de la séance.	75
Votes spécifiés, prévention des conflits d'intérêt.	75
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	76
Listes des membres présents.	77
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	79
Tableau des votes des groupes politiques.	80

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous débutons notre séance.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des 21, 22, 23 et 24 mai 2024 a été publié.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, il est adopté. Je vous remercie.

Désignation d'un président de séance pour la durée de l'examen des comptes administratifs de la Ville de Paris pour l'exercice 2023.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, en application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président de séance pour l'examen des comptes de gestion et les comptes administratifs de 2023. Je propose la candidature de l'excellent Patrick BLOCHE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc élu président pour l'examen des comptes administratifs et pour leur vote.

Bravo, cher Patrick.

Il présidera donc les débats, après mon introduction, et, moi-même, je quitterai la séance.

2024 DFA 36 - États financiers et compte de gestion 2023 du budget général de la Ville de Paris.

2024 DFA 37 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023.

2024 DFA 26 - Comptes de gestion 2023 des états spéciaux d'arrondissement.

2024 DFA 27 - Comptes administratif 2023 des états spéciaux d'arrondissement.

2024 DILT 8 - Budget annexe des Transports automobiles municipaux. - Compte de gestion 2023.

2024 DILT 7 - Budget annexe des Transports automobiles municipaux. - Compte administratif 2023.

2024 DPE 15 - Budget annexe de l'Eau. - Compte de gestion 2023.

2024 DPE 17 - Budget annexe de l'Eau. - Compte administratif 2023.

2024 DPE 30 - Budget annexe de l'Eau. - Affectation du résultat de la section d'exploitation.

2024 DPE 14 - Budget annexe de l'Assainissement. - Compte de gestion 2023.

2024 DPE 16 - Budget annexe de l'Assainissement. - Compte administratif 2023

2024 DPE 25 - Budget annexe de l'Assainissement. - Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

2024 DSOL 30 - Compte de gestion 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

2024 DSOL 33 - Compte administratif 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

2024 PP 35 - Adoption du compte de gestion 2023 du budget spécial de la Préfecture de police.

2024 PP 36 - Compte administratif 2023 du budget spécial de la Préfecture de police.

2024 PP 37 - Affectation des résultats 2023 du budget spécial de la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vais donc introduire ce document essentiel à un moment où, plus que jamais, tout est politique.

Comme chaque année, je vous invite à adopter notre compte administratif. Je veux bien sûr remercier Paul SIMONDON pour le travail acharné et sérieux qu'il a fait, qu'il fait, sur les questions budgétaires à nos côtés, à mes côtés. Je veux vous dire que ce document, budgétaire, reflète nos actions et nos engagements, en faveur des Parisiens. Ce n'est pas simplement un document administratif, c'est un document qui est la traduction budgétaire concrète de nos actions. Force est de constater, à la lecture de ce document, et je le dis parce que je pense que d'autres ne le diront pas et qu'il vaut mieux dire des vérités, la qualité de la gestion de la Ville est très bonne, ainsi que la santé de nos finances, dans un contexte particulièrement dégradé pour les finances publiques en général.

Il y a quelques mois d'ailleurs, nous entendions ici et là des personnalités portées par beaucoup d'impatience personnelle et d'ambition individuelle, exprimer - je le reprends, parce que cela mérite d'être rappelé - de voir placer Paris sous tutelle. Cela a été dit, cela a fait des bandeaux de "télé"...

M. David ALPHAND. - À juste titre !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur ALPHAND, vous n'avez pas la parole. Je vous invite à essayer de retrouver votre boussole.

Certains de ceux qui défendaient ardemment ce bilan économique d'un Gouvernement qui nous conduisait à être, nous, de mauvais gestionnaires, qui allions être placés sous tutelle, "en faillite", disait-on, je les invite aujourd'hui à regarder la réalité avec honnêteté. Comme dirait l'autre, on est toujours rattrapé par la patrouille.

Ici, à Paris, nous savons gérer nos finances et nous savons faire un usage utile et responsable de l'argent public. C'est ce qui s'appelle faire de la politique, en ayant une boussole, des convictions, une colonne vertébrale, et sans changer d'option ou d'orientation, chaque jour qui vient, en fonction de l'air du temps, en fonction de ses intérêts personnels ou des intérêts que l'on sert. Ici, donc, nous savons gérer notre budget. Nous sommes convaincus d'ailleurs que la bonne gestion de son budget, en cohérence avec les engagements politiques pris devant les électeurs, c'est sans doute le premier acte d'une promesse démocratique, qui fait tant défaut aujourd'hui dans notre pays.

Je veux donc remercier, ici, l'ensemble de la majorité, les présidents de groupe, les maires d'arrondissement, mes adjoints, et, à nouveau, Paul SIMONDON, en charge de l'élaboration du budget. J'ai conscience des décisions difficiles que nous avons dû prendre, mais elles valaient la peine, et ce compte administratif en témoigne. Malgré l'inflation, malgré la crise du marché de l'immobilier et, surtout, malgré le désengagement toujours plus manifeste de l'Etat, les comptes 2023 de Paris sont bons. Je rappelle que nous sommes à deux années consécutives...

Cela sent le brûlé. C'est le B.H.V. ? D'accord. Je vous en dirai plus tout à l'heure. Ce n'est pas l'Hôtel de Ville, mais cela peut rester grave. Je vous invite à ne pas trop en rire, et nous serons amenés à vous informer de ce qu'il se passe.

Ces comptes démontrent la qualité d'une gestion, qui a vu une épargne brute progresser, je le dis bien, progresser, permettant de dégager des marges de manœuvre et d'accroître la part d'auto-financement de nos investissements, et nous savons combien il était important d'aller sur ce chemin. Malgré des temps très incertains, et pendant que d'autres acteurs publics ont fait le choix de s'affranchir de leurs responsabilités, nous pouvons - je le dis à mon équipe, à ma majorité - être fiers du travail accompli, car Paris demeure un acteur phare, faisant vivre la solidarité et conduisant aussi, par ses investissements et ses engagements, à la lutte contre le dérèglement climatique. Nous sommes, d'ailleurs, reconnus pour nos actes et nos résultats. J'en veux pour preuve que, récemment, la Cour d'appel de Paris a reconnu que Paris, la Ville, était légitime à agir contre Total dans un contentieux international, participant avec beaucoup d'autres collectivités territoriales et d'associations. La Ville de Paris a été la seule reconnue légitime à pouvoir agir en justice contre Total, parce que son action a justifié cette légitimité. Cela n'est pas rien, aux côtés de grandes associations. Pour cette action, que fallait-il ? Il fallait mettre en place des moyens financiers, là où d'autres ont renoncé.

Comme annoncé au début de l'année 2023, ce compte administratif confirme l'accélération massive de la transformation écologique de Paris, avec un niveau record d'investissements, que nous avons souhaités, de 1,760 milliard d'euros pour financer les grands projets de notre mandature. Les données issues de notre budgétisation verte, puisque nous sommes dans une identification de nos investissements et des sommes consacrées, dans notre budget, à l'ambition écologique de Paris, mettent en lumière un doublement, par rapport à 2020, de la part des dépenses favorables à la lutte contre le changement climatique.

Cette accélération de nos transformations recouvre notamment, vous le savez, des sujets très concrets que les Parisiens voient dans leur quotidien : l'intensification de la rénovation thermique des bâtiments publics et des logements sociaux, avec 60.000 rénovations réalisées dans le parc social ; le financement de nouvelles "rues aux écoles", plébiscitées, demandées et d'ailleurs copiées dans le monde entier, mais aussi des cours "oasis" ou encore l'intensification de la végétalisation de l'espace public, dont plus personne ne peut nier l'évidence - je crois que plus personne ne s'amuse à expliquer que des arbres, dans nos rues, saccageraient le paysage parisien ; l'investissement de 20 millions d'euros supplémentaires, par rapport à 2022, que nous avons fait pour le Plan Vélo, et là aussi, je crois que nous nous sommes hissés au rang de la capitale mondiale du vélo ; la création de nouvelles pistes cyclables, comme en témoigne la transformation de la rue de la Chapelle.

Et que dire, cher Éric LEJOINDRE, Monsieur le Maire du 18e, de la transformation de la porte de la Chapelle. Beaucoup considéreraient que nous ne le ferions pas, que nous n'allions jamais le faire, que nous allions être loin de nos promesses et de nos engagements. Je les invite à aller visiter ce très beau et nouveau quartier de Paris rénové, grâce aux Jeux olympiques et paralympiques, mais grâce à notre détermination. Les Jeux olympiques ont été un accélérateur. Ils n'ont pas été la raison, ils ont été l'accélérateur. Je vous invite, là aussi, à regarder la vérité en face, cela fait toujours du bien.

Enfin, le financement de grands projets de transports collectifs, sur lesquels la Ville de Paris a apporté des financements essentiels. Je pense, bien sûr, au prolongement de la ligne 11, à la ligne 14, je pense à Eole, à la porte Maillot... Bref, que dire, si ce n'est que nous avons utilisé les moyens de la Ville et les finances de notre collectivité à bon escient pour transformer la Ville, en répondant notamment aux impératifs et à l'urgence, l'urgence sociale et l'urgence écologique. Disons-le, parce que nous en sommes tous témoins, malgré une situation sociale très délicate et des tensions qui pèsent sur les services publics, nous continuons de soutenir les plus fragiles et les classes moyennes, parce qu'aujourd'hui, la fragilité commence à la classe moyenne.

Les mesures que nous avons prises, que nous prenons et que nous prendrons visent à permettre à la classe moyenne de gagner en pouvoir d'achat par la gratuité dans les activités scolaires, par la gratuité des transports pour les enfants, par la gratuité des transports pour les plus de 65 ans. Ce sont des mesures qui bénéficient à tous, à la classe moyenne et aux plus fragiles. C'est un choix résolu que nous avons fait, que j'ai fait, de considérer que la classe moyenne, étant elle-même fragile, il fallait que les mesures sociales que nous prenons lui soient également attribuées. On le voit sur des dispositifs nationaux, trop souvent, on considère que la classe moyenne, qui fait tous les efforts, devrait en faire encore plus. Or, elle n'est jamais au niveau de ressources qui lui permet d'accéder à des bénéfiques de services publics ou de gratuité de services publics.

Nous prenons donc nos responsabilités pour faire face, de façon concrète, à la crise du logement. Que n'avons-nous entendu qu'il ne fallait pas faire du logement social ? Depuis des années, heureusement que nous avons tenu bon, parce que nous avons une colonne vertébrale, un cap, une boussole et une vision. Heureusement que nous avons tenu bon. Aujourd'hui, ce sont plus de 700.000 Parisiens qui vivent à Paris grâce au logement social ou à un logement aidé par la Ville. Nous le savons, le fait de pouvoir garantir un toit sur la tête à des femmes et des hommes qui, pour la plupart d'entre eux, vivent de leur travail - classes moyennes, catégories populaires - est un élément fondamental du pacte social, qui permet de garder la confiance, notamment dans les institutions et les pouvoirs publics.

Cette confiance, d'ailleurs, nous l'avons vue, et je m'en félicite, puisqu'à Paris, l'extrême droite a reculé, notamment dans les quartiers populaires, là où nous avons accompli de belles transformations. Je pense à nos quartiers des 18e et 19e arrondissements, mais ailleurs aussi. L'extrême droite, à Paris, a reculé. Au-delà des valeurs que nous portons, qui sont des valeurs antinomiques de ces valeurs d'exclusion et de haine véhiculées par l'extrême droite, nous savons que la véritable réponse doit être concrète, dans des politiques concrètes que les gens puissent vivre directement.

Dans un contexte d'urgence sociale, nous avons pu apporter des moyens supplémentaires, à des personnes très fragilisées. Je pense, par exemple, aux jeunes à la charge des services de l'Aide sociale à l'enfance. Nous avons pu, dans ce contexte, prendre en charge une centaine de jeunes supplémentaires en allouant les moyens à l'hébergement d'urgence aux personnes sans-abri. Je parlais de l'Aide sociale à l'enfance, j'ai eu l'occasion de fêter, la semaine dernière, les 10 ans de la maison Eleanor Roosevelt, la maison de l'enfance de Paris, et de pouvoir échanger avec les professionnels de ce secteur. Nous savons que c'est un secteur extrêmement difficile. Nous y étions avec Dominique VERSINI et avec le maire du 20e arrondissement Éric PLIEZ. Ils nous ont dit combien, dans ce contexte extrêmement dégradé, partout en France, où les départements sont soumis à une augmentation des demandes de prise en charge d'enfants par l'Aide sociale à l'enfance, nous donnons les moyens, aux professionnels

et à cette institution fondamentale, de pouvoir accueillir ces enfants qui arrivent souvent dans des situations de crise aiguë et qui sont accompagnés. Je veux ici leur dire merci et leur dire que nous serons toujours au rendez-vous.

J'aimerais aussi évoquer d'autres succès, portés collectivement par cette majorité plurielle. Je pense, par exemple, au dispositif à destination de la jeunesse, avec, nous le constatons, une hausse de la fréquentation des colonies de vacances et des classes de découverte, qui sont, pour beaucoup de familles parisiennes et de petits Parisiens, une occasion de découvrir d'autres univers, ailleurs en France, à la campagne, à la mer, à la montagne.

Voilà de quoi témoigne ce compte administratif, au-delà des chiffres et du sérieux de notre gestion. D'ailleurs, nos comptes ont été une nouvelle fois certifiés par l'agence de notation Moody's, qui a attribué à Paris la meilleure note possible...

Demandez à votre Ministre de la Culture où elle en est de ses comptes. Ici, nous pouvons nous regarder proprement. Nous pouvons nous regarder honnêtement dans le miroir, ce n'est pas le cas de tout le monde. Nos comptes sont certifiés et l'agence de notation Moody's a attribué à Paris la meilleure note possible pour une collectivité locale. Ce sont des faits. D'ailleurs, dans le commentaire de Moody's, il y est dit : "l'excellente gestion budgétaire et opérationnelle de Paris". C'est ainsi que s'exprime Moody's, qui salue aussi notre stratégie de financement avec, dit cette agence de notation, "un endettement soutenable et optimisé". J'ai confiance en eux, même si je peux être critique vis-à-vis des agences de notation, mais au moins, leur optique, qui pourrait être la vôtre aussi, est plutôt très positive par rapport à ce que nous avons fait. Alors que certains continuent à agiter la mise sous tutelle de la Ville de Paris - maintenant, c'est le spectre de la mise sous tutelle de la France -, il est clair que pareille éventualité n'émergera pas, parce qu'à Paris, nous ne sommes pas défaillants, nous sommes au rendez-vous, nous respectons les lois de la République. Nous avons une gestion saine, qui, en plus, répond aux besoins des gens.

Permettez-moi, enfin, de rappeler que les collectivités, souvent mises en accusation par l'actuel Gouvernement, ont participé, beaucoup plus que toutes les autres administrations publiques, à l'assainissement des comptes publics. Là encore, ce n'est pas moi qui le dis, mais nous le savons, c'est attesté par tous les documents, tous les documents contradictoires, publiés, commentés, qui sont des documents officiels de l'Etat français, de la Cour des comptes, en passant par divers organismes. Depuis 30 ans, la part de la dette locale dans la dette publique totale diminue.

Mes chers collègues, nous le savons, et quelle que soit la couleur politique des élus locaux, tous les élus locaux reconnaissent, ceux qui sont en responsabilité, ceux qui peuvent se permettre d'être dans le commentaire dont on a parfois du mal à suivre la cohérence parce qu'ils changent de bancs et de chemise ou de robe, comme l'air du temps... Oui, il y a des femmes politiques, maintenant, qui portent des robes. Tous les élus locaux reconnaissent que le système de financement public local est à bout de souffle et que le "statu quo" sera, à terme, une impasse. Nous le savons, nous le voyons.

Je veux d'ailleurs remercier ici les parlementaires et plus particulièrement Rémi FÉRAUD qui, au Sénat, porte ces questions en notre nom, mais les autres parlementaires aussi. Je ne vois plus Francis SZPNER, je sais que, lui aussi, porte cette parole. J'ai plus entendu Francis SZPNER sur le sujet et Rémi FÉRAUD, mais je veux bien, chère Madame DUMAS et chère Madame CARRÈRE-GÉE, vous associer à ce propos, parce que nous aurons besoin de force pour lutter contre un Etat qui veut toujours - vous en êtes d'accord, vous le dites de temps en temps dans la presse aussi, c'est vrai - faire en sorte que les collectivités soient responsables de tous les maux de la France en n'apportant pas le début du commencement de l'aide qui leur convient.

J'aimerais, d'ailleurs, que, sur tous les bancs, on dénonce le fait que, pour la troisième année consécutive, Paris aura une dotation globale de fonctionnement à zéro, j'aimerais que ce soit dit. Comment peut-on fonctionner avec une dotation globale de fonctionnement à zéro ? Quelle que soit la collectivité, cela est extrêmement difficile. Cela s'appelle d'ailleurs une punition. Sur les bancs de Rachida DATI, qui, c'est vrai, est aussi au Gouvernement, il est estimé que c'est une question de justice. Les Parisiens apprécieront de faire en sorte que Paris et les Parisiens soient mis à l'amende par une dotation globale de fonctionnement qui est proche de zéro.

Je veux le dire devant vous : les collectivités locales sont les pierres angulaires de la solidarité de la Nation. Elles font vivre les politiques sociales et les services publics au plus près du terrain, comme nous le faisons à Paris. Elles forment encore la clé de voûte de la protection du pouvoir d'achat des classes moyennes en déployant des solutions qui tiennent compte des réalités territoriales et de leur complexité. Je pense aussi à tout l'engagement que nous avons sur les quartiers populaires de Paris, qui est un engagement politique avec une traduction budgétaire et des conséquences humaines sur l'amélioration des conditions de vie de la population.

C'est simple, la politique, c'est tenir un cap, avoir une vision, la partager, faire en sorte qu'elle soit validée par le suffrage. Une fois que l'on apporte cette vision à l'endroit où l'on est en responsabilité, si l'on a cette chance et ce privilège d'avoir été retenus pour cette responsabilité, on met en œuvre. Comment met-on en œuvre ? Avec les moyens budgétaires qui font que des promesses ne sont pas que des promesses, mais des réalités qui changent et améliorent la vie des gens. C'est très simple, la politique : pas besoin de triangulation, pas besoin de se prendre la tête avec des stratégies inventées dans les agences de communication, pas besoin de tout cela. Il faut être clair, honnête, honnête intellectuellement et honnête tout court - c'est difficile d'être honnête intellectuellement si l'on n'est

pas honnête tout court -, et avancer de cette façon pour être capable de venir devant les électeurs et de revenir devant le suffrage.

Tout cela contribue à faire vivre la démocratie en permettant aux citoyens d'être représentés par des élus proches d'eux, qui doivent être accessibles, conscients des réalités sociologiques et économiques de leur territoire. Je crois que la démocratie française, mise à mal aujourd'hui, doit beaucoup à ces échelons territoriaux. Il est nécessaire non seulement de les sauvegarder, mais aussi d'en préserver les compétences. Je continuerai à faire entendre la voix de Paris aux côtés des collectivités de France, que ce soient les départements ou les communes, pour que, dans ce contexte si particulier et dangereux pour notre démocratie, notre République, Paris, aux côtés des autres collectivités, des démocrates et des républicains en France, rappelle son attachement à la décentralisation, aux valeurs républicaines, et, finalement, à retrouver l'essence même de la politique, c'est-à-dire assumer ses convictions, les porter et être capable de les réaliser.

Je crois que c'est ce que nous montrons. Ce compte administratif, bien loin d'être un simple document administratif budgétaire, raconte, en fait, ce que je viens de vous dire. Je le sais, les Parisiens en sont conscients, ils le voient dans leur vie quotidienne. Ils l'ont encore dit récemment lors du vote des élections européennes à Paris.

Je vous remercie.

Cher Patrick BLOCHE, à vous.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

(Mme la Maire de Paris quitte l'hémicycle).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pouvez-vous répéter, tout haut et au micro, ce que vous venez de dire, Monsieur ALPHAND ?

La Maire de Paris a quitté la séance parce que c'est la loi, et, en l'occurrence, le Code général des collectivités territoriales.

Monsieur OLIVIER, je vous croyais à un niveau un peu plus élevé.

Bref, la Maire de Paris a quitté momentanément la séance, puisqu'elle ne peut pas siéger et présider le Conseil de Paris durant le débat concernant le compte administratif, qu'elle a néanmoins introduit. Elle reviendra après le vote.

Je me tourne vers vous, Monsieur le Représentant du Préfet de police. Souhaitez-vous intervenir dès maintenant sur le compte administratif de la Préfecture de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Avec plaisir.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, l'exercice 2023 du budget spécial, que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, rend compte d'une année marquée à la fois par la hausse significative des dépenses de personnel et par la préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, tout cela, dans un contexte inflationniste persistant. En effet, concernant l'inflation dans notre pays...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - S'il vous plaît...

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - ... l'I.N.S.E.E. a observé une augmentation des prix à la consommation de 4,9 % en 2023, bien au-dessus de la moyenne des 10 années précédentes, qui s'établit à 1,28 %. Certes, ce taux reste inférieur à 2022, qui était à 5,2 %, mais, en 2023, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire hors énergie et produits alimentaires, a très fortement augmenté, atteignant 5,1 %, contre 3,9 % en 2022. Tout cela a lourdement impacté les budgets publics, et, bien évidemment, celui du budget spécial.

Pour ce qui concerne les dépenses de personnels, qui sont incompressibles, l'effet cumulé des revalorisations de 2022 et les nouvelles mesures mises en œuvre en 2023, telles que l'augmentation du point d'indice de l'ensemble des agents, les revalorisations du S.M.I.C. et des catégories B et C, ou encore les impacts du Ségur de la Santé, ont évidemment pesé sur la masse salariale du budget spécial.

Enfin, pour anticiper au maximum l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, certains investissements immobiliers ou d'équipements ont pu être réalisés dès 2023. C'est le cas, notamment, de la base avancée, dont les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année, ou de l'achat de gros matériel de sécurité incendie - on voit à quoi cela peut servir - et de défense civile.

Par ailleurs, la sécurisation numérique des systèmes d'information a été une priorité en 2023 pour que la Préfecture de police puisse faire face aux risques croissants de cyberattaque.

Pour assurer l'ensemble de ces besoins, et, plus largement, les missions dévolues aux services financés par le budget spécial, vous avez, au travers du budget primitif voté en décembre 2022, du budget supplémentaire voté en juillet 2023 et d'une décision modificative votée en novembre, ouvert des crédits au titre du budget spécial à hauteur de 793,33 millions d'euros. L'exécution constatée en 2023 fait état d'une consommation des crédits, sur les deux sections, de plus de 93 %, tant en dépenses qu'en recettes.

Mesdames et Messieurs, vous pouvez constater que ce compte administratif traduit la pleine exécution des engagements pris par la Préfecture de police et par le Préfet de police. Ces engagements consistaient à poursuivre le déroulement du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, pour sa quatrième annuité ; poursuivre les constructions et rénovations immobilières structurantes engagées ces dernières années ; financer les nouvelles mesures salariales de l'ensemble des services dépendant du budget spécial ; enfin, soutenir les dépenses de fonctionnement courantes des services, dans un contexte inflationniste.

Comme je le disais, les services soutenus par le budget spécial, composé de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, des administrations parisiennes et des services communs et d'intérêt local ont pu compter, en 2023, sur une ressource de 793,33 millions d'euros, soit 37 millions d'euros de plus qu'en 2022. Cette enveloppe globale se répartissait entre 101,48 millions d'euros en investissement et 691,84 millions d'euros en fonctionnement.

Pour la section d'investissement, 87 % des crédits votés à cette section ont été dépensés suite au mandatement de 88,27 millions d'euros. Concernant les investissements immobiliers, qui représentent 36 % des investissements en 2023, ce sont 31,92 millions d'euros de dépenses en équipements qui ont été réalisés. Le taux de consommation de ces dépenses est de 72,84 %. Cette sous-consommation est liée à des difficultés de livraison sur le dernier trimestre de l'année, entraînant une baisse de 2,32 millions d'euros sur ces investissements, ce que nous regrettons bien évidemment vivement. Ces dépenses ont été mécaniquement reportées en 2024, et vous retrouverez, lors de l'examen du budget supplémentaire, le 8 juillet, une augmentation assez logique des dépenses d'équipement pour prendre en compte cet effet report.

En détail, les dépenses exécutées se répartissent entre la B.S.P.P., qui a mandaté 23,25 millions d'euros pour l'achat de véhicules d'intervention banalisés pour 9,44 millions d'euros, de matériel d'intervention pour 6,69 millions d'euros, ou de matériel informatique, pour 2,4 millions d'euros ; les administrations parisiennes, qui ont dépensé 6,97 millions d'euros, essentiellement pour du matériel informatique à hauteur de 4,23 millions d'euros et des équipements techniques à hauteur de 1,71 million d'euros ; enfin, les services communs et d'intérêt local ont, pour leur part, mandaté 1,7 million d'euros, principalement pour du matériel de laboratoire, à hauteur de 1,25 million d'euros.

Concernant les investissements immobiliers, qui représentent 64 % des dépenses de cette section, ils ont été consommés à hauteur de 56,35 millions d'euros et abordent donc un taux de consommation de plus de 98 % par rapport aux crédits votés. Le montant de ces dépenses est légèrement supérieur à celui de l'année 2022, de 380.000 euros. Ainsi, les opérations les plus significatives menées en 2023 concernent la B.S.P.P., qui a mandaté 37,31 millions d'euros pour les grosses réparations sur caserne, à hauteur de 7,84 millions d'euros ; à la poursuite des travaux de la base d'instruction de Limeil-Brévannes-Valenton, à hauteur de 5,92 millions d'euros, de la base avancée des Jeux olympiques, à hauteur de 3,1 millions d'euros, des centres de secours de Rueil-Malmaison, de Bourg-la-Reine ou de Noisy-le-Grand, pour respectivement 9,84 millions d'euros, 1,64 million d'euros ou 1,05 million d'euros ; pour les administrations parisiennes, qui ont mandaté 19,4 millions d'euros dans le but d'améliorer la sécurité des bâtiments et de faire des gains d'énergie grâce aux travaux de mise en conformité, notamment de la caserne-cité, pour 8,99 millions d'euros, des travaux de ravalement de toiture à Massillon, pour 2,68 millions d'euros, ou, encore, des travaux de sécurité incendie du bâtiment Morillons, pour 150.000 euros.

Concernant les Jeux olympiques et paralympiques 2024, ce sont, comme dit précédemment, 3,1 millions d'euros qui ont été versés en 2023 à la SOLIDEO pour la construction de la base avancée mutualisée, conformément à la convention que vous avez approuvée lors de votre séance du 18 mai 2020 et modifiée en 2023. Cette dépense a été, comme depuis le début de l'opération, exclusivement financée sur les excédents cumulés du budget spécial.

En conclusion, en 2023, sur les 20,58 millions d'euros que vous aviez votés en contribution de la Ville de Paris, 20,56 millions d'euros ont été consommés. Ce niveau de réalisation illustre la capacité opérationnelle des services de la Préfecture de police à réaliser les opérations décidées par ce Conseil, ceci malgré le contexte complexe que je viens d'évoquer.

Concernant la section de fonctionnement, sans surprise, le compte administratif 2023 présente des dépenses de fonctionnement en hausse de 6,27 %, contre seulement 3,55 % de hausse en 2022, qui s'établissent donc à 652,05 millions d'euros, soit 38,5 millions d'euros de plus qu'en 2022. Pour cette section, le taux de consommation s'élève à plus de 98 % des crédits ouverts, hors les dépenses non affectées de 28,8 millions d'euros, nous y reviendrons. Globalement, 76 % des dépenses exécutées sur cette section sont liées à la masse salariale, à hauteur de 494,68 millions d'euros. 19 % sont des dépenses de fonctionnement courant pour 127 millions d'euros et 5% sont des dotations aux amortissements et provisions.

Permettez-moi de détailler ces chiffres par sous-ensemble.

Pour la B.S.P.P., les crédits votés ont permis notamment de financer, comme je vous l'ai indiqué en début d'intervention, la quatrième annuité du plan de modernisation 2020-2029, qui avait été présenté à la Commission consultative de gestion de la brigade de novembre 2019. Je rappelle que ce plan de modernisation vise tout à la fois à améliorer les capacités opérationnelles de la Brigade et les conditions de travail et de vie des sapeurs-pompiers. La gestion efficiente des crédits a permis d'afficher un taux de consommation de 99,04 % pour les dépenses de fonctionnement de la B.S.P.P. En effet, suite à un redéploiement de 4,7 millions d'euros de dépenses de masse

salariale vers le fonctionnement courant, la B.S.P.P. a pu couvrir ses besoins en fonctionnement courant du fait de l'inflation, sans pour autant faire état de besoins supplémentaires au niveau budgétaire, sans appel, donc, à contribution supplémentaire en cours d'exercice 2023. Ainsi, en 2023, la Ville a soutenu la B.S.P.P. à hauteur de 104,96 millions d'euros, ce qui représente 22,7 % des recettes constatées.

S'agissant des administrations parisiennes, le taux de consommation des dépenses de fonctionnement est de 96,45 %. En augmentation de près de 4 % par rapport à celles de 2022, ces dépenses sont mandatées, en 2023, à hauteur de 161,13 millions d'euros. Ce bon taux d'exécution confirme le bon emploi de la contribution supplémentaire que vous avez accordée au profit des administrations parisiennes au budget supplémentaire 2023, à hauteur de 6 millions d'euros. Plus précisément, les dépenses de personnel des administrations parisiennes, qui représentent près de 76 % des dépenses de fonctionnement de ces services, sont exécutées à 121,94 millions d'euros en 2023, un niveau stable par rapport à 2022. Les dépenses de fonctionnement courant de ces services sont exécutées à hauteur de 29,71 millions d'euros, en augmentation, donc, de 4 millions d'euros, qui s'expliquent principalement par l'inflation. La contribution de la Ville est portée à 131,95 millions d'euros, ce qui représente 86 % des recettes exécutées au profit des administrations parisiennes.

Enfin, concernant les services communs et d'intérêt local, dont les dépenses de fonctionnement sont mandatées à hauteur de presque 28 millions d'euros, on constatera un taux de consommation de 97,97 %, contre 95 % en 2022.

En conclusion, le taux d'exécution sur la section de fonctionnement est de 98,34 %.

Mesdames et Messieurs, je terminerai cette présentation par quelques mots sur les résultats de l'exercice et leur affectation.

Au regard de ce que je viens de vous exposer, le résultat global propre à l'exercice 2023 est déficitaire de 1,89 million d'euros, portant le résultat global cumulé au budget spécial à 43,78 millions d'euros. Plus précisément, la section d'investissement de 2023 se termine par un solde excédentaire propre à l'exercice, de 2,23 millions d'euros, en raison, notamment, des décalages de paiement de dépenses d'investissement en équipements que j'ai mentionnées tout à l'heure, ce qui porte le résultat cumulé de cette section à 11,31 millions d'euros.

À l'inverse, la section de fonctionnement se conclut avec un solde déficitaire de 4,12 millions d'euros. Ce résultat, je tiens à le rappeler, est conforme aux prévisions budgétaires, puisqu'il vous était proposé, au budget supplémentaire 2023, de financer une partie des besoins socles - c'est-à-dire les dépenses de rémunération, les prestations, les loyers et l'énergie - par de l'excédent cumulé. Le résultat cumulé de fonctionnement est donc désormais de 29,97 millions d'euros, contre 34,10 millions d'euros en 2022.

Pour financer les besoins nouveaux de la section d'investissement et garantir un fonds de roulement minimum en fonctionnement, je vous propose d'affecter ces résultats cumulés à leur section respective. Je vous rappelle, en effet, et cela faisait l'objet de mes précédentes présentations devant ce Conseil, que le niveau du fonds de roulement constaté passe de 34 millions d'euros à 29 millions d'euros entre la fin de l'exercice 2022 et la fin de l'exercice 2023. Nous sommes très attentifs à ne pas aller en dessous, car nous constatons déjà des tensions ponctuelles sur la trésorerie, tensions que nous gérons sans difficulté et en très bonne intelligence avec les services de la Ville que je souhaite remercier ici.

Notre objectif est de stabiliser le fonds de roulement de 2024 au même niveau avant de pouvoir, dans les prochaines années, quand les perspectives budgétaires le permettront, le renforcer, pour tendre vers la recommandation de la Direction régionale des finances publiques, d'un fonds de roulement équivalent à un mois de dépenses de fonctionnement. Ainsi, au budget supplémentaire, qui vous sera soumis le 8 juillet, si vous l'acceptez, l'excédent cumulé d'investissement sera inscrit en totalité en recettes d'investissement, et l'excédent cumulé de fonctionnement sera inscrit en totalité en recettes de fonctionnement, mais sur des dépenses non affectées, afin de préserver le fonds de roulement. Nous aurons l'occasion de revenir plus précisément sur les dépenses affectées et non affectées lors de la présentation du budget supplémentaire que le Préfet de police vous fera le 8 juillet prochain.

Je vous remercie de votre attention.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police, d'avoir présenté le compte administratif de la Préfecture de police.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Demande de rappel au règlement de M. ALPHAND.

Vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

La Maire de Paris est une grande donneuse de leçons, alors, je vais lui faire un rappel au règlement, sur la base de l'article 9. Écoutez bien, cela vous sera utile également.

Mme HIDALGO vient de sortir en s'en prenant nommément à mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER et à moi-même, et en donnant de grandes leçons de droit des collectivités territoriales. Figurez-vous que, de ce côté de cette Assemblée, du côté de la droite parisienne, il y a un peu de force de frappe juridique.

Je vais vous...

Gardez votre souffle, vous allez en avoir besoin. Je vais vous lire l'article du Code général des collectivités territoriales, et là, du souffle, vous allez en manquer.

L'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales : "Le Conseil municipal est présidé par le Maire, et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote".

C'est donc à bon droit que la droite parisienne regrette, ce matin, lors de la discussion de ce compte administratif, l'absence de Mme HIDALGO. La conclusion, quelle est-elle ? Soit Mme HIDALGO est incompétente en droit des collectivités territoriales, soit elle est de mauvaise foi, soit les deux. Chacun pourra choisir !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président - Vous avez apporté...

Silence !

Vous avez vous-même, Monsieur ALPHAND, apporté une contradiction totale à vos dires. Le Code général des collectivités territoriales dit "le Maire peut assister", il ne dit pas "il doit assister". En l'occurrence, il est de coutume - j'étais maire d'arrondissement - à ce que lorsqu'on examine, par exemple, le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement, que le maire d'arrondissement quitte temporairement la séance. C'est une coutume républicaine pour la sérénité des débats. Cela s'est toujours fait, toutes les années. Cela se faisait avec Jacques Chirac, Jean TIBERI, Bertrand DELANOË, Anne HIDALGO, cela s'est fait l'année dernière, cela se fait de la même façon cette année. Tout cela n'est qu'un prétexte, et je remarque que vous en faites l'observation une fois que la Maire de Paris est partie.

M. David ALPHAND. - Je vais lui répéter !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, bien sûr, vous allez lui répéter, parce que, Monsieur ALPHAND, votre rappel au règlement est tellement essentiel, surtout dans le contexte politique dans lequel on est ! Si c'est cela qui vous motive, qui est votre priorité, c'est-à-dire harceler la Maire de Paris, continuez à le faire, mais les Parisiens en seront juges !

2024 DFA 36 - États financiers et compte de gestion 2023 du budget général de la Ville de Paris (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne maintenant la parole à Daniel-Georges COURTOIS, puisque nous allons commencer le débat sur les comptes de gestion et administratif 2023 de la Ville de Paris et de la Préfecture de police.

Je rappelle que je ne donnerai successivement la parole qu'aux orateurs qui se sont inscrits, et nous procéderons au vote après ces interventions et les réponses de l'Exécutif.

Je vous demande de respecter les temps de parole que nous avons fixés en conférence d'organisation.

Daniel-Georges COURTOIS a la parole, et lui seul, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Monsieur le Maire, chers collègues, les comptes administratif et de gestion de 2023 viennent confirmer ce que nous vous disons, Conseil après Conseil. La Ville ne peut pas seulement s'appuyer sur la hausse des impôts et de la dette pour financer ses dépenses d'investissement et, surtout, les investissements nécessaires pour préparer l'avenir de notre Capitale. Conseil après Conseil, vous accusez l'Etat et le système de péréquation comme étant les causes de la dérive budgétaire. La réalité, c'est qu'en 2023, les transferts de l'Etat sont surcompensés et que les dépenses de péréquation sont en diminution, même si nous sommes, comme vous, pour dire que la défense des moyens des collectivités locales, qui s'inscrivent notamment dans un rôle essentiel pour l'investissement public, est une nécessité.

En dépit de votre politique de densification, nous vous avons avertis d'une chute plus brutale que celle que vous aviez anticipée des D.M.T.O. en raison du ralentissement du marché immobilier parisien, sous extrême tension depuis des années. Lors du dernier débat d'orientations budgétaires de novembre, vous aviez anticipé une baisse de 295 millions d'euros des D.M.T.O., alors que vous évoquiez, l'année précédente, une croissance modeste de cette fiscalité jusqu'en 2024. Ce sera finalement une baisse de 417 millions d'euros et un déficit supplémentaire de recettes de 150 millions d'euros en 2024, affectant d'autant les recettes de la Ville. Au total, c'est un manque à

gagner de près de 1,5 milliard d'euros, qui se traduira, une nouvelle fois, par de l'endettement et des impôts supplémentaires.

Cette chute brutale des D.M.T.O. est compensée par la hausse de la taxe foncière, que vous aviez pourtant indiqué ne pas vouloir augmenter, au détriment du pouvoir d'achat des Parisiens qui continuent de quitter Paris. C'est en effet, près de 120.000 habitants en 10 ans, soit l'équivalent de la population de Paris Centre, qui se sera évaporée. Nous soulignons, cependant, avec satisfaction, le rebond de l'épargne brute de plus de 30 % en 2023, mais il est regrettable que cette augmentation ne soit pas utilisée pour réduire l'endettement de la Ville, tandis que la durée de désendettement est toujours largement au-dessus des recommandations d'une gestion saine des finances publiques locales, malgré, certes, une légère amélioration.

L'explosion de l'endettement de 8 milliards d'euros de 2023, avec une anticipation de 9 milliards d'euros en 2024 et 10 milliards d'euros en 2026 a pour conséquence une augmentation significative de la charge de la dette parisienne, année après année, ce qui fragilise la capacité de solvabilité et d'investissement de la Ville. La hausse des impôts et de la dette ne saurait être une alternative à une politique de gestion rigoureuse, et notamment de réduction du train de vie de la Ville de 250 millions d'euros par an que vous aviez promis en 2022, et que nous attendons toujours, car nous constatons, une fois encore, que la masse salariale ne cesse d'augmenter, avec un bond de plus de 500 millions d'euros depuis 2013 et de 90 millions d'euros pour la seule année 2023.

Pour cela, nous proposons une nouvelle fois, de manière constructive, que la Ville réduise son train de vie pour retrouver des marges de manœuvre suffisantes, afin d'investir sans s'endetter massivement sur le dos de ses habitants. Nous réitérons la mise en œuvre d'un grand plan de réduction du train de vie de l'Hôtel de Ville afin d'économiser 1 milliard d'euros par mandature, par la lutte, notamment, contre l'absentéisme, qui coûte près de 1 milliard d'euros par mandature, grâce à un grand plan de bien-être au travail, de redéfinition des tâches et de valorisation des agents, comme l'avait indiqué Florence BERTHOUT ; par la suppression des voitures avec chauffeur, qui coûtent 20 millions d'euros par mandature et se trouvent totalement déconnectées avec la densité des transports en commun ; par la suppression des jetons de présence dans les S.E.M., pour un coût d'environ 2 millions d'euros par mandature ; par la suppression du magazine de la Ville de Paris, environ 2,4 millions d'euros par mandature, tandis que le coût environnemental est d'environ 45.000 arbres abattus ; et enfin, par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois dans la technostructure qui part à la retraite, environ 35 millions d'euros d'économies budgétaires.

Nous vous proposons également une véritable revue des politiques publiques et des dépenses correspondantes, permettant de contenir lesdites dépenses.

Enfin, et j'en termine là, pour l'année 2024, les projections budgétaires ne sont guère réjouissantes : une hausse continue des charges de personnel - plus de 1 milliard d'euros d'endettement supplémentaire -, une mauvaise estimation de la taxe de séjour et des D.M.T.O., et, comme je l'indiquais, une absence de mesures d'efficacité des politiques publiques. Nous vous ferons des propositions en septembre pour remédier à ce dernier point. Tout cela au détriment des Parisiens qui souhaitent, à tout le moins, et à juste titre, que leurs impôts et l'endettement de la Ville améliorent la qualité de leurs services publics.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, la parole est à la présidente, Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nos débats budgétaires se suivent et se ressemblent. La Ville de Paris ne cesse de se féliciter d'un budget prétendument sain, quand les chiffres racontent une tout autre histoire. Ce matin, nous avons eu le droit à un monde particulièrement fantasmé, avec quelques citations qui, je pense, plairont beaucoup à nos concitoyens : "Nous savons gérer nos finances", "Les comptes sont bons", "Nous saluons le sérieux de notre gestion". Un monde fantasmé, et pendant ce temps, des absents de taille. Aucunement question de l'explosion de la taxe foncière. On mentionne, la troisième année consécutive d'une dotation globale de fonctionnement à zéro. C'est la réalité, c'est juste su depuis 10 ans. Également, il manque le fait que la péréquation a significativement augmenté, tout comme les recettes de fiscalité transférée - des oublis quand même un peu problématiques.

Au fil des années, nous assistons à une dérive alarmante dans la gestion de nos finances, et le constat est le même aujourd'hui : un modèle budgétaire sous perfusion, qui s'essouffle, une dérive incontrôlée des dépenses et une explosion de la dette qui nous mène droit dans le mur. Aucune prévision de long terme, aucune anticipation, aucun changement structurel dans la composition des dépenses de la Ville. L'effondrement des D.M.T.O., je crois qu'il faut s'arrêter quelques secondes sur ce sujet. Vous avez mis, Monsieur le Maire, plus de 12 mois pour revoir des prévisions qui étaient amplifiées, alors que la crise immobilière était déjà là, ce qui pose nécessairement la question de la sincérité. Nous sommes partis de 1,65 milliard d'euros en 2022, un niveau record, à 300 millions d'euros de moins, ce que nous avons annoncé dès le budget supplémentaire sans, pour autant, que vous modifiiez les

prévisions de recettes des D.M.T.O. On le verra dans le cadre du budget supplémentaire le mois prochain, nous sommes sur la même interrogation, quant à vos prévisions on ne peut plus optimistes sur les D.M.T.O.

Malgré cette chute des D.M.T.O., on assiste à une hausse des recettes de fonctionnement, et également une hausse de l'épargne brute. Comment un tel miracle est-il possible ? Tout simplement, parce que vous avez renoncé à vos promesses, envers vos administrés. Pour compenser les D.M.T.O., vous avez massivement augmenté les impôts des Parisiennes et des Parisiens, trahissant ainsi vos promesses de campagne, réitérées à plusieurs reprises, ce qui a permis 830 millions d'euros supplémentaires dans les caisses de la Ville de Paris. Nous regrettons que vous ayez trompé vos concitoyens, d'autant plus que cette manne financière n'a pas été gérée de façon responsable. En effet, s'il y a bien une chose que l'on ne peut vous daigner, c'est la constance dans les nouvelles dépenses, des dépenses qui ne cessent de croître, réduisant, chaque année, nos chances de voir naître le plan d'économies, que nous appelons pourtant de nos vœux.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 265 millions d'euros, une hausse de 3,1 %, et plus précisément, les recettes de gestion augmentent de manière significative, à hauteur de 179 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Quant aux dépenses d'investissement, elles augmentent de 234 millions d'euros, soit une hausse de 15 % par rapport à 2022. Ces recettes d'investissement nous laissent également entrevoir quelques incohérences. En 2023, ce sont 34 millions d'euros qui ont été investis pour les actions transversales en faveur du Plan Climat, alors que 59 millions d'euros avaient été budgétés. Où sont passés les 25 millions d'euros en faveur de la politique d'adaptation de la Ville au changement climatique ? Autre exemple, 21 millions d'euros ont été investis dans les dépenses d'entretien des chaussées et trottoirs. Par rapport à 2022, c'est une baisse de 10 millions d'euros qui est à constater. Comment, dès lors, tenir vos promesses faites dans le cadre du Plan Piéton ou du Code de la rue quand nous voyons l'état quotidien de l'espace public parisien ?

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous n'avons pas été étonnés de constater l'envolée de la dette, qui atteint désormais le niveau record de plus de 8 milliards d'euros en 2023, en augmentation de 328 millions d'euros par rapport aux prévisions budgétaires, et dépassant largement ce que nous avons voté au budget prévisionnel 2023. Ajoutons également l'augmentation de 20 % des charges financières, qui, évidemment, s'explique par l'augmentation des taux d'intérêt. Notre inquiétude est très forte. On ne peut se résoudre à voir augmenter les impôts des Parisiens et, en parallèle, la dette de la Ville. Nous devons mettre un terme à cette spirale afin de choisir une gestion rigoureuse et transparente qui assumera la stabilité financière au profit des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, chère Maud GATEL.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, voici donc venu le temps de tirer le bilan financier de l'année 2023, avec cette traditionnelle séance de présentation du compte administratif. Derrière ces documents, qui peuvent paraître extrêmement techniques, on parle évidemment de politique - la Maire de Paris l'a rappelé tout à l'heure - tant ce document traduit nos orientations et notre action pour l'année 2023.

Ce bilan, que vous nous soumettez, est construit à partir de comptes certifiés par un commissaire aux comptes pour la troisième année et sous l'égide de la Cour des comptes. C'est un gage de sincérité - c'est la conclusion du commissaire aux comptes, comme de la Cour des comptes. À cette garantie de sincérité vient s'ajouter le point de vue d'agences de notation qui, toutes, attestent d'une gestion saine et équilibrée en 2023, en contradiction totale avec ce que nous assène une opposition sans projet, et qui, mois après mois, séance après séance, nous explique que la Ville de Paris est en faillite et qu'elle devrait être mise sous tutelle. Je note, d'ailleurs, que, depuis quelque temps, l'opposition est beaucoup plus discrète sur le sujet, sans doute parce qu'elle a compris que l'argument avait fait "pschitt", comme disait un ancien président, et qu'il fallait un peu changer de registre. Je note, par ailleurs, que ce n'est pas la notation de la Ville qui a été dégradée, tant s'en faut.

Avec le recul, on peut considérer que ce n'était pas gagné d'avance, lorsque l'on sait que l'exercice 2023 a finalement été affecté, cela a été dit, par un début de crise immobilière, qui a notamment conduit à des recettes de droit de mutation à titre onéreux, les fameux D.M.T.O., diminués de plus de 400 millions d'euros par rapport à l'année précédente, mais année 2022 qui avait bénéficié, il est vrai, d'un rebond exceptionnel des transactions par effet de la fiscalité immobilière après deux années marquées par la crise sanitaire en 2020 et 2021. Pour autant, ces 400 millions d'euros de recettes immobilières collectées en moins en 2023, par rapport à 2022, n'ont cependant pas remis en cause l'épargne brute de la Ville, dont chacun sait qu'elle est l'un des fondements principaux de capacité de financement autonome des investissements de notre collectivité. De même, et les Parisiens le voient et le vivent au quotidien, nous savons toute l'importance de l'investissement à Paris pour adapter la Ville au dérèglement climatique et pour intensifier la transition énergétique, tout en maintenant notre cap vers une ville toujours plus accueillante, plus solidaire et plus dynamique pour tous. De fait, l'épargne brute est non seulement restée élevée, mais elle croît en 2023, 758 millions d'euros, en hausse de 177 millions d'euros par rapport à l'épargne de 2022.

Comment y est-on parvenu ? La Maire de Paris l'a rappelé : par une stratégie d'anticipation des défis à venir et des moyens à mobiliser, complétant une gestion équilibrée et saine que j'évoquais précédemment. Cette hausse de l'épargne brute est, en effet, portée par la croissance des recettes de taxe foncière. Je rappelle, parce qu'on nous reproche très régulièrement d'avoir augmenté la taxe foncière, que presque l'ensemble des communes françaises ont été contraintes d'augmenter la taxe foncière. Ce n'est pas une spécialité parisienne, toutes les collectivités ont dû se résoudre à cette augmentation devant les besoins de financement, face à l'inflation que tout le monde connaît et à la diminution des financements de l'Etat.

Je le disais, cette hausse de l'épargne brute a été portée par la croissance de cette taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires notamment, qui fait suite à l'augmentation des taux que, sur votre proposition, notre Conseil a adoptée lors du vote du budget primitif pour 2023, une décision prise pour répondre et anticiper les effets des différentes crises qu'elles soient sanitaires, sociales, énergétiques et inflationnistes, comme chacun l'a vu, et ne l'oublions surtout pas, une stratégie de recherche et de mobilisation de recettes nouvelles afin de compenser le désengagement structurel de l'Etat. Rappelons que la Ville est l'une des quelques communes de France à ne plus bénéficier de la dotation globale de fonctionnement, à zéro pour la troisième année, pendant qu'elle continue de s'acquitter de l'obligation de financer 20 % de la péréquation nationale et 60 % sur le plan régional. En clair, la stratégie financière et la gestion budgétaire que vous avez mise en œuvre en 2023, Madame la Maire, a donc conduit, au total, à des recettes de fonctionnement en augmentation de 442 millions d'euros, permettant d'anticiper et de couvrir des dépenses également en hausse de 265 millions d'euros - hausse de dépenses néanmoins contenues, quand on sait l'effet automatique d'une inflation élevée sur les dépenses des collectivités locales, une inflation moyenne de 4,9 % en 2023, je le rappelle.

Hausse des dépenses également contenues au regard de l'obligation faite aux collectivités locales de mettre en œuvre des mesures décidées par l'Etat, qui plus est, décidées sans concertation ni compensation, qu'il s'agisse des primes de pouvoir d'achat ou encore de la revalorisation du point d'indice. Entendons-nous bien, ce qui est en cause, ce n'est évidemment pas l'utilité et la nécessité de renforcer le pouvoir d'achat des agents, nous le faisons. Ce qui est en cause, c'est l'absence de concertation et, surtout, de compensation. En matière de non-compensation, nous avons tous à l'esprit que les aides sociales obligatoires transférées par l'Etat au département, à savoir l'A.P.A., les prestations de compensation du handicap, le R.S.A., toutes les allocations individuelles de solidarité, présentent au total, à Paris, un reste à charge non compensé de 1,4 milliard d'euros depuis 2014. Bien entendu, ce reste à charge augmente chaque année, et, en 2023, il s'élève à 160 millions d'euros de plus.

N'oublions pas non plus les compétences que l'Etat n'assume pas ou, très insuffisamment, par exemple, l'hébergement d'urgence. Dans le 18^e arrondissement, nous avons dû, en 2023, mettre en place un hébergement d'urgence dans un lycée qui était fermé, le lycée Suzanne Valadon, qui héberge aujourd'hui 120 familles, dont les enfants dormaient, avec leurs parents, dans la rue - des enfants scolarisés dans des écoles du 18^e qui dormaient à la rue. La Ville de Paris a fait ce choix de prendre en charge ces dépenses très importantes. D'ailleurs, dans 15 jours, nous voterons une subvention pour "Emmaüs", qui gère ce centre, pour plus de 3 millions d'euros. Voilà une dépense que la Ville n'aurait pas dû avoir à effectuer, et qu'elle va effectuer en se substituant à l'Etat, qui est défaillant en la matière. Quand il s'agit de familles et d'enfants à la rue, c'est tout à fait inacceptable.

Pour revenir aux ressources humaines de la Ville, garantes du bon fonctionnement des services publics parisiens, il est à noter qu'en 2023, des mesures d'attractivité ont été mises en œuvre, en particulier, les secteurs rencontrant les plus grandes difficultés de recrutement sont demeurés une priorité. Ces mesures ont commencé à porter leurs fruits, c'est ce que montre notamment la hausse des arrivées comparée à la baisse des départs. Ainsi, l'effectif en équivalents temps plein est en progression de 166 E.T.P., conduisant à des effectifs, au 31 décembre, de 49.911 E.T.P. pour une masse salariale de 2,637 milliards d'euros. Au nom de mon groupe, j'ai le très grand plaisir de remercier l'ensemble des agents de la Ville pour leur dévouement à la cause publique de Paris et au service public.

Notons, par ailleurs, que notre politique en matière de santé et d'action sociale représente, en 2023, un montant de 2,48 milliards d'euros, ce qui est tout à fait considérable. Signalons deux exemples en matière d'utilité de dépenses de fonctionnement. Tout d'abord, s'agissant des transports, la contribution de la Ville de Paris versée à Île-de-France Mobilités, un montant de 435 millions d'euros en 2023, se retrouve renforcée de 30,4 millions d'euros supplémentaires, soit, au total, une contribution parisienne représentant 30 % des contributions publiques au transport francilien. Ensuite, la hausse de près de 19 millions d'euros de la contribution de la Ville de Paris au fonctionnement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, pour un total de 105 millions d'euros en 2023, ce qui témoigne de notre attachement à la Brigade et aux questions de sécurité civile. J'en profite, au nom de Rémi FÉRAUD et de l'ensemble des élus du groupe Paris en commun, pour adresser un grand remerciement aux équipes de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Enfin, je voudrais terminer mon propos par une attention particulière portée à l'investissement, dont j'ai évoqué l'importance et l'intérêt au début de mon intervention. En 2023, il atteint un niveau record de 1,757 milliard d'euros, soit 234 millions d'euros de plus qu'en 2022. Ce qui est aussi remarquable, c'est qu'un tel niveau d'investissements publics soit financé à 78 % par les ressources propres de la Ville, épargne brute et recettes d'investissement, d'où un

recours à l'emprunt mesuré et une durée de désendettement de 10,5 années, durée également en baisse en 2023. Ce qui est encore remarquable est que ce sont tous les secteurs et politiques publiques qui bénéficient de notre volonté d'investir en faveur des Parisiens. Quelques exemples : 533 millions d'euros consacrés à la lutte contre le réchauffement climatique en 2023, 486 millions d'euros consacrés au logement social, 229 millions d'euros consacrés aux aménagements dans tous les quartiers. À un autre niveau, mais tout aussi important dans la vie quotidienne des habitants, des travailleurs, des visiteurs, l'investissement à Paris en 2023, c'est aussi 50 millions d'euros pour les circulations douces après 31 millions d'euros en 2022, et ce, pour le déploiement du Plan Vélo et la création de nouvelles pistes cyclables principalement.

S'agissant des Jeux olympiques et paralympiques, pour lesquels la Ville finance une partie des dépenses d'infrastructures, notamment, force est de constater un budget d'investissement maîtrisé, tout en tenant compte de l'héritage des Jeux. C'est ainsi, par exemple, que la contribution versée à la SOLIDEO en 2023 pour la construction et l'aménagement des sites olympiques est de 18,6 millions d'euros sur un total de 169,6 millions d'euros. De même, la participation de la Ville aux financements des projets d'infrastructure dont elle est maître d'ouvrage est de près de 92 millions d'euros en 2023, sur un total de près de 251 millions d'euros.

Pour toutes ces raisons, le groupe Paris en commun votera avec enthousiasme pour ce compte administratif, en remerciant tous ceux qui y ont contribué, en particulier Paul SIMONDON et Olivia POLSKI.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

Je donne la parole à la présidente de la 1ère Commission, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne saurais débiter cette intervention sans dénoncer le propos introductif de la Maire de Paris, où tout a manqué, sauf la morgue, les invectives et une suffisance que l'on pourrait qualifier d'acariâtres, bien loin de ce que devrait être le propos d'une Maire de Paris, bien loin de ce que devraient être un débat démocratique et la confrontation des points de vue sur le sujet du jour. C'est peut-être parce que, le sujet du jour, le bilan de votre gestion 2023, cela vous gêne d'en parler, alors je vais le faire.

En 2022, face à des finances en déroute, vous êtes revenus sur votre parole de ne jamais augmenter le taux des impôts locaux pendant votre mandature, et vous avez brutalement augmenté la taxe foncière de 62 %. Au même moment, vous nous annoncez la mise en place d'un plan d'économies. Les Parisiens ont bien senti le coup de massue de la fiscalité, mais, pour ce qui est des économies, ils attendent encore. Depuis 2013, en effet, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 20 %, et les recettes de fonctionnement ont augmenté, elles-mêmes, de 21 %. C'est une symétrie, mais elle est en total trompe-l'œil. D'un côté, les dépenses augmentent de façon incontrôlée, ou alors, pour satisfaire vos clientèles électorales, de l'autre, ce sont des augmentations brutales de fiscalité et de l'endettement massif.

Ainsi, sur le volet des dépenses, vous avez augmenté massivement les préemptions pour faire du logement social qui ne profite pas aux classes moyennes et aux familles, avec 242 millions d'euros cette année, ce sont près de 108 millions d'euros d'augmentation, soit 80 % en un an. Vous avez refusé, malgré vos annonces de l'automne 2022, de renoncer à des subventions purement clientélistes, et également de faire une revue générale des dépenses. Vous persistez dans vos dépenses pharaoniques de grandes et lourdes opérations d'aménagement urbain tout en sacrifiant le bon entretien de l'espace public. Enfin, les intérêts d'emprunt atteignent des volumes inquiétants : avec plus de 170 millions d'euros chaque année, ils sont en augmentation de 20 % en un an.

Côté recettes, les D.M.T.O., les droits de mutation ont, pour la première fois, entamé une chute brutale qu'il n'y avait que vous pour refuser d'anticiper. Ils sont en chute brutale de 24 %, ce sont 420 millions d'euros en moins. Par rapport à vos dépenses de décembre 2022, c'est moins 20 %, c'est dire à quel point les prévisions étaient de qualité, et ce n'est pas faute de vous l'avoir dit. Votre seule réponse, le matraquage fiscal, et pas qu'un peu. Plutôt que de baisser ou de contenir les dépenses, vous avez fait un "hold-up" dans les poches des Parisiens de plus de 820 millions d'euros supplémentaires. Ce sont d'ailleurs 820 millions d'euros supplémentaires que les Parisiens devront une nouvelle fois payer en 2024 et en 2025. Cela ne vous a pas suffi cette année, aussi, vous avez encore endetté les Parisiens de 645 millions d'euros supplémentaires.

Aujourd'hui, votre équation mène la Ville au bord du gouffre financier. D'argent magique, il n'y en a pas et il n'y en aura jamais. Votre bilan tient en quatre chiffres : 40 % d'augmentation de la charge fiscale ; 82 % du poids de la fiscalité dans les recettes de fonctionnement, soit 10 points de plus qu'en 2013 ; 9,9 milliards d'euros de dette en comptant les loyers capitalisés fin 2023, contre 3,6 milliards d'euros fin 2013, soit 175 % d'augmentation ; enfin, un poids de la dette annuelle, intérêts plus annuités, qui s'élève désormais à 474 millions d'euros par an, contre 328 millions d'euros fin 2013. La Ville de Paris, contrairement à ce que vous dites, n'emprunte plus pour investir, mais pour rembourser le poids de la dette. Sans compter - et c'est un point rarement abordé dans nos débats, mais j'y reviens toujours, car c'est un indicateur important - la trésorerie de la Ville de Paris, qui est constamment négative depuis 2020, avec, en 2023, un record : une trésorerie négative de 361 millions d'euros. La moyenne mensuelle en

2023 des tirages des billets de trésorerie, ce sont 683 millions d'euros, c'est énorme. Même en faisant du matraquage fiscal tous azimuts, même en endettant massivement les Parisiens, vous ne pouvez même pas financer, chaque mois, vos dépenses courantes. Vous mettez la Ville de Paris à genou, c'est irresponsable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Je donne la parole à la présidente du groupe "Les Écologistes", Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Chers collègues, si, aujourd'hui, on devait retenir un mot de la gestion de la Ville de Paris, ce serait "investissement", car oui, à Paris, on investit. En 2023, nous avons investi 1,7 milliard d'euros pour nos logements, pour notre espace public et pour la nécessaire transition écologique. Ce sont 234 millions d'euros de plus qu'en 2022, et c'est un montant historique qui traduit notre volonté d'accélérer la transition écologique de notre territoire afin d'éviter de condamner les Parisiens à subir les effets du dérèglement climatique et les inégalités qui vont avec.

Ensuite, nous n'avons eu recours à l'emprunt qu'à hauteur de 22 % des dépenses, dans un contexte dans lequel les droits de mutation à titre onéreux, les fameux D.M.T.O., s'effondrent. Nous avons eu le courage d'augmenter la taxe foncière et, ainsi, faire participer plus justement ceux qui le peuvent financièrement. La chute des D.M.T.O. a grevé de 400 millions d'euros le budget. La hausse des taxes foncières a apporté, à l'ensemble des Parisiens, plus de 60 millions d'euros. Cette chute continue des D.M.T.O. est peut-être l'occasion, en cas de victoire du Nouveau Front populaire, de revoir le pouvoir fiscal des collectivités territoriales, car, c'est cela, être de gauche et écologiste : ne pas construire son budget sur la spéculation immobilière. Le niveau de l'épargne brute est élevé, augmentant de 177 millions d'euros par rapport à 2022. La durée théorique de désendettement est redescendue à 10,6 ans, repositionnant la Ville de Paris sur une trajectoire financière de l'avant-Covid-19.

Enfin, les recettes de fonctionnement augmentent plus vite que les dépenses. Si la droite souhaitait une dernière preuve de sérieux budgétaires, le gouffre financier dont vous venez de parler, Madame CARRÈRE-GÉE, je ne le vois pas. En parlant de vous, la droite, justement, j'entends déjà, comme à chaque débat budgétaire, vos cris d'orfraie, "la dette explose", "la Ville va être mise sous tutelle", "vous léguerez des années de remboursement à nos enfants". D'abord, jamais vous ne précisez ce que la dette permet de financer. La Ville s'endette et augmente la valeur de ses actifs en investissant pour rafraîchir et mieux partager l'espace public, pour conserver ses logements décents et abordables et pour aider celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Ensuite, puisque vous semblez vous préoccuper des Parisiens qui auraient à rembourser cette dette, jamais vous ne parlez de ceux qui auront à supporter la dette climatique et sociale creusée par le Gouvernement auquel vous appartenez. Pendant que vous pourrez vous exfiltrer à La Baule, les pauvres et les classes moyennes subiront les chaleurs extrêmes à Paris si nous n'agissons pas. La dette financière se rembourse. La dette climatique ne se rembourse pas. Vous l'aurez compris, nous continuons et continuerons d'investir, de transformer Paris et de soutenir les services publics, tout en ayant une stratégie de gestion de la dette tout à fait saine. Peut-être Bruno LE MAIRE pourrait venir prendre un stage avec Paul SIMONDON ou même avec nous, les écologistes. Notre cher Jérôme GLEIZES est prêt à l'accueillir.

Enfin, je voulais saluer l'effort d'investissement sur un domaine en particulier, le logement social. Là encore, contrairement à ce que vient de dire Mme CARRÈRE-GÉE, nous investissons sur le logement social. Nous avons alloué des ressources substantielles en la matière, pratiquement un demi-milliard d'euros, dont presque 250 millions d'euros d'acquisitions foncières dédiées à la création de nouveaux logements. Nous répondons à la demande croissante de logements abordables, et, ainsi, nous soutenons les familles les plus vulnérables. Là aussi, c'est cela, être de gauche et écologiste.

En dépit des défis financiers, de l'absence de dotation globale de fonctionnement, de l'augmentation de la taxe de séjour uniquement pour la part de la région et de la suppression progressive de nos recettes par l'Etat, Paris continue sa gestion saine et responsable, en investissant comme jamais auparavant. Elle montre l'exemple de ce que les politiques d'une majorité de gauche et écologiste permettent, de son impact, sur la vie des Parisiens, en faveur de la transition écologique, de l'accessibilité et de l'égalité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Fatoumata.

Je donne la parole à la présidente du groupe Communiste et Citoyen.

Chère Raphaëlle PRIMET, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le compte administratif, c'est l'occasion annuelle de revenir sur les résultats de nos politiques publiques. C'est un exercice important, mais qui ne peut pas se faire de manière déconnectée de son contexte national. Notons que, depuis 2021, ce document financier fait l'objet d'une certification des comptes officielle, ce qui nous met, de fait, à l'abri de toute

insincérité budgétaire. Cela n'empêchera pas, on l'a vu, notre opposition de réclamer des audits, des mises sous tutelle, et autres dispositifs démentiels, et ce, alors même que les agences de notation, si importantes aux yeux de mes collègues de droite, ont attribué, encore cette année, la meilleure note possible pour une collectivité locale, à Paris, là où l'Etat, lui, voit la sienne dégradée. Cela devrait calmer nos collègues de droite, s'ils étaient, eux, sincères. Cette dégradation est en partie due à la réforme des retraites, perçue comme ces derniers comme susceptible de renforcer les formes radicales et "anti-establishment". En avril 2023, Emmanuel MACRON était un risque pour l'économie française avant de devenir, de terrible manière, en 2024, un risque pour la sécurité du pays.

Parmi les éléments de contexte, ne l'oublions pas, 2023, c'est aussi la continuation de crises internationales majeures, avec la guerre en Ukraine, la guerre à Gaza, et d'une manière générale, l'exacerbation des conflits dans le monde, qui bouleversent les équilibres géopolitiques internationaux et qui ont des conséquences très fortes sur nos économies. L'année 2023, c'est encore la réforme des retraites qui donnait le ton, dès janvier, du nouveau mandat d'Emmanuel MACRON. C'est aussi de énièmes réformes contre les pauvres, et en particulier contre les allocataires du R.S.A., qui devront désormais s'acquitter d'au moins 15 heures d'activité hebdomadaire, un pas vers le travail gratuit. L'année 2023, c'était aussi la scandaleuse loi d'immigration, la plus droitière que la France ait mise en place à ce stade.

Si je rappelle ce contexte national, mes chers collègues, c'est parce que, face aux politiques antisociales menées par le Gouvernement, politiques qui nous ont très directement menés aux résultats électoraux du 9 juin, Paris reste une terre qui développe des politiques publiques ouvertes à tous, et aux plus précaires en particulier, sans discrimination ni favoritisme. Or, 2023, c'était aussi une année d'approfondissement des inégalités économiques et sociales. En novembre dernier, l'I.N.S.E.E. alertait, d'ailleurs, sur la forte hausse de la pauvreté et des inégalités : un demi-million de personnes ont basculé dans la pauvreté, portant le taux de pauvreté à 14,5 % de la population.

De son côté, en avril 2024, l'O.N.G. "Oxfam" dénonçait les écarts de rémunération abyssaux au sein du C.A.C. 40 et les rémunérations parfois astronomiques des grands patrons et des travailleurs, confrontés à l'une des pires baisses de leur pouvoir d'achat. Les P.D.G. du C.A.C. 40 ont gagné en moyenne 130 fois plus que leurs salariés. La question de la taxation des superprofits se pose donc plus que jamais. Alors qu'Emmanuel MACRON s'engage pour ses amis les plus riches, il organise, du haut de sa tour d'ivoire, le désengagement massif de l'Etat auprès des collectivités territoriales, qui sont, comme vous le savez, étranglées. Un désengagement qui est en train de se transformer en une forme d'inertie désastreuse et mortifère. En 2023, la Ville de Paris n'a pas reçu un centime de dotation globale de fonctionnement. À cela se sont ajoutées des pertes de recettes fortes, en particulier dues à la crise immobilière. Cela se traduit dans les caisses municipales par une chute brutale des D.M.T.O., entraînant une perte sèche de plus de 400 millions d'euros sur cette seule ligne, des pertes que nous avons en partie anticipées mais qui ont néanmoins pesé et continuent de peser. C'est dire à quel point les revenus supplémentaires de l'augmentation de la taxe foncière, engagée dès l'automne 2022, étaient essentiels. Il est donc urgent de changer le modèle fiscal en créant de nouvelles contributions sur le moyen et long terme. Il faut repenser intégralement l'équilibre fiscal local en recréant un véritable lien fiscal entre les entreprises et les territoires, et réfléchir à de véritables liens fiscaux des multinationales et de l'économie numérique avec ces mêmes territoires. C'est ce que nous avons initié en 2022 avec le rapport Bonnet-Simondon.

En attendant des jours meilleurs, pour ne pas dire heureux, cette augmentation, de la taxe foncière nous a permis de continuer à porter une réponse publique forte et de relancer efficacement le plan d'accélération de l'investissement municipal, qui était très attendu des Parisiens. Mes chers collègues, comme l'a dit ma collègue Fatoumata KONÉ, c'est cela, la gauche au pouvoir : un projet budgétaire et financier qui porte haut les valeurs humanistes et de solidarité, et s'engage pour construire une réponse concrète et crédible aux urgences sociales, écologiques et démocratiques, et pour en finir avec les inégalités. En 2023, nous avons su mobiliser près de 500 millions d'euros pour développer le logement social et plus de 500 millions d'euros pour la transition énergétique, sans oublier les équipements publics de proximité comme "l'Anneau Olympique" ou encore les équipements culturels.

C'est aussi une politique de recrutement et de déprécarisation, même si nous souhaiterions qu'elle soit plus ambitieuse encore. C'est toujours le maintien de la gratuité des transports en commun pour les enfants et l'accès de la cantine pour les plus précaires. L'accueil et la mise à l'abri des sans-abri et des M.N.A., sans différenciation, des mises à l'abri auxquelles l'Etat refuse de prendre part, voire les rend impossibles et refuse de compenser financièrement. Ces politiques publiques volontaristes sont nombreuses et essentielles, et c'est d'autant plus important que nous l'avons fait sur nos ressources propres. Cela prouve qu'à force de volonté politique, des projets ambitieux peuvent être menés.

Je regrette quand même que, côté santé, nous n'ayons toujours pas pris la mesure de l'ampleur de la crise à venir en matière d'accès aux soins. Depuis 2020, vous le savez, le groupe Communiste et Citoyen porte des propositions concrètes en termes de construction de centres municipaux de santé. Si certains d'entre eux sont planifiés, il n'en reste pas moins que nous sommes loin du compte, alors que des centres de santé essentiels dans les quartiers populaires sont en train de mettre la clé sous la porte. Je pense notamment au centre Richerand, dans

le 10e, où les centres de la Croix-Rouge, dans le 20e et dans le 13e. Autant d'offres de soin plébiscitées et très populaires qui disparaissent, alors que le nombre de médecins traitants chute. Or, la santé est l'une des clés d'entrée essentielles pour nos services publics. C'est une des raisons les plus évoquées dans le sentiment de relégation. Cette question du service public est au cœur du débat politique actuel. Le résultat des élections du 9 juin dernier nous prouve bien à quel point les inégalités d'accès aux services publics ont nourri, et nourrissent encore, le Rassemblement National.

À Paris, nous savons où se situent nos priorités, et ce compte administratif en est l'illustration. Vous pouvez compter sur nous pour pousser encore ces exigences.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole au président du groupe "Les Républicains et Les Centristes - Demain Paris !".

Cher Francis SZPINER, c'est à vous.

M. Francis SZPINER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire que c'est toujours un spectacle étonnant de voir cette majorité s'auto-féliciter, s'auto-congratuler et parler comme une sorte de budget "Potemkine", par rapport à la réalité que vivent les Parisiens.

Il y a 10 ans, Mme HIDALGO devenait Maire de Paris, et quel est le bilan ? La dette était, à l'époque, de 1 milliard d'euros, en 2001. Elle est montée à 3,6 milliards d'euros en 2013. Aujourd'hui, elle avoisine les 10 milliards d'euros, c'est-à-dire que, tous les ans, c'est une augmentation moyenne de 600 millions d'euros, avec un rythme d'endettement qui est trois fois supérieur au mandat précédent. Or, cette dette est d'autant plus curieuse que les finances de la Ville et les recettes de la Ville ont augmenté pour atteindre des montants records. Je rappelle que les recettes de fiscalité ont rehaussé de 43 % entre 2013 et 2023, pour arriver à 8 milliards d'euros, et que les droits de mutation ont doublé depuis 2013, allant jusqu'à atteindre 1,65 milliard d'euros. Il est vrai que, dans le même temps, les recettes de fonctionnement ont explosé de 500 %. Toutefois, je n'ai pas le sentiment que les Parisiens pensent que l'amélioration des services à Paris a augmenté en qualité de 500 %.

Le budget de la Ville a été multiplié par deux. En réalité, quelles sont les causes principales de la dette ? Evidemment, vous parliez tout à l'heure de Bruno LE MAIRE. Vous avez exactement les mêmes "gimmicks". Le Covid-19, l'inflation, c'est de la faute de personne, mais, le budget de la Ville, ce sont d'abord des dépenses immaîtrisées. Je rappelle que les dépenses de fonctionnement ont connu des augmentations records de 20 % en 10 ans, que les dépenses de personnels ont augmenté de 26 % en 10 ans, que la Ville, en outre, a versé des sommes de subventions de près de 300 millions d'euros, avec un contrôle qui est inversement proportionnel à la qualité de la force des demandes, et que nous n'avons aucune visibilité, en réalité, quant à l'utilisation des fonds versés par la collectivité.

D'ailleurs, cela va si mal qu'en réalité, alors que Mme la Maire en avait fait la promesse, vous avez dû augmenter les impôts. Je n'ai jamais été de ceux qui demandaient que la Ville soit placée par tutelle, parce que notre Ville est riche et a les moyens de faire face à la dette, mais vous avez dû augmenter les impôts, et vous n'y êtes pas allés de main morte : 62 % d'augmentation de la taxe foncière. Une des orateurs de votre majorité disait : "La dette, ce n'est pas si mal, cela dépend ce que l'on en fait, et, quand nous faisons de l'investissement, nous sommes formidables". Or, votre dette, ce n'est pas que de l'investissement, c'est en réalité, de la dette de fonctionnement. Ce que vous justifiez est qu'il semblerait que vous êtes la seule municipalité en France qui aurait été victime de l'inflation et du désengagement de l'Etat. Pourtant, beaucoup de communes ont subi le désengagement de l'Etat et l'inflation, mais elles n'ont pas augmenté, elles, la taxe foncière de 62 %.

Vous avez, en réalité, bénéficié de l'inflation, contrairement à ce que vous dites, puisqu'elle a largement soutenu les recettes fiscales transférées, notamment, par les fractions de T.V.A. que vous reverse l'Etat, avec une hausse de près de 600 millions d'euros, soit une augmentation de près de 80 %. Deuxièmement, si, en effet, les recettes de la fiscalité indirecte sont les seules à avoir diminué, c'est sous l'effet de votre politique immobilière inconsidérée. Nous vous avons alertés sur le fait qu'il ne fallait pas compter indéfiniment sur les produits issus des droits de mutation. On constate, à travers les chiffres des comptes de la collectivité parisienne, que vous avez, en réalité, sur la spéculation immobilière, à travers les D.M.T.O., dont les produits ont été importants et qui restent aujourd'hui assez hauts, près de 1,5 milliard d'euros. C'est bien pour tenter de pallier la baisse de 28 % du volume des ventes dans le logement ancien ainsi que la diminution des prix amorcés sur le marché immobilier que vous avez cédé à la facilité avec l'explosion des impôts pour les propriétaires parisiens.

En réalité, vous allez avoir une difficulté, c'est qu'il va être mis fin aux manœuvres comptables sur les loyers capitalisés que vous aviez obtenus grâce à la complaisance du, peut-être, futur député de la Corrèze, l'ami de Philippe POUTOU et d'Emmanuel MACRON, qui vous ont permis d'augmenter considérablement la dette non affichée dans notre Ville. La bulle spéculative dont vous avez profité a explosé. Cette politique est déséquilibrée, et, d'ailleurs, les Parisiens ne s'y trompent pas, puisqu'une partie vote avec leur pied en quittant notre ville chaque année.

Vous avez donc engagé une course effrénée aux recettes, et vous n'aurez, en réalité, pas d'autres remèdes que les hausses fiscales. En 2023, ce sont 800 millions d'euros d'impôts supplémentaires qui ont été imposés aux contribuables parisiens, et alors que vous aviez profité d'un excédent inédit de recettes issues du marché immobilier hors sol pour assainir vos finances et réduire la dette, comme, d'ailleurs, nous vous y avons invité, vous avez continué en misant à la fois sur la pérennité de ces dépenses et en dépensant encore plus. Le marché immobilier, que vous avez largement contribué, par votre politique plutôt hasardeuse et coûteuse de préemption et de non-accession à la propriété, a connu une baisse. La hausse de 20 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a nui au marché immobilier parisien et a fait fuir un certain nombre d'investisseurs. Malgré les 800 millions d'euros supplémentaires, la Ville s'est encore endettée de 645 millions d'euros en 2023, alors même que les recettes de fonctionnement ont progressé de 5 % pour atteindre 9,5 milliards d'euros, soit une augmentation de 500 millions d'euros.

On nous dit que "les agences de notation, elles nous trouvent formidables". Non, je crois que vous n'avez toujours pas compris ce qu'est une agence de notation. Une agence de notation apprécie non pas la saine gestion qui est la vôtre, elle apprécie votre capacité à rembourser la dette. Sur le papier...

Je vous remercie, si je peux terminer, je ne vous ai pas interrompue.

Les agences de notation, c'est votre capacité à faire face à vos engagements. Heureusement, la Ville de Paris peut le faire compte tenu de la richesse de son patrimoine, qu'elle peut brader, compte tenu de la fiscalité, qu'elle peut augmenter. Cela ne veut pas dire que vous avez une saine gestion, cela veut dire que vous êtes solvables, mais être solvable, cela ne veut pas dire que l'on gère bien. Je vous invite à vous réinterroger là-dessus. Il fallait mettre en place des économies, vous ne l'avez pas fait. Vous poursuivez la fuite en avant, et le coût de la dette s'emballa.

Je rappelle que la Chambre régionale des comptes a quand même fait des observations que vous ignorez superbement, non pas sur l'idée qu'il faut mettre la Ville sous tutelle, nous sommes d'accord, mais sur le fait qu'effectivement...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure, Monsieur le Président.

M. Francis SZPNER. - Je vais conclure, Monsieur le Maire.

Effectivement, il y a, en matière de gestion, de gros efforts à faire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président, cher Francis SZPNER.

Je donne la parole à Laurent SOREL pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous préviens, ce ne sera pas la même ambiance. Je ne vais pas interroger ici la sincérité des comptes ni la bonne gestion. Je ne vais pas hurler, non plus, parce que la dette ou les impôts augmentent. Pour moi, à partir du moment où il n'y a pas de risques de faillite, tout ceci relève de choix politiques assumables. L'urgent, c'est d'abord de répondre à une dette bien plus compliquée à rembourser : la dette sociale et écologique qui explose. Vous l'avez compris, je ne suis toujours pas de droite, mais je rassure Mme HIDALGO, si elle m'entend, je ne fais toujours pas partie de la majorité municipale.

Je veux bien l'admettre, il y a des contraintes fortes. Les taux remontent, l'Etat fait les poches de la Ville, dotation globale de fonctionnement à zéro. Les droits de mutation chutent, moins 400 millions d'euros, mais quand on est élu, on ne peut pas passer son temps à pleurnicher sur l'Etat "pas sympa". Quand on est de gauche, on doit chercher, par tous les moyens, à redonner ses lettres de noblesse au volontarisme politique. Non, ce budget avec 1,7 milliard d'euros d'investissement n'est pas un budget d'austérité. Il y a une volonté de faire, mais la Ville en fait-elle assez ? Pourquoi avoir choisi d'organiser les J.O. si les marges de manœuvre budgétaires sont déjà réduites ? Pourquoi, aujourd'hui, traîner les pieds quand les agents de la Ville demandent plus de primes, des titularisations, des embauches ? Si c'est parce qu'il n'y a pas de sous, la Ville répondra-t-elle la même chose si le Nouveau Front Populaire gagne et décide d'augmenter de 10 % le point d'indice ? Pourquoi ne pas assumer une politique plus ambitieuse de reconnaissance de la présomption de minorité pour les mineurs isolés condamnés à l'errance, par exemple ?

Une majorité de gauche se doit de répondre à l'urgence sociale et écologique, même quand l'Etat ne fait pas, ou n'en fait pas assez. On ne peut pas dire aux Parisiens qui "galèrent" à remplir leur "frigo" et payer leurs loyers : "Ce n'est pas nous, c'est MACRON". Que ferons-nous si le Rassemblement National arrive à Matignon : "ce n'est pas nous, c'est BARDELLA ?". Que ferons-nous si nous gagnons : "vive le Nouveau Front Populaire, mais la Ville n'a pas les moyens ?". La Ville devrait aujourd'hui être davantage force de proposition avec les autres collectivités pour repenser les rapports entre Etat et collectivités.

Je m'abstiendrai, vous l'aurez compris, mais avec ce petit espoir : que cette majorité de gauche soit davantage en phase avec l'immense espoir soulevé par le Nouveau Front populaire, et que s'il le faut, face à BARDELLA, qu'elle se fasse Commune de Paris face aux Versaillais.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les années se suivent et se ressemblent, pour les finances de la Ville. Comme à son habitude, le terme "économie" est absent, et, quoi qu'il en coûte, les dépenses augmenteront. La Ville en passe nécessairement par deux leviers : d'abord, la dette, lorsque cela est possible, pour financer les dépenses d'investissement, puis l'impôt, pour les dépenses de fonctionnement. Sur le papier, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est équivalente à celles des recettes de fonctionnement, et nous pourrions nous arrêter là. En pratique, pourtant, votre gestion des dépenses laisse toujours dubitatif. Après, il est vrai que vous n'en êtes pas toujours l'unique responsable, la hausse des dépenses de personnel ne pouvant pas vous être entièrement imputée.

Les recettes progressent en parallèle. Elles semblent même provenir d'une source qui, jamais, ne tarit, car vous préférez tirer, du porte-monnaie des Parisiens, l'argent qui s'y trouve, plutôt que d'essayer de réfréner votre ardeur à la dépense. L'augmentation de la taxe foncière en est un bon exemple. Il doit bien y avoir une explication à votre mise à contribution croissante des Parisiens, car nous imaginons bien combien cela vous coûte. En 2023, l'estimation erronée de 322 millions d'euros, en termes de D.M.T.O., aurait appelé à faire preuve de prudence sur l'exercice 2024. Comme je le rappelle, nous vous l'avions demandé à de nombreuses reprises. Néanmoins, ce ne serait pas bien connaître votre optimisme infatigable, qui prévoit encore une hausse de 170 millions d'euros, ou serait-ce, finalement, que vous vivez dans un monde où l'argent pousse sur les arbres de la place de Catalogne ?

À ce titre, vous nous proposez, avec votre politique de stationnement, un tour impressionnant : celui de diviser le nombre de places par deux, tout en augmentant les recettes. Le "truc", c'est simple, comment ne pas y avoir pensé ? Un triplement du tarif pour les véhicules lourds, bien sûr. Ensuite, vous tentez de cacher, derrière votre dos, l'éléphant de cette pièce : la dette, qui a augmenté de 175 % depuis votre arrivée au pouvoir, et annuellement, c'est près d'un demi-milliard d'euros de dépenses, uniquement pour rembourser la dette. Selon vous, nous serons débarrassés de ce poids sur nos épaules en 2034, dormez tranquilles. Pourtant, après la prise en compte du budget supplémentaire, je serai, sans aucun doute, grand-père quand ce poids s'effacera. Derrière tous ces efforts de rhétorique qui tendent à imputer l'augmentation de la dette à la crise sanitaire, c'est bien l'incapacité de la Ville - de votre gestion - à gérer son budget, qui conduit la dette à atteindre des sommets terrifiants.

Nous appelons à plus de contrôle sur le budget et à moins, surtout, d'estimations financières hasardeuses, qui doivent être sérieuses et avec des résultats visibles. C'est la qualité du service public de demain qui est en jeu. Visibles par tous, et surtout par les Parisiens, qui attendent de leurs services qu'ils soient efficaces et performants. Votre comportement est celui d'un enfant attrapé en flagrant délit avec l'argent de ses parents. Comme tout enfant, vous balbutiez des justifications qui ne convainquent toujours pas.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Geoffroy BOULARD, Monsieur le Maire du 17^e arrondissement.

Je donne la parole à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, 1,7 milliard d'euros d'investissement, ce sont 234 millions d'euros de plus qu'en 2022, et c'est le montant que la Ville de Paris a choisi d'investir, en 2023, pour transformer la Ville et la vie des Parisiens. La Ville de Paris affiche, à travers ce compte administratif 2023, un cap clair, "a contrario" de l'autoroute budgétaire néolibérale empruntée par le Gouvernement. Un cap clair, celui d'une trajectoire d'investissements et de financements sérieuse et ambitieuse, qui est à la hauteur de la nécessaire bifurcation écologique et solidaire qu'une collectivité comme Paris doit aux plus vulnérables, car, oui, c'est bien l'économie et les finances publiques qui doivent être au service d'un projet politique, et non l'inverse. Ce compte administratif reflète l'ambition d'un projet politique porté par une majorité de gauche, par une majorité plurielle, par une majorité composée de socialistes, d'écologistes, de communistes, et pour qui la qualité du service public est un puissant levier d'égalité et de justice sociale. Une majorité qui n'entend laisser personne au bord du chemin. Une majorité pour qui le droit au logement est un droit fondamental. Une majorité, enfin, qui a comme boussole l'accélération de la transition écologique.

Fait marquant, et qui est un motif de fierté, la Ville a investi près de 1,5 milliard d'euros en faveur du logement social pour permettre aux familles et classes moyennes de rester à Paris. Une politique essentielle dans un contexte où le prix au mètre carré continue de tutoyer, à Paris, les 10.000 euros. Permettre aux familles et aux classes moyennes de se loger à Paris, oui, et dans de bonnes conditions. La Ville continue d'investir pour la transformation et l'adaptation de l'espace public, pour rafraîchir la ville face aux canicules et protéger les plus fragiles. Nous avons

investi pas moins de 60 millions d'euros pour l'entretien et la rénovation des écoles, et ces montants ont, d'ailleurs, vocation à augmenter significativement grâce aux objectifs du nouveau Plan Climat. La Ville a également investi significativement pour les espaces verts et la végétalisation des quartiers. Concrètement, cela donne de très beaux exemples, la transformation emblématique de places comme la place de Catalogne dans le 14e ou la place Sarah-Monod dans le 12e, qui font la part belle à la végétalisation, aux vélos et aux piétons.

Le financement de ces investissements d'ampleur traduit, là encore, un choix politique : celui de dégager toutes les marges de manœuvre possibles pour reconstituer notre épargne brute face à un Etat qui est totalement défaillant et démissionnaire, et ce, dans un contexte marqué par l'inflation et la chute des droits de mutation à titre onéreux. Face à la désertion de l'Etat, puisqu'il s'agit bien de désertion, notre majorité a assumé de faire contribuer les plus aisés pour que ces politiques profitent au plus grand nombre. Voilà ce qu'une politique de gauche, à l'image d'un Nouveau Front Populaire, peut-être, rend possible.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je donne la parole à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous êtes le camp de la dépense et de la dette, nous sommes le camp du sérieux budgétaire et de la défense des Parisiens, qu'ils soient contribuables ou usagers. La description faite ce matin, au travers de l'examen de ce compte administratif, du budget de la Ville de Paris, c'est celle d'un effondrement. Un effondrement budgétaire, avec l'explosion de la dette, des autorisations d'emprunt à hauteur de quasiment un milliard d'euros jusqu'aux prochaines élections municipales et une chute des recettes de la Ville, en particulier les fameux droits de mutation, qui sont prélevés à l'occasion des opérations d'achat et de vente d'appartements, moins 400 millions d'euros pour 2023.

Ce budget et cet effondrement ne peuvent pas être déconnectés du contexte national. Les choix de Mme HIDALGO et du bloc de gauche parisien auront des conséquences. La coalition de gauche, vous y participez, vous la défendez, Mme HIDALGO également. Le premier adjoint, ou le futur ex-ancien nouveau premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, est lui-même candidat dans une circonscription parisienne. Vous avez fait le choix de rejoindre le nouvel affront populaire. Or, le programme de cette coalition est porteur du poison de la dette, de l'injustice fiscale et de l'injustice économique. Le poison de la dette, le compte administratif et l'Exécutif municipal le connaissent fort bien, vous y êtes accoutumés : plus de 10 milliards d'euros de dette. Demain, si d'aventure le nouvel affront populaire devenait majoritaire dans ce pays, le déficit public s'alourdirait de 180 milliards d'euros, soit un doublement de la dette avec, pour conséquence, la dégradation de la notation financière de l'Etat, et, donc, mécaniquement, la dégradation de la notation de la Ville de Paris. Or, je vous le rappelle, la charge de la dette de la Ville de Paris, ce sont déjà près de 300 millions d'euros.

Le poison de la dette, mais aussi l'injustice fiscale. C'est vrai, Mme HIDALGO s'y connaît en matière d'injustice fiscale : explosion de la taxe foncière en 2023. Néanmoins, le nouvel affront populaire, c'est une révision de l'impôt sur le revenu. Je me suis rendu sur le simulateur qui est sur Internet, et aujourd'hui, à 3.600 euros net par mois, le nouvel affront populaire considère que l'on est suffisamment riche pour se voir augmenter la charge de l'impôt sur le revenu. Pour un couple, c'est 4.500 euros d'un côté et 2.000 euros de l'autre. Là, de même, chacun jugera.

Enfin, l'injustice économique. C'est vrai, vous vous y connaissez, vous avez augmenté quasiment tous les tarifs de la Ville depuis maintenant de nombreuses années, mais avec un S.M.I.C. à 1.600 euros, tel que le souhaite le nouvel affront populaire, c'est un renchérissement des coûts de production, l'envolée des prix et, au final, une ponction supplémentaire sur le pouvoir d'achat des Parisiens. Alors, vous aurez à l'assumer également !

J'en terminerai par là, vous vous targuez de la notation financière des agences. Oui, mais je vais quand même vous rappeler une chose : ces agences s'intéressent à la stabilité de la gouvernance. Or, hier, nous lisions, comme de même les analystes financiers doivent le faire, dans "Le Parisien", un gros titre : "Entre la Maire de Paris et son premier adjoint, le divorce est consommé". C'est donc là une source d'instabilité supplémentaire au sein d'un exécutif municipal qui a vu ses adjoints démissionner, partir, ou être démissionnés, depuis 2020. Effectivement, Mme HIDALGO disait : "On est toujours rattrapé par les dérives budgétaires", elle la première.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

On aurait aimé entendre la même vindicte, par souci d'équilibre, à l'égard du programme économique du Rassemblement National, mais c'est votre choix.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire. Toujours agréable de passer après M. ALPHAND, on a un débat rationnel, objectif et argumenté.

L'avantage avec ce compte administratif est que, désormais, on a la certification des comptes. On peut donc avoir le bilan de la Ville de Paris, et je vais m'appuyer dessus. Cela me permettra de mettre un peu de contenu et de rationalité dans ce débat.

Pourquoi la Ville de Paris n'est-elle pas en difficulté ? Pourquoi les agences de notation ne dégradent-elles pas la note de la Ville de Paris, Monsieur ALPHAND ? Parce qu'elles regardent les documents comptables, elles sont assez froides, c'est austère. Que dit le bilan ? Il dit que l'on a un bilan d'à peu près 50 milliards d'euros, et que, sur ces 50 milliards d'euros, l'actif est de 45 milliards d'euros.

Pouvez-vous m'écouter, Monsieur ALPHAND ? Apprendre à lire un bilan, cela peut être utile parfois.

La dette est presque de 10 milliards d'euros, ce qui est un fait, mais il y a un actif à 50 milliards d'euros avec une dette à 10 milliards d'euros. En face, il y a des capitaux propres. Elles aiment bien cela, les agences de notation, car c'est ce qui permet de lancer une entreprise. Là, ce n'est pas une entreprise, c'est une Ville. On a des capitaux propres de 36 millions d'euros. Ce qui est intéressant à lire, si l'on prend le commissaire aux comptes, pareil, qui est toujours très austère, costume, cravate, plutôt gris et compagnie, il trouve que la Ville a mal fait ses comptes. Il dit : "On va encore rajouter 186 millions d'euros aux fonds propres, que la Ville avait oubliés". Non, la situation n'est pas dramatique, arrêtez de dire n'importe quoi. On peut avoir une analyse sur le fond comme quoi on n'est pas d'accord que l'on oriente la dépense de telle ou telle manière, mais ne dites pas qu'il y a un danger structurel au niveau de la Ville de Paris.

Pareil - Mme CARRÈRE-GÉE est partie -, elle nous a dit que la trésorerie était négative. Bien sûr, c'est dans le bilan que l'on voit l'état des disponibilités. On est à 21 millions d'euros de disponibilités. Cela veut dire que la trésorerie n'est pas négative, c'est comme cela qu'on lit un bilan. Je ne sais pas d'où elle sort ce chiffre de la trésorerie négative. Peut-être qu'à un moment, sur toute une année, elle peut être négative - d'ailleurs, c'est pour cela qu'on le voit en 1ère Commission : on peut avoir des appels à trésorerie avec des crédits qui permettent de faire face à un appel à trésorerie, mais, structurellement, la Ville de Paris a une trésorerie positive. Arrêtez donc de dire n'importe quoi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, c'était une très belle conclusion, Jérôme GLEIZES : "arrêtez de dire n'importe quoi".

Je donne la parole à Rudolph GRANIER, dernier orateur inscrit, pour deux minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme de coutume, je vais évoquer brièvement le compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police, et, plus généralement, le contexte qui entoure la Préfecture de police et la Brigade de sapeurs-pompiers, avec une analyse financière qui ne résiste pas au contexte de terrain. Jeudi, nous commémorons la mort de Nahel et des violences survenues dans la foulée, qui ont mis, à rude épreuve, nos forces de l'ordre. Dans un contexte politique, la crainte d'un nouvel embrasement est redoutée. J'adresse, par la présente, un message de soutien et de confiance à l'ensemble des forces de l'ordre mobilisées sur le terrain - pompiers, policiers, personnels de la Préfecture de police. Le contexte sécuritaire reste toujours préoccupant au quotidien, marqué par une forte banalisation de la violence, partout, tout le temps. Ce constat est illustré par l'augmentation constante des coups et blessures volontaires, de 26 % depuis 2019, et jusqu'à 66 % pour les violences intrafamiliales. Et que dire des violences sexuelles ? Elles ont explosé de 49 % depuis 2019.

Dans le contexte des Jeux olympiques, puis des Jeux paralympiques, nos forces de sécurité seront également soumises à rude épreuve. Seule question qui fait l'objet d'un flou artistique : la coordination entre police nationale et municipale dans ce nouveau contexte. Comment l'action des deux polices va-t-elle se compléter et se renforcer mutuellement ? Nous attendons toujours la doctrine à nous exposer. Ce ne sont pas quelques réunions ou conciliabules qui font un corpus face à une menace qui évolue sans cesse. La Brigade, quant à elle, aborde sereinement cette échéance olympique, avec une amélioration légèrement perceptible du côté des recrutements, et une stabilisation dans le sous-effectif. Je tenais à féliciter la gestion de la B.S.P.P., qui ne fait l'objet d'aucun appel de fonds supplémentaire. Prenez-en de la graine, cela pourrait vous être utile dans cette mairie.

C'est dans ce contexte, donc, que nous voterons l'approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'année 2023, et je tenais, Monsieur BLOCHE, à revenir sur vos propos sur le Rassemblement National. Je ne sais pas qui vous visiez : ce n'est pas nous qui pactisons avec les extrêmes, c'est vous qui le faites.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'histoire jugera, Monsieur GRANIER. J'espère que vous serez du bon côté...

J'espère que vous serez du bon côté, pour défendre la République, mais c'est vrai que j'en doute.

Je vais donner la parole aux membres de l'Exécutif.

Taisez-vous !

Je donne la parole aux membres de l'Exécutif concernés par le compte administratif, en faisant appel à leur traditionnel esprit de synthèse.

La parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'étude du compte administratif, comme tous les ans, c'est le moment du retour à la réalité. Le retour à la réalité, sur la base de documents partagés, après plusieurs années, depuis le début du mandat, de mensonges, on le sait, et, surtout, de digressions, pour ne pas parler du fond, de la part de l'opposition. Le retour à la réalité, c'est avant tout la sincérité, la fiabilité des documents sur lesquels nous communiquons, sur nos sujets budgétaires, dans un exercice de transparence. Pour la troisième année consécutive, nos comptes sont certifiés, et vous avez la réalité de l'exercice budgétaire 2023 dans les documents qui vous ont été partagés.

La solidité, le caractère sain de notre situation budgétaire, à la fin de l'exercice 2023, la Ville de Paris, sur son budget, dégage un excédent budgétaire de 110 millions d'euros, un excédent positif, donc. Le reste, l'écrit, les appels à la tutelle, tout ce que les oiseaux de mauvais augure voulaient absolument mettre en avant, sans défendre les Parisiens, tout cela s'est envolé, bien sûr. Enfin, notre engagement - l'engagement de notre collectivité - pour être au service de la population parisienne, le service public, la solidarité, l'accélération des investissements, la transformation et l'adaptation de notre ville aux enjeux climatiques, bien sûr.

Dans les grandes masses, vous en avez rappelé quelques-unes, l'année 2023 se caractérise, en fonctionnement, par des recettes qui augmentent de 5 %, à 9,5 milliards d'euros, et des dépenses qui augmentent de 3 %, à 8,8 milliards d'euros. C'est la première fois, depuis plusieurs années, que les recettes augmentent plus vite que les dépenses. On le sait, vous êtes nombreux à en avoir parlé, parlons d'abord de notre utilisation de l'unique outil fiscal qui était possible, à savoir la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, c'est-à-dire une contribution complémentaire pour les propriétaires parisiens et pour les propriétaires non parisiens. Pourtant, nous en avons proposé d'autres au Gouvernement.

Ce sont ces éléments qui expliquent l'augmentation des recettes. L'année 2023, c'est aussi le début de la crise immobilière, massive, avec une diminution des droits de mutation de 420 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Mais, comme vous le savez, nous avons anticipé cette baisse dès décembre 2022, puis au cours de l'année 2023 quand nous avons diminué notre inscription sur les droits de mutation lors de notre décision modificative. Cette anticipation était donc bien présente.

Nous voyons à nouveau le désengagement de l'Etat. Personne n'en a parlé, mais 2023 est la première année de la suppression de la C.V.A.E. Ce sont 100 millions d'euros en moins pour Paris. Je n'ai pas l'impression que vous l'avez remarqué. La dotation générale de fonctionnement est aussi à zéro euro, à nouveau.

Madame GATEL, Madame la Présidente, candidate, j'ai eu l'impression que vous vous réjouissiez de la diminution de la péréquation. Je viens vous rassurer, elle augmente. Il y a un effet de périmètre. La C.V.A.E. a disparu, mais le mécanisme de compensation sur la C.V.A.E. intègre les mécanismes de péréquation et les renforce. La péréquation est donc en hausse, rassurez-vous, rien ne sera épargné à Paris sur le sujet. Notre épargne brute atteint 760 millions d'euros et nous avons un investissement très important, 1,76 milliard d'euros. Il est autofinancé à 78 %. Nous l'avons maintenu pendant les années de crise sanitaire, quand l'autofinancement était beaucoup plus bas, parce que nous ne voulions pas rajouter de la crise à la crise. Maintenant, avec ces 78 % d'autofinancement, c'est bien de l'investissement qui est financé, pour l'essentiel, par nos ressources propres de l'année.

Ensuite, le reste se fait par recours à l'emprunt, pour une dette, je redonne les chiffres, si quelqu'un s'y intéresse encore, de 8 milliards d'euros à la fin 2023, c'est-à-dire que nous avons emprunté, en 2023, 130 millions d'euros de moins que ce que l'autorisation d'emprunt permettait. C'est bien le signe d'un pilotage au plus près et d'une volonté d'avoir une trajectoire d'emprunt la plus raisonnable possible, 130 millions d'euros ont été économisés par rapport à ce que permettait l'autorisation d'emprunt. Je tiens à rassurer Mme CARRÈRE-GÉE, la trésorerie, cette semaine, est non seulement positive, mais nous n'avons recours à aucun outil de trésorerie, billet de trésorerie ou ligne de trésorerie, cette semaine, pour vous donner un exemple, qui contredit ce que vous aviez donné.

En revanche, il manque, dans les interventions de l'opposition, le constat que la majorité - la Maire de Paris et la majorité municipale - a été responsable en utilisant l'outil fiscal, puisque le Gouvernement nous a refusé tous les autres outils possibles, pour protéger les Parisiens, pour maintenir les dispositifs de solidarité et pour continuer à investir.

C'est bien ce qu'a permis le budget en 2023. D'abord, la solidarité, les dispositifs sociaux, la santé, 2,5 milliards d'euros. C'est vraiment une part très importante de notre budget. Ce qui est rendu possible, en investissement, c'est, à la fois, 485 millions d'euros sur le logement social, 270 millions d'euros sur les déplacements, dont les grands équipements - Éole, tramway -, mais, aussi 48 millions d'euros pour les pistes cyclables. C'est la préparation des J.O. ; l'année 2023 et le début de l'année 2024 sont, bien sûr, les moments où la préparation des J.O. a été la plus importante, 110 millions d'euros en tout. En complément, 27 millions d'euros pour des équipements sportifs de

proximité qui seront les héritages des J.O. pour la population de Paris pour les années qui viennent. La transformation de l'espace public, 50 millions d'euros pour les espaces verts, 21 millions d'euros pour la performance énergétique de l'éclairage public.

Des engagements pour le climat : plus de 550 millions d'euros de nos investissements sont directement favorables à la lutte contre le réchauffement climatique. Vous savez que nous avons engagé cette démarche de regarder notre budget à travers ses conséquences climatiques. Nous l'avons fait non pas tout seul, mais nous l'avons fait avec d'autres collectivités, avec l'Institut de l'économie pour le climat - I4CE. La méthodologie est désormais robuste. Elle a été stabilisée avec "France Urbaine". Nous avons, maintenant, des résultats très clairs sur le sujet.

Voilà ce qu'a permis ce budget.

Vous me permettez, en conclusion, de répondre à certaines des interventions. D'abord, Francis SZPINER, oui, je vous confirme, les autres collectivités sont touchées, il n'y a aucun doute, et tous les présidents de département, de droite comme de gauche, tous les maires de grandes ou moyennes villes le disent. Non, ce n'est pas Paris qui se plaint du Gouvernement. C'est l'intégralité des collectivités locales qui sont touchées et qui cherchent des solutions face à la chute des D.M.T.O. En aucun cas notre politique volontariste sur le logement n'a d'effet là-dessus. La chute des D.M.T.O. est dans toute la France, tous les départements sont touchés, et la baisse est plutôt plus faible à Paris qu'ailleurs.

Vous ne pouvez pas dire cela...

Discutez, avec les élus locaux de votre camp politique de la situation budgétaire de leur collectivité. Je connais des présidents de département de droite qui se mettent en situation de constat de faillite, avec un budget en déséquilibre, pour laisser le Préfet reprendre la main. C'est cela, la réalité des collectivités, en ce moment. Arrêtez de "parisianiser" cette situation, car elle ne l'est pas. Pour M. ALPHAND, vous nous renvoyez un camp. Je vais essayer de comprendre : vous êtes bien du camp de Rachida DATI, donc, du camp de Bruno LE MAIRE, en tout cas, j'imagine. On est donc d'accord, la dette, les 3.000 milliards d'euros, c'est votre camp, c'est bien cela. La dégradation de la note de l'Etat, c'est maintenant, ce n'est pas plus tard. C'est votre camp, aussi.

Oui, l'union de la gauche, le Front Populaire, n'a pas encore gagné les législatives, je vous le confirme. Raphaël GLUCKSMANN n'est pas encore Premier Ministre. Après tout, tout le monde choisit, pourquoi pas. En revanche, votre détermination à nier dans quel état le Gouvernement a mis les collectivités est quand même très étrange. C'est vraiment très étrange, parce que nous devons maintenant faire un constat. Au moment où le chef de l'Etat rend les armes, renonce à diriger le pays après un septennat, le constat, c'est que jamais des gouvernements n'auront, à ce point, affaibli les collectivités territoriales. Elles sont pourtant des remparts contre la démagogie et le populisme, par la proximité des politiques publiques qu'elles mènent et par la solidarité. Le Gouvernement a choisi de les affaiblir, nous laissant, par des décisions hasardeuses, face à des périls immenses. À Paris, nous ferons face à ces périls. Tous les territoires feront face aussi, mais sachez qu'ils auront vraiment été mis en difficulté par la politique nationale et qu'ils n'en seront que plus fragiles pour résister à ce qui va venir, d'une manière ou d'une autre.

Je peux vous garantir qu'autour de la Maire de Paris, et avec la majorité, nous ferons face. Je pense que la période historique demandera à chacun de sortir un peu de son couloir de nage, de baisser quelques ornières et de défendre la Ville de Paris pour ce qu'elle représente, dans le pays, face aux valeurs républicaines qui seraient contestées. Chacun sera, à ce moment-là, responsable de ses actes et des positions qu'il portera.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON.

La parole est à Olivia POLSKI, si elle souhaite dire un mot ? Non.

Nicolas NORDMAN souhaite dire un mot ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Monsieur le Maire, merci. Ce sera très court, puisqu'il y a finalement eu assez peu d'interventions et de questions relatives au budget spécial.

Néanmoins, je voudrais évidemment profiter de ce que la parole me soit donnée pour remercier les pompiers de Paris, qui sont d'ailleurs en train de faire une intervention assez délicate dans le quartier. Je voudrais vraiment les remercier, d'abord pour ce qu'ils font à l'année, mais aussi pour leur travail. Bien sûr, je voudrais aussi remercier les forces de sécurité, même si elles ne relèvent pas du budget spécial, je voulais les associer à ces remerciements, ainsi que les personnels de la Préfecture de police, le service du budget spécial et les services de la Ville, avec lesquels nous travaillons pour l'élaboration de ce budget spécial.

Très vite, je voulais indiquer, comme cela a été dit, que l'on note dans ce compte administratif 2023 l'engagement extrêmement fort de la Ville de Paris, + 8 % de la dotation, 244,4 millions d'euros, permettant à la fois la revalorisation des personnels, la préparation des Jeux olympiques et paralympiques, et la poursuite en fonctionnement et en investissement du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers.

Enfin, je veux vous dire et vous réitérer l'engagement de la Ville de Paris aux côtés de la Préfecture de police dans le cadre de ce budget spécial pour permettre que les missions soient poursuivies.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre esprit de synthèse, Monsieur le Maire, cher Nicolas NORDMAN.

Nous terminons avec M. le Préfet, si vous souhaitez apporter des éléments de réponse, ou estimez-vous que votre propos liminaire était suffisamment détaillé pour avoir anticipé les interventions des orateurs ? Je vous laisse juge, Monsieur le Préfet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas apporter d'éléments complémentaires. Il n'y a pas eu de questions particulières, je n'ai donc pas l'impression qu'il soit nécessaire d'aller au-delà de la présentation très détaillée que je vous ai faite en entrée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons remarqué qu'aucun chiffre ne manquait, Monsieur le Préfet. Je vous remercie.

De ce fait, si vous en êtes d'accord, nous allons maintenant procéder au vote des différents comptes de la Ville de Paris et de la Préfecture de police. Je vous demande un peu d'attention.

Je mets aux voix, à main levée, tout d'abord les états financiers et le compte de gestion 2023 du budget général, c'est le projet de délibération DFA 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 36).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif 2023 du budget général, c'est le projet de délibération DFA 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 37).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion 2023 des états spéciaux d'arrondissement, projet de délibération DFA 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 26).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif 2023 des états spéciaux d'arrondissement, projet de délibération DFA 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 27).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget annexe des services techniques des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2023, projet de délibération DILT 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DILT 8).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe des services techniques des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2023, projet de délibération DILT 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DILT 7).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023, projet de délibération DPE 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 15).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023, projet de délibération DPE 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 17).

Je mets aux voix, à main levée, l'affectation du résultat de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau, c'est le projet de délibération DPE 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 30).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023, c'est le projet de délibération DPE 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 14).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023, projet de délibération DPE 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 16).

Je mets aux voix, à main levée, l'affectation du résultat de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement, projet de délibération DPE 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 25).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2023, projet de délibération DSOL 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 30).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2023, projet de délibération DSOL 33.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 33).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2023, c'est le projet de délibération PP 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, PP 35).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 1 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2023, c'est le projet de délibération PP 36, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, PP 36).

Je mets aux voix, à main levée, l'affectation des résultats du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2023, c'est le projet de délibération PP 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, PP 37).

Mes chers collègues, tous les comptes de gestion et administratif pour l'année 2023 sont adoptés ! Je vous remercie.

Je vous propose de ne pas suspendre la séance.

Souhais de bienvenue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je salue en votre nom les élèves de l'école de la Seconde chance qui sont en tribune. Au revoir, Monsieur le Représentant du Préfet de police, bonne journée.

2024 DLH 105 - Location de l'immeuble 9, rue Georges-Lardennois (19e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose donc de rentrer dans les dossiers de la 5e Commission avec le projet de délibération DLH 105. C'est la location de l'immeuble 9, rue Georges-Lardennois dans le 19e arrondissement à "Paris Habitat". C'est un bail emphytéotique.

Dans le plus grand silence, je donne la parole à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, faisant usage de son droit de préemption, la Ville de Paris souhaite acquérir un bien pour un montant de plus de 6 millions d'euros.

La préemption excessive par la Ville de Paris depuis plus de dix ans entraîne une dérégulation majeure des prix sur le marché immobilier. En intervenant de manière aussi intrusive et régulière, les prix sont artificiellement gonflés, rendant l'achat de biens immobiliers de plus en plus inaccessible pour tous ceux qui font vivre Paris.

Cette situation est particulièrement inquiétante dans une ville déjà marquée par une crise du logement sans précédent. Chaque bien préempté par la Ville est un logement de moins pour les familles, les étudiants, les travailleurs, qui cherchent désespérément un toit dans la Capitale.

L'incertitude créée par une politique de préemption massive dissuade les investissements dans le secteur immobilier parisien. Les investisseurs privés, essentiels au dynamisme économique et à la rénovation urbaine, se détournent de Paris.

Cette politique encourage la spéculation. Lorsque la Ville intervient de manière excessive, les propriétaires et les investisseurs sont incités à spéculer sur les biens immobiliers, espérant des gains rapides dus à la hausse artificielle des prix. Cette spéculation n'apporte aucun bénéfice aux Parisiens et ne fait qu'aggraver les problèmes de logement pour nos concitoyens.

Face à ces constats, la Ville de Paris doit adopter une approche plus nuancée et équilibrée. Elle doit prendre ses responsabilités et tenir compte des besoins spécifiques de chaque quartier, car une politique uniforme ne peut répondre pleinement aux réalités diverses de notre Capitale.

Pour ces raisons, avec le groupe Changer Paris, je voterai contre ce projet de délibération. Je propose que nous nous concentrons sur des initiatives plus constructives telles que la création de logements intermédiaires, accessibles à une plus large part de la population. Cela permettrait de préserver notre patrimoine tout en offrant des solutions de logement adaptées à tous les niveaux de revenus, faisant revivre notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

Dans le plus... Un peu de silence, s'il vous plaît.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame TOUBIANA, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Si l'augmentation des prix de l'immobilier à Paris depuis vingt ans est due à la politique de préemption de notre majorité municipale, pourquoi dans les villes qui ne respectent pas la loi S.R.U. comme Neuilly-sur-Seine, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt, Saint-Mandé ou Vincennes, ces villes qui ne préemptent pas comme nous, les prix augmentent-ils exactement de la même façon ? Pourquoi ?

Je vous prie de m'excuser, ce que vous racontez est vraiment du "grand n'importe quoi". L'augmentation des prix est due à des politiques monétaires de soutien de taux très bas, qui ont encouragé des bulles immobilières dans toutes les grandes villes de France, quelle que soit leur politique de préemption, en particulier dans toutes les grandes zones touristiques comme la côte basque, Nice, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et la Côte d'Azur. La réalité est là.

Pourquoi nous préemptons ? Pour faire du logement social. Quels immeubles nous préemptons ? Pas n'importe lesquels, ceux qui, comme l'immeuble de la rue Georges-Lardennois, sont des passoires thermiques que le privé ne rachète pas pour les rénover parce que c'est trop cher ou, s'il les rachète, qu'il laisse en passoire thermique, et des immeubles où un nombre important de logements sont vacants.

Notre politique de préemption permet de rénover le parc immobilier parisien. Ce sera le cas d'une grande majorité des logements de cet immeuble, qui sont des passoires thermiques. Elle permet également de loger des Parisiennes et des Parisiens en plus à bas coût, parce qu'une grande partie de ces logements sont vacants. C'est le cas aussi dans cette adresse.

Encore plus aujourd'hui qu'hier, nous avons donc raison de préempter. En plus de protéger les Parisiens de la spéculation, nous rénovons l'habitat parisien, nous l'adaptions au changement climatique, et nous luttons contre la vacance de l'immobilier, le plus gros fléau qui nous touche actuellement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 105.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 105).

2024 DLH 113 - Location de l'immeuble 42, rue de la Verrerie (Paris Centre) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 113 : location de l'immeuble 42, rue de la Verrerie, qui est juste à côté d'ici, à la R.I.V.P. C'est un bail emphytéotique.

Je donne la parole au président de la 5e Commission, qui reprend sa place. Emile MEUNIER a la parole, et lui seul.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est un exemple remarquable de... Comment dire ? De la volonté politique qui peut être menée par cette Ville quand elle le souhaite.

Ici, il s'agissait d'un immeuble du B.H.V., que le B.H.V. voulait rénover pour en faire une surface commerciale encore plus grande. Ce n'était pas seulement rénover l'immeuble, c'était le détruire dans l'intégralité pour le reconstruire et en faire une sorte de galerie commerciale. Evidemment, cela ne "collait" pas du tout avec les règles du nouveau Plan local d'urbanisme, puisqu'on ne détruit plus, on doit transformer, et il manque des logements sociaux dans ce quartier, qui n'a pas besoin de surfaces commerciales supplémentaires.

Comme la négociation n'a pas abouti avec le propriétaire, la Ville a donc préempté l'immeuble pour en faire du logement social, et une activité commerciale au rez-de-chaussée pour garder la continuité d'animation dans la rue.

Nous sommes vraiment ravis lorsque la Ville agit de façon ambitieuse sur ces questions économiques et de logements sociaux, nous voterons donc un grand "pour" à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher Emile MEUNIER.

Jean-Philippe GILLET a la parole.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

En espérant que l'esprit de ce projet de délibération ne sera pas télescopé par une actualité dont nous espérons qu'elle n'est pas dramatique, nous saluons la création de 13 nouveaux logements sociaux rue de la Verrerie, en plein cœur de Paris, dans un bâtiment faisant partie de ceux que possédait le B.H.V.

Tout d'abord, parce que cet immeuble et l'immeuble mitoyen sont dotés de caves datant des XVIe et XVIIe siècles, et qu'elles seront donc préservées, comme l'espérait la Commission du Vieux Paris. Ensuite, parce que ce bâtiment de sept étages, dont les logements sont presque intégralement vacants aujourd'hui, à l'exception d'une occupation sans titre - et la précaution oratoire que je prenais vise cette personne, qui pourrait éventuellement être victime de l'incendie en train de se dérouler -, fera l'objet de travaux de rénovation, car il faisait aujourd'hui l'objet d'un classement G en matière de performance énergétique.

C'est une occasion de plus de produire du logement dans l'existant et de travailler sur l'adaptation climatique et énergétique du bâti parisien, et ainsi de continuer à œuvrer dans le sens des objectifs de la stratégie nationale bas carbone. Plus nous développerons le logement social et public, plus nous aurons directement la main pour piloter l'adaptation au changement climatique. C'est important lorsque l'on relie le rythme de rénovation du parc privé à l'échelle nationale et les coupes budgétaires opérées par l'Etat.

Enfin, et c'est bien sûr le cœur du sujet, ce projet permettra de loger des familles, des travailleuses et des travailleurs au cœur de Paris pour diminuer le phénomène des déplacements pendulaires et permettre de lutter contre le déséquilibre sociologique qui frappe notre ville. Personne n'ignore ici que 2023 fut, hélas, une année record en matière de demandes de logements sociaux à Paris, émanant principalement des ménages aux plus faibles ressources. 70 % des personnes demandant un logement social ont un niveau de revenus inférieur au plafond P.L.A.-I.

Dès lors, les communistes accueillent très favorablement ce projet, qui prévoit 8 P.L.A.-I. et 5 PLUS, et les communistes rappellent que défendre et développer le logement social s'inscrit par nature dans la construction d'une société plus juste.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Laurent SOREL a la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, je prends la parole pour dire du bien de la majorité de la Ville. Non, parce que...

Oui, c'est l'"effet Nouveau Front populaire", on va dire. Non, mais cela montre en tout cas que la Ville fait et qu'elle a une volonté, ce dont je n'ai jamais douté. C'en est clairement le signe ici, et c'est presque un cas d'école, avec la préemption d'un bâtiment qui risquait d'être détruit pour en faire un énième lieu commercial. C'est dans le 4e arrondissement, où il y a un peu plus de 15 % de logements sociaux, contre 41 % par exemple dans le 20e, ou 45 %, je crois, dans le 19e. On y ferait 13 nouveaux logements sociaux, 8 P.L.A.-I. et 5 PLUS, je suis donc ravi et je vais évidemment voter ce projet de délibération.

Il fallait toutefois que j'exprime qu'effectivement la Ville doit assumer, chaque fois que c'est possible, sa volonté politique de lutter contre la spéculation immobilière. Ce n'est pas cela qui fera que le 4e arrondissement deviendra ou redeviendra un quartier populaire, si tant est qu'il en était un il y a vingt ans, mais cela fait partie des politiques publiques qui montrent qu'une Ville comme Paris est en mesure de mener, en tout cas d'exprimer un volontarisme politique.

Je tiens à dire néanmoins, parce qu'il faut quand même qu'il y ait un "mais", qu'il faut faire attention au petit discours sur la mixité sociale, parce que c'est souvent un discours politiquement assez neutre. Tout le monde parle de mixité sociale, mais nous savons bien que l'enjeu à Paris n'est pas simplement de mettre des pauvres là où il y a des riches et des riches là où il y a des pauvres, pour caricaturer. En réalité, il y a une vraie nécessité d'arrêter la spéculation immobilière, de limiter la gentrification, même de la retourner, et de faire en sorte que cette ville puisse accueillir le plus grand nombre et ne soit pas une ville uniquement réservée aux plus riches.

Ce genre de projet montre que l'on peut faire, mais il ne permet évidemment pas, à lui seul en tout cas, de régler le problème, et je pense que personne n'en est convaincu ici.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, Monsieur le Maire.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes pensées vont d'abord aux victimes de l'incendie dramatique qui est en cours juste à côté de cet immeuble et qui le touche en partie. Il y a plusieurs personnes blessées en urgence, ainsi que cinq sapeurs-pompiers blessés. Comme Nicolas NORDMAN, toutes mes pensées vont à ces victimes et aux sapeurs-pompiers qui se battent au péril de leur vie contre ces incendies dramatiques.

Bien entendu, cette préemption s'inscrit complètement dans le cadre de notre politique de préemption. Elle est même complètement emblématique, vous êtes plusieurs à l'avoir relevé, à juste titre, puisqu'elle concerne un immeuble de 20 logements et 7 chambres qui étaient tous vides, tous vacants, en plein centre de Paris, avec une très grande majorité en classe énergétique G. C'est donc emblématique des immeubles vides et passoires thermiques qu'il nous faut absolument racheter, et dans le plus grand nombre possible.

Permettez-moi aussi de dire que je suis fier du budget que consacre la Ville de Paris à la préemption cette année, soit via le compte foncier, avec 250 millions d'euros, soit via nos autorisations de programme pour le logement social, dont plus de 250 millions vont aux acquisitions des bailleurs. Ce sont donc plus de 500 millions d'euros qui sont consacrés par notre Exécutif dans son budget à la création du logement social, soit bien plus que le budget de l'Etat pour la création de logements sociaux pour toute la France.

Ce budget de l'Etat, qui n'est même pas à la hauteur de celui de Paris pour la seule ville de Paris, est vraiment lamentable, et j'espère que, bientôt, une nouvelle majorité dominée par le Nouveau Front populaire permettra de changer cet état de fait lamentable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 113.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 113).

L'opposition a voté contre ? Surprenant.

2024 DLH 128 - Location de l'immeuble 39, rue de Poitou (Paris Centre) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 128 et l'amendement technique n° 2. Il s'agit d'un amendement technique au projet de délibération concernant la location de l'immeuble 39, rue de Poitou à Paris Centre, à Elogie-SIEMP. C'est un bail emphytéotique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 2 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 2 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 128 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DLH 128).

2024 DLH 133 - Location de l'immeuble 32, rue de Montholon (9e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 133 : location de l'immeuble 32, rue de Montholon dans le 9e arrondissement à la R.I.V.P. C'est un bail emphytéotique.

C'est le président Alexis GOVCIYAN qui a la parole, et lui seul.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération concerne certes un dossier local, mais, par les questions que le dossier pose, il porte plutôt sur des problématiques parisiennes. C'est ce que j'essaierai de mettre en exergue.

Ce projet de délibération appelle de notre part plusieurs remarques, d'abord sur l'information de la préemption par la Ville de Paris de cet immeuble au 32, rue de Montholon comportant 14 logements pour une surface totale de 756 mètres carrés et 2 commerces pour 99 mètres carrés. A noter que ces données sont différentes des données communiquées en mars dernier lors de l'étude du projet de préemption, puisque l'exposé des motifs indiquait 7 logements, seulement, qui seraient libres, alors que nous en sommes à 14.

Nous ne pouvons que nous en féliciter, bien évidemment, mais nous comprenons que les 14 logements se répartiront entre 8 P.L.A.-I. et 6 P.L.U. et PLUS, et aucun P.L.S. N'est-ce pas contraire au souhait de mixité sociale dans les immeubles et à l'attente de nombreux demandeurs de logement qui, certes, ne peuvent prétendre aux locations H.L.M., mais qui ne disposent pas non plus de ressources suffisantes pour se loger dans le privé ? Cette contradiction mérite d'être soulignée. J'espère que nous aurons des réponses.

De même, les documents communiqués n'indiquent pas la typologie des 14 logements.

Voilà pour une première série de questions.

Ensuite, selon le bail emphytéotique conclu entre la Ville et la R.I.V.P. pour gérer l'immeuble pendant 65 ans, une réhabilitation lourde des logements existants aura lieu en but de leur conventionnement. Le coût d'achat est élevé, 6,3 millions d'euros, et cette préemption, ajoutée des travaux, revient à 10.800 euros le mètre carré, ce qui semble élevé.

Enfin, le cœur du sujet est le troisième point : le versement d'un loyer capitalisé de 1,950 million d'euros par la R.I.V.P. à la Ville de Paris. Nous sommes surpris de retrouver dans ce projet de délibération des loyers capitalisés versés par un bailleur social à la Ville de Paris. Nous avons gardé en mémoire que ce mécanisme prenait fin le 31 décembre 2022, après avoir abondé le budget de fonctionnement de la Ville de Paris entre les années 2017 et 2022 et endetté les bailleurs sociaux d'un montant de 1,4 milliard d'euros.

Le nouveau mécanisme est similaire au précédent, mais, cette fois, il ne s'agit pas d'abonder le budget de fonctionnement mais le budget d'investissement, de faire porter aux bailleurs sociaux une dette qui devrait être portée par la Ville, et ainsi de minimiser facialement l'endettement de la Ville. Nous ne pouvons que regretter cet artifice comptable, qui risque de se généraliser et de masquer à nouveau une partie des dettes de la Ville de Paris.

Je vous remercie d'avance de nous donner les réponses à ces questions et les précisions qui pourront s'imposer.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce quatrième projet de délibération concerne pour la quatrième fois un immeuble avec un grand nombre de logements vacants, puisque 7 des 13 logements étaient vacants au moment de l'acquisition par la D.I.A., et un immeuble de passoires thermiques avec une très grande majorité de logements F et G. Ce Conseil illustre donc parfaitement notre politique d'acquisition de passoires thermiques et de petits et moyens immeubles avec des logements vides.

Heureusement que l'action de la Ville est déterminée et en croissance, et que nous achetons de plus en plus d'immeubles. Malheureusement, la réalité est que l'absence de régulation par le secteur privé et l'inaction de l'Etat font qu'il n'y a presque que l'action publique qui nous permet d'améliorer et d'adapter au réchauffement climatique les immeubles parisiens.

Pour vous répondre, Monsieur GOVCIYAN, il y a toujours des loyers capitalisés en investissement. En termes de volumes financiers, cela représente des montants beaucoup moins importants depuis l'an dernier du fait de l'arrêt des processus de conventionnement, mais c'est le cas pour toutes les acquisitions que nous réalisons. C'est tout à fait normal, et cela vient abonder le budget d'investissement, comme vous l'avez dit.

Ensuite, concernant la répartition en termes de logements, de financements, nous avons comme objectif de réaliser un certain nombre de logements très sociaux, P.L.A.-I., et c'est bien normal. De fait, au vu des disponibilités foncières que nous avons, nous produisons encore un nombre non négligeable de logements sociaux dans les arrondissements où il y a le plus de disponibilités foncières que sont le 13e, le 19e et le 20e. Il est donc logique que, pour équilibrer l'offre de logement social dans ces arrondissements, il y ait une part plus importante de P.L.S. quand nous créons du logement social. C'est tout à fait logique, et je pense que c'est la demande des maires d'arrondissement et de l'ensemble des conseils municipaux.

Dans les arrondissements comme le 9e où la part du logement social est beaucoup plus faible, il est donc tout à fait légitime qu'il y ait une part plus importante de P.L.A.-I. pour que nous atteignons les objectifs qui nous sont demandés par l'ensemble des institutions, y compris par l'Etat, d'ailleurs, et à juste titre. Pour cette opération comme pour toutes les opérations de ce type, y compris celles que nous avons examinées dans d'autres projets de délibérations, le ratio habituel, celui que nous appliquons là, est 60 % de P.L.A.-I. et 40 % de PLUS. Nous continuerons à le faire pour rééquilibrer l'offre de logement social et de logement très social à l'échelle de tout Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 133).

2024 DU 4 - 70, boulevard Barbès (18e). - Etat descriptif de division en volumes. - Déclassement par anticipation d'un volume foncier. - Signature d'une promesse de vente et d'un acte de vente.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au relogement des associations de solidarités implantés au 70, boulevard Barbès.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 4 et le vœu n° 3. Le projet de délibération porte sur le 70, boulevard Barbès, état descriptif de division en volumes, déclassement par anticipation d'un volume foncier, signature d'une promesse de vente et d'un acte de vente.

Pour commencer, je donne la parole à Eric LEJOINDRE, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est là encore un exemple remarquable de la volonté politique de la Ville, quand elle le souhaite, de mener des projets qui ont du sens. En ce qui concerne le DU 4, il s'agit de la création d'une Maison pour les médias libres.

Je ne surprendrai personne en constatant qu'en cette période difficile, trouble, le droit de savoir et la liberté de dire sont deux des principes fondamentaux d'une vraie démocratie. A Paris, nous avons besoin d'un lieu qui permette d'exprimer cette question de l'information, de sa qualité, de son intégrité, de son pluralisme, de son indépendance et de la confiance que le public doit avoir dans ses médias, alors que la défiance envers les médias est plus que jamais au cœur du doute qui mine nos démocraties. Ce projet est une façon de répondre à ce doute. Il est porté par des acteurs de la société civile.

Ce projet de la Maison des médias libres répond aussi au défi contemporain, puisqu'il regroupera une soixantaine de médias indépendants, des diffuseurs, des producteurs, des structures professionnelles de l'édition et de la formation, des structures de l'éducation, des ateliers d'artistes. Il doit être un lieu ouvert au public, de rencontre et d'échange.

Compte tenu des ambitions portées par ce projet et de l'opportunité pour Paris d'accueillir un lieu unique en France de fabrication et de décryptage de l'information et d'accompagnement au changement médiatique, il fallait que nous trouvions un lieu adapté pour lui permettre de s'installer. C'est le cas au 70, boulevard Barbès, dans un immeuble qui peut tout à fait être adapté à cet usage. Néanmoins, ce 70, boulevard Barbès n'est pas vide. C'est une bonne chose, puisqu'il était inconcevable pour les élus du 18e que nous sommes de laisser un lieu aussi important vide pendant plusieurs années.

Aujourd'hui, au 70, boulevard Barbès, il y a d'abord la Maison des coursiers, portée par la Ville et notamment par ma collègue Barbara GOMES, qui a beaucoup travaillé sur ce projet pour faire en sorte que les coursiers trouvent un espace. C'est aussi un lieu de solidarité qui fait cohabiter beaucoup de projets, qui a d'ailleurs ouvert dans un contexte compliqué. Il y a donc un centre d'hébergement d'urgence qui est ouvert sur les quartiers avec des cours de langues, des activités dédiées aux enfants, à l'emploi, et qui a permis une grande innovation aussi en la matière.

Ce lieu a aussi permis de créer des ponts avec d'autres lieux de solidarité du 18e, je pense à la halte de nuit pour femmes en mairie du 18e, dont "A.D.S.F." est un des partenaires et qui peut y orienter des femmes pour les mettre à l'abri. Enfin, ce lieu assure une forme de soupe populaire, la possibilité pour les personnes à la rue de manger chaud le soir dans le 18e, ce qui nous manque beaucoup.

Comme la Ville l'a toujours fait et comme nous y tenons particulièrement dans le 18e, il faudra bien sûr que ces différents objets trouvent une nouvelle localisation pour permettre à la Maison des médias libres d'exister et de ne pas retarder ce projet, sans non plus mettre fin à ces grands et beaux projets de solidarité. Je suis convaincu que la Maison des coursiers pourra trouver sa place dans le nouveau projet. En revanche, il faudra que nous trouvions un lieu pour recréer des places d'hébergement d'urgence. Ce lieu, d'ailleurs, peut être dans le 18e mais aussi en dehors du 18e.

Il faudra également que nous trouvions un lieu, mais cette fois absolument dans le 18e, pour permettre la distribution alimentaire, le soir, de repas chauds, assis, dans le 18e. J'y travaille déjà avec la Ville, bien sûr, et nous y sommes totalement engagés. C'est un engagement que nous prenons. Nous le prenons parce que nous l'avons toujours fait, et parce que c'est comme cela que nous envisageons ce type de projet.

Il n'a bien sûr jamais été question, ni pour le maire du 18e que je suis, ni pour la Ville, de mettre en difficulté des projets de solidarité aussi importants que ceux-ci. Je préférerais le redire lors de cette séance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Antoinette GUHL, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, la Maison des médias libres, enfin. Je tiens au nom des écologistes à exprimer ici deux choses, d'abord un immense regret, mais aussi beaucoup de soulagement.

D'abord, l'immense regret que nous n'ayons pas réussi à saisir il y a cinq ans l'opportunité de soutenir les médias libres à Paris. Sous la plume de Jean-Louis MISSIKA, vous aviez préféré octroyer un local à la création musicale plutôt qu'aux médias libres. Je n'ai rien contre la création musicale, entendons-nous bien, mais je pense que vous n'aviez pas mesuré il y a cinq ans l'urgence démocratique qui nous imposait de défendre les médias libres.

Dans ce laps de temps, nous avons vu comment une grande partie des médias, à la botte de grands millionnaires d'extrême droite, ont imposé un débat public délétère, imposant petit à petit et de manière décomplexée des idées d'extrême droite. Aujourd'hui, alors que l'extrême droite a été poussée aux portes du pouvoir, tant par certains médias que par le Président de la République lui-même avec sa dissolution, nous aurions eu besoin à Paris d'une Maison des médias libres en état de fonctionnement. Nous avons perdu cinq ans. C'est un regret.

Venons-en au soulagement de voir ce projet aujourd'hui prendre forme à Paris. Un espace qui permet aux médias qui ne sont à la botte de personne, si ce n'est de leurs lecteurs, lectrices, auditeurs, auditrices, bref, des citoyennes et des citoyens, est plus que bienvenu dans notre société où médias et politiques d'extrême droite tentent de confisquer notre démocratie.

J'exprime l'accord des écologistes avec le projet de délibération présent et avec les clauses qui sécurisent en partie ce choix de la Ville de Paris, que ce soit l'appui de la foncière de Belleville, la clause résolutoire en cas de non-respect des conditions d'affectation, ou les garanties financières et contractuelles mises en place.

Nous aurions pu exiger d'avoir la garantie que les médias libres soient sociétaires dans la gouvernance du lieu, étant donné qu'il s'agit d'une vente et non pas d'un bail emphytéotique. Cela vaut la peine d'être fait avant la conclusion de la vente. Nous comptons sur vous, Monsieur le Maire, pour le faire. Malgré tout, cette approche est sérieuse et assure pour un certain temps que la vocation du site sera respectée.

Ce projet de délibération nous convient, vous l'avez compris, parce que nous soutenons pleinement depuis cinq ans le projet de Maison des médias libres. Il s'agit de créer un espace de travail coopératif et collaboratif pour des dizaines de médias, 60, vous l'avez dit, Monsieur le Maire. Pour 60 médias, un espace de travail collaboratif. C'est l'engagement aussi de maintenir des structures telles que la Maison des coursiers, l'association "A.D.S.F.", sur site ou ailleurs, ainsi que la complémentarité avec la Maison des journalistes, qui témoigne de l'intégration harmonieuse du projet dans le tissu local.

La liberté des médias en France, je le disais, bien que garantie par nos institutions, fait face à de nombreuses attaques. La première, j'en ai parlé, est celle des propriétaires, dont le pluralisme se résume malheureusement à "50 nuances d'extrême droite". La seconde, c'est la menace de la droite parisienne. En quelques mois à peine, notre collègue Rachida DATI, au Ministère de la Culture, a proposé le démantèlement de l'audiovisuel public.

A peine installée, ce fut son premier projet, et nous ne l'oublions pas, car ce projet de fusion, contesté par tous les syndicats, a été présenté au Conseil des ministres en mai dernier. Il résume le mépris du Président MACRON et des Républicains pour le service audiovisuel public. Il prévoit une "holding" regroupant France Télévisions, Radio France, France Inter, France Info, France Culture et l'I.N.A., dirigée par un seul P.D.G. Un seul P.D.G., mais nommé par qui ? Personne ne le sait trop, probablement une antichambre du pouvoir exécutif, pour mieux contrôler la presse et les médias, et couper les budgets.

Bref, l'audiovisuel public, auquel nous sommes tant attachés, ne doit pas être un marchepied pour la seule ambition de certains, c'est un bien public qu'il nous faut préserver. La Maison des médias libres représente non seulement une opportunité pour le renforcement de la liberté des médias, mais aussi un engagement fort de la Ville de Paris, que nous saluons, en faveur des valeurs démocratiques de transparence, de diversité, de dialogue citoyen.

Soyons fiers, chers collègues, de voir par notre action naître ce lieu de savoir, d'enquête, de débat, d'information, au service de notre si chère liberté d'expression et de notre démocratie.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne peux m'empêcher, à l'aune de ce projet de délibération, d'exprimer ma joie et celle du groupe Communiste à l'annonce cette nuit de la libération de Julian ASSANGE. Il fallait que ce soit dit.

Comme le disait ma collègue, nous attendons tous cette Maison des médias libres, portée par une coalition de médias indépendants, depuis au moins 2018. Nous nous réjouissons qu'elle voie enfin le jour, car elle permettra de mutualiser de nombreux coûts en matière de frais énergétiques, de matériels de studio. Cela créera une émulation journalistique et démocratique, renforçant ainsi l'indépendance de médias tels qu'"Acrimed", "Arrêt sur Images", "Bastamag" ou encore "Politis".

Nous déplorons néanmoins que "Mediapart", l'un des instigateurs du projet, et "L'Humanité", qui l'avait rejoint ensuite, ne fassent plus partie de l'aventure en raison des retards accumulés. Trop de tergiversations ont empêché ce projet de voir le jour plus tôt, d'abord rue Saint-Maur, puis boulevard de Charonne, et finalement boulevard Barbès, en plein quartier populaire. Le retrait de ces deux médias de poids est d'autant plus regrettable que la situation financière des médias qui ne sont pas la propriété de milliardaires est critique.

Dans le contexte actuel, ce type d'initiative est indispensable, voire salutaire. Non seulement nous soutenons profondément ce projet, mais il deviendra, j'en suis certaine, l'un des symboles forts de l'esprit de résistance de notre ville. La concentration des médias a atteint un tel degré que la liberté de la presse pourrait bientôt devenir une illusion.

L'exemple le plus alarmant est bien entendu l'empire médiatique de Vincent BOLLORÉ. D'abord, le rachat du groupe Canal+, permettant de contrôler en grande partie le financement du cinéma français, ainsi que les chaînes CNews et C8, devenus de véritables canaux de l'extrême droite. Cela ne s'arrête pas là, puisqu'Europe 1 et le "J.D.D." sont devenus des tribunes pour le Rassemblement national et d'autres projets racistes, homophobes et misogynes. Un exemple récent est l'émission quotidienne de Cyril HANOUNA sur Europe 1, créée spécialement en vue des législatives, où l'extrême droite et la droite extrême monopolisent l'essentiel du temps de parole.

Dans ces rédactions, malgré les grèves et les protestations, les journalistes ont été contraints de se plier à la ligne éditoriale imposée. BOLLORÉ, avec son appétit insatiable, envisage désormais de prendre le contrôle du "Figaro". Pour réaliser son grand projet idéologique réactionnaire, il s'attaque aussi aux maisons d'édition, aux librairies, à la pluralité des idées, en empêchant la publication de certains livres. C'est pourquoi je souligne l'importance de la participation des éditions du Seuil et de La Découverte dans ce projet de la Maison des médias libres.

Bien sûr, l'extrême droite sait aussi à qui elle doit son succès. C'est parce qu'elle sait être reconnaissante à ceux qui lui offrent une tribune quotidienne qu'elle prévoit dans ses mesures phares de privatiser l'audiovisuel public

en cas d'arrivée au pouvoir. Nul doute que BOLLORÉ en serait l'acquéreur, diffusant encore plus de propos haineux et mensongers en "prime time".

Dès lors, cette maison doit être un rempart parmi d'autres face à la concentration des médias et à la dérive autoritaire à laquelle nous assistons. C'est d'ailleurs l'idée de la charte contre les propos homophobes, racistes, xénophobes, révisionnistes, négationnistes et injurieux, autant de règles qui n'ont plus cours dans la sphère BOLLORÉ et qui, par effet d'influence, sont remises en cause dans d'autres médias.

Au-delà du contexte, je salue la qualité du projet, l'animation du rez-de-chaussée par les 300 mètres carrés de surface dédiés aux commerces, le local prévu pour une association de quartier, et aussi "L'Agora", qui permettra la tenue de conférences et de débats. Ce sont des orientations qui permettent de pleinement inscrire la Maison des médias libres dans ce quartier populaire hautement symbolique qu'est la Goutte-d'Or. A nous de travailler afin que les habitants s'en emparent réellement et, à leur manière, renouent avec les médias, du moins les médias indépendants.

Je finirai en disant un mot de la Maison des coursiers, que notre groupe, Barbara GOMES en particulier, porte et défend depuis le début. Cette maison est devenue un réel dispositif d'inclusion qui répond aux besoins des livreurs, au besoin d'urgence sociale, mais qui agit aussi à la source de l'exclusion en aidant les livreurs à contester la plateforme, à réunir leurs forces pour défendre leurs droits.

Cette maison est aujourd'hui devenue incontournable et nous sommes rassurés que ce projet ne la mette pas en danger. Le travail qu'elle a enclenché avec la Sogaris va dans le bon sens. Ensemble, ils travaillent à un relogement au Centre de Paris, du côté de la rue du Grenier-Saint-Lazare, un lieu central plus grand qui permet un plus grand rayonnement, une meilleure accessibilité, et surtout qui permettra de sortir de la logique d'intercalaire en pérennisant cette maison qui est aujourd'hui devenue indispensable. Nous sommes fiers que ce projet, pour lequel nous nous sommes battus, prenne cette dimension.

Pour ce qui concerne les autres dispositifs qui sont actuellement hébergés au 70, boulevard Barbès, nous sommes là aussi rassurés des réponses de l'Exécutif, car nous savons à quel point ces associations répondent à un besoin social urgent dans le quartier.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Mes chers collègues, cela fait quoi, cinq ans que ce projet est dans les cartons ? J'ai envie de dire, comme beaucoup l'ont déjà dit auparavant, "enfin", mais aussi "que d'occasions ratées", que de gâchis entre-temps.

Quel beau symbole que l'on discute de ce projet de délibération au lendemain de la libération de M. ASSANGE.

Un projet de Maison des médias libres qui a du sens, cela a été dit, parce qu'il y a une urgence, une urgence démocratique à défendre le pluralisme dans les médias, à défendre des médias libres, indépendants, face à la concentration des médias dans quelques mains de milliardaires.

C'est d'autant plus important à un moment où il y a une volonté de démantèlement de l'audiovisuel public par Mme DATI, notamment, mais on sait bien que c'est M. MACRON qui décide de tout dans ce pays. A un moment où des humoristes comme Guillaume MEURICE se font "virer" de l'antenne à France Inter parce qu'on n'apprécie pas leur humour. A un moment, aussi, où l'empire médiatique de BOLLORÉ accroît son emprise : on a une télévision, CNews, une radio, Europe 1, et des émissions comme celles de HANOUNA, qui sont toutes entières dédiées à faire gagner le Rassemblement national dans ce pays.

Alors, oui, dans ce contexte, une soixantaine de médias indépendants, on ne peut être que pour, dans un moment où la liberté des médias et le pluralisme sont de plus en plus menacés. Néanmoins, il n'est évidemment pas possible de poser un tel projet visant à encourager et à promouvoir la liberté des médias aux dépens des dispositifs présents dans l'immeuble, visant à répondre à une urgence sociale. Dans ce que dit l'Exécutif, je ne sais pas si les garanties sont suffisantes. Il y a en tout cas la seule soupe populaire du 18e, l'association "Agir pour la santé des femmes", une cuisine partagée gérée par l'"Armée du salut", un centre d'hébergement d'urgence, une Maison des coursiers.

Alors, oui, il semble que la Maison des coursiers pourra rester et être pérennisée dans cet immeuble, mais qu'en est-il de la garantie que les autres dispositifs ne seront pas interrompus ? Qu'il y aura une continuité dans la prise en charge ? C'est un peu pour cela, notamment, que je voterai le vœu des écologistes, et j'espère qu'il y aura une réponse précise, des garanties qui seront données pour que ces dispositifs ne soient pas mis dehors sans qu'ils aient auparavant été réinstallés dans d'autres lieux à proximité.

Je voterai donc ce projet de délibération, mais avec l'attente de garanties supplémentaires de la part de l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour présenter le vœu rattaché au projet de délibération.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous, chers collègues.

Effectivement, ce vœu rattaché au projet de délibération a vocation à évoquer ce que le maire du 18e, Eric LEJOINDRE, a déjà évoqué, à savoir les nombreuses structures de solidarité qui se trouvent dans cet immeuble du 70, Barbès et qui sont essentielles pour l'accompagnement des publics fragiles dans le 18e arrondissement.

Le 70, Barbès est quelque part devenu un lieu un peu phare pour les publics fragiles, phare, hélas, parce qu'il y a une grande précarité, une précarité de plus en plus grande à Paris. Aujourd'hui, si nous n'avions pas ce lieu pour accueillir les plus fragiles grâce aux associations qui l'occupent, nous aurions encore et toujours plus de public fragile qui ne serait pas accompagné.

Je souhaite donc, au nom des écologistes, remercier l'ensemble des structures qui s'y trouvent et qui accompagnent au quotidien les publics en question. Je pense évidemment à l'association "A.M.L.I.", mais aussi à l'"Armée du salut", qui anime la cuisine partagée, à l'association "Agir pour la santé des femmes", mais bien entendu aussi à la Maison des coursiers, dont nous avons longuement parlé et pour laquelle il semble qu'un horizon positif se dégage.

Je voulais aussi insister sur l'aspect de soupe populaire, sur le dispositif de soupe populaire qui a été implanté dans cet espace et qui est vraiment essentiel pour nous. Il est vraiment nécessaire qu'il puisse être maintenu dans le 18e arrondissement, car c'est le seul dispositif qui permette d'accueillir de manière assise et à l'abri les publics fragiles pour bénéficier d'un repas chaud dans notre arrondissement. Tout cela est essentiel.

Pour nous, ce vœu a vraiment vocation à faire que le Conseil de Paris et l'Exécutif s'engagent à faire en sorte que toutes ces structures puissent trouver leur place dans le 18e arrondissement, dans la veine de ce que disait Eric LEJOINDRE. Pour nous, c'est essentiel.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux oratrices et aux orateurs qui se sont inscrites et inscrits sur ce projet de délibération DU 4.

Vous l'avez dit parfaitement les unes, les uns et les autres, ce projet de délibération a effectivement pour objet de permettre la vente du 70, boulevard Barbès afin d'y installer la Maison des médias libres. Nous avons déjà approuvé le principe de ce transfert de droit il y a cinq ans, aujourd'hui tout cela se concrétise.

Il fallait que ce projet de délibération soit inscrit de manière rapide, puisque la signature de la promesse de vente est prévue en septembre prochain, pour une cession et un démarrage du chantier au deuxième trimestre 2025, et une livraison fin 2026. Le service local du Domaine de Paris et le Conseil du patrimoine de la Ville de Paris ont respectivement émis un avis favorable aux mois de mars et mai derniers.

L'objectif, vous l'avez toutes et tous rappelé, est donc de permettre la création d'une Maison des médias libres à Paris, qui constituera un espace de travail pour plusieurs dizaines de médias porteurs des valeurs de liberté, d'indépendance et de pluralisme des médias. Cela permettra des rencontres ô combien riches entre médias et citoyens. Quelque part, ce lieu permettra de réinventer la manière de produire et de diffuser de l'information dans une démarche inévitablement citoyenne, en tout cas nous l'espérons.

Evidemment, adopter ce projet de délibération est tout un symbole, alors même que le pire nous menace, avec l'éventualité que nous redoutons tant d'une majorité absolue pour le Rassemblement National le 7 juillet prochain.

J'attire votre attention sur un point important. L'acte de vente sera articulé autour d'une clause restrictive d'affectation avec un dispositif anti-spéculatif et d'intéressement au bénéfice de la Ville de Paris. Cette clause d'affectation est d'une durée de dix ans. Il s'agit évidemment d'une cession conditionnée au respect d'un certain nombre d'engagements pris par la Maison des médias libres. Antoinette GUHL, j'ai bien entendu votre souci que les sociétaires puissent être associés directement dans ce "process".

De ce fait, j'ai examiné avec attention le vœu n° 3 déposé par le groupe "Les Ecologistes". Eric LEJOINDRE, comme maire du 18e arrondissement, a déjà largement répondu par anticipation sur le fait qu'il faut évidemment assurer de la meilleure façon qui soit le transfert des personnes et des activités actuellement hébergées au 70, boulevard Barbès. Evidemment, nous allons tous dans le même sens. Il faut inévitablement trouver des solutions pour les occupants actuels et, si possible, le plus localement qui soit.

De ce fait, je me suis permis au nom de l'Exécutif d'apporter un certain nombre d'amendements. Si vous les acceptez, ce vœu n° 3 amendé par l'Exécutif bénéficiera évidemment d'un avis favorable.

Un dernier mot avant de conclure, parce que je ne voudrais pas que l'on soit trop dans le regret. J'ai entendu à travers différentes interventions que nous avons perdu cinq ans, parce que la Maison des médias libres pourrait exister au 69, boulevard de Charonne, là où avait été préféré il y a cinq ans un projet de création musicale, appelé le projet "MurMure". Pour avoir été très associé à ce projet, je voudrais qu'il n'y ait aucun regret.

En l'occurrence, il est prévu que la Maison des médias libres soit livrée fin 2026, mais je ne suis pas certain que le projet "MurMure" soit inauguré avant la fin 2026, compte tenu de l'ampleur des travaux du 69, boulevard de Charonne, qui était un site de transformateurs électriques. Les travaux sont en cours. Je voudrais donc que vous n'ayez pas de regret en vous disant que nous avons perdu cinq ans. En fin de compte, je crois que nous n'aurons perdu aucune année à l'arrivée, et fort heureusement, là où il y a un enjeu démocratique essentiel.

Enfin, comme vous, je me réjouis de la libération de Julian ASSANGE hier.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Les amendements proposés au vœu sont-ils acceptés ? Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 3, déposé par le groupe "Les Ecologistes", ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2024, V. 106).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 4).

2024 DASCO 16 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.091.946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 16 : conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

Je donne tout d'abord la parole à Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais intervenir sur ce projet de délibération. Nous sommes souvent témoins depuis très longtemps des lacunes persistantes dans le domaine de l'offre périscolaire de la Ville de Paris, qui pénalise à la fois les animateurs, les enfants et leurs parents. En témoignent les grèves répétées des animateurs périscolaires, qui réclament de meilleures conditions de travail et une revalorisation des rémunérations, ainsi que des pétitions de parents d'élèves pour un meilleur accueil périscolaire. Ces deux revendications vont évidemment de pair.

Cela fait des années que notre groupe vous demande d'agir, mais vous ne faites rien. Pire, vous rejetez systématiquement nos vœux sur la question.

Tout d'abord, de très nombreux témoignages de parents et d'animateurs dénoncent les conditions parfois extrêmement précaires dans lesquelles les enfants sont accueillis après l'école.

Le système de recrutement actuel impose 60 % de personnes titulaires d'un B.A.F.A., 20 % de stagiaires et 20 % de non-diplômés pour s'occuper des petits Parisiens. Le B.A.F.A. ne couvre pas adéquatement les besoins spécifiques de la petite enfance, notamment en ce qui concerne les rythmes de développement et de l'intimité des enfants. De plus, aucun test de compétence ou de personnalité n'est exigé au cours du processus de recrutement des animateurs, et ces derniers ne sont pas accompagnés pour préparer les activités pédagogiques.

De même, le non-respect des ratios légaux d'encadrement constitue un problème majeur. Il est inacceptable que nos enfants se retrouvent dans des situations où le nombre d'animateurs ne permet pas d'assurer leur sécurité et leur bien-être. Selon le projet éducatif de territoire parisien, il devrait y avoir 1 animateur pour 18 enfants. Pourtant, dans la réalité, il n'est pas rare de voir 1 animateur pour 25, voire jusqu'à 30, enfants.

Pour ne rien arranger, la Ville de Paris a choisi de conserver la semaine de 4,5 jours, introduite par la réforme des rythmes scolaires, alors que la grande majorité des autres communes de France a rebasculé sur un rythme de 4 jours. Ce choix pèse grandement sur les difficultés rencontrées par le périscolaire.

Nous sommes également convaincus que les petits Parisiens doivent pouvoir bénéficier d'un accès égal à des activités culturelles et sportives sur le temps périscolaire, essentielles à leur bon développement. Or, nous constatons de fortes disparités dans les activités proposées entre les différents arrondissements, ce qui entretient des inégalités sociales majeures.

Dans le cadre des activités proposées, nous estimons également qu'une attention particulière doit être portée à la sélection des associations et de tous les intervenants. Les associations qui interviennent dans les classes doivent proposer un programme exigeant et cohérent. Trop souvent, les enfants passent leur après-midi à regarder des dessins animés ou à participer à des ateliers sans véritable valeur éducative. Nous formulons depuis longtemps le vœu que l'ambition éducative soit rehaussée pour ces activités, afin de mettre l'accent sur les savoirs fondamentaux de manière ludique et pédagogique, dans la continuité des cours enseignés.

Enfin, la dégradation des temps périscolaires se constate également lors de la pause méridienne. C'est à ce moment qu'ils réclament le plus d'attention de la part des animateurs : lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation au goût, respect des règles de comportement et de propreté, et respect des camarades.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, écoutez, la Ville de Paris a le mérite de proposer des temps d'activités périscolaires qui ne sont pas de simples moments de garderie, même si, comme je vais le dire, il y a des marges d'amélioration.

Il faut savoir que ces temps d'activité, ces ateliers sont assurés à près de 74 % par des animatrices et des animateurs. Vous avez certainement vu en rentrant des agents mobilisés, comme pour le précédent Conseil de Paris, et comme pour le Conseil de Paris d'avant. Nous savons, en tant qu'élus mais aussi en tant que parents, que les mobilisations et le mécontentement ne se sont pas arrêtés cette année. Il y a à mon sens deux problèmes à prendre au sérieux si nous voulons améliorer ces activités périscolaires.

Un, pour les associations qui assurent ces activités, le fait que ces subventions et que ces contrats soient renouvelés année après année crée une grande précarité. Ce n'est pas assez dit. A mon sens, c'est un obstacle pour assurer des ateliers de meilleure qualité. Je pense que la Ville devrait privilégier des contrats et des subventions pluriannuels pour permettre aux associations de travailler dans de meilleures conditions. Pour moi, c'est une des conditions pour avoir des activités de meilleure qualité.

Deux, pour ce qui est des animatrices et des animateurs de la Ville de Paris, vous vous souvenez évidemment des fortes mobilisations lors du précédent Conseil et des revendications qui ont été portées. Il y a notamment la question de l'encadrement, car aujourd'hui la Ville de Paris ne respecte pas les taux d'encadrement légaux qu'elle s'est elle-même donnés, c'est-à-dire 1 animateur ou animatrice pour 14 enfants en maternelle et pour 18 enfants en élémentaire. Cela monte jusqu'à 25, voire parfois au-delà. C'est un problème. Quand le taux d'encadrement est insuffisant, il est évident que les enfants ne peuvent pas avoir des activités dans de bonnes conditions.

Il n'y a pas uniquement le taux d'encadrement, la question de la précarité des agents est aussi montrée du doigt, ainsi que la question des primes. Un agent qui travaille bien, c'est aussi un agent qui est payé à la mesure de ses efforts, il ne devrait donc pas être obligé, parce qu'il a un salaire misérable, en tout cas pas suffisamment important, de faire deux heures ou deux heures et demie de transport par jour, par exemple, pour aller animer des ateliers ou pour assurer l'encadrement des enfants.

Nous sommes dans une situation où il y a la poursuite d'un mécontentement, les amis. Nous l'avons vu à l'entrée de l'Hôtel de Ville. Quand vous discutez avec les animateurs et les animatrices, avec les syndicats, oui, un certain nombre de revendications ont été obtenues il y a un mois sur des titularisations et des contrats supplémentaires à la rentrée, et sur des engagements pour une augmentation de la prime animatrice/animateur, à voir dans quelles conditions.

Toutefois, un certain nombre de revendications supplémentaires sont portées aujourd'hui par les agents. Parmi ces revendications, il y a évidemment la question de la lutte contre la précarité, qui est toujours endémique, avec la contractualisation supplémentaire demandée pour des milliers de vacataires. Il y a aussi des mesures supplémentaires de pouvoir d'achat sur les primes I.F.S.E., dont nous avons déjà discuté. L'attribution de la prime R.E.P./R.E.P.+ est également demandée régulièrement par les animateurs depuis plusieurs mois. Puis, il y a effectivement l'accès à la catégorie A pour les R.E.V., qui font aujourd'hui les directeurs du périscolaire et qui sont en première ligne pour gérer tous les problèmes de gestion et pour arriver à faire le mieux possible malgré, parfois, un nombre insuffisant d'animatrices et d'animateurs à leur disposition.

Nous sommes donc dans une situation où la Ville doit faire un effort supplémentaire. Elle n'a pas rien fait, mais elle doit faire un effort supplémentaire. C'est la condition pour que nos enfants aient des ateliers de qualité, un encadrement de meilleure qualité, pour que les parents et les enfants soient ravis, et qu'il n'y ait pas de grèves supplémentaires. Il est évident que les animateurs et animatrices se remettront en grève à nouveau, comme ils l'ont fait aujourd'hui, mais aussi à la rentrée si la Ville ne fait pas davantage d'efforts.

En tant que parent, puisque j'ai une fille, notamment, en élémentaire, je serai à leurs côtés, même si à chaque fois il faut que l'on s'organise. Pour moi, c'est la condition nécessaire pour que nos enfants soient gardés dans de bonnes conditions et pour que l'école publique puisse bien fonctionner à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à François CONNAULT, pour "Demain Paris !".

M. François CONNAULT. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération est un exemple emblématique de "délibération paquet", dont nous dénonçons régulièrement l'usage excessif et abusif qui en est fait par votre majorité.

Il nous est en effet demandé de nous prononcer sur des subventions accordées à 85 associations pour un montant cumulé qui n'a rien d'anecdotique, puisqu'il atteint 1.091.946 euros. La majorité de ces associations ou organismes sont bien connus et ne posent pas de problème spécifique, mais ce n'est pas le cas de l'ensemble de cette liste de bénéficiaires.

Par ailleurs, même si les objectifs de ces subventions sont louables, le descriptif des activités justifiant de telles subventions manque de précisions et de transparence. C'est pourquoi, avec le groupe "Les Républicains et Les Centristes - Demain Paris !", nous refusons de donner un chèque en blanc à l'Exécutif sur ce projet de délibération. Par conséquent, nous nous abstenons.

Nous souhaiterions également qu'à l'avenir le recours à ce type de "délibération paquet" soit évité, car il nuit au bon fonctionnement démocratique de notre Assemblée et au droit à une information transparente pour les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous me permettrez dans ma réponse de rester dans l'objet de ce projet de délibération DASCO 16, qui concerne des conventions annuelles d'objectifs et des subventions associées à hauteur de 1 million d'euros pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

C'est un projet de délibération qui revient chaque année. En l'occurrence, faut-il le rappeler - mais je vais peut-être le rappeler, compte tenu de ce que j'ai pu entendre dans certaines interventions, pour ceux qui ne le sauraient pas -, les temps d'activités périscolaires à Paris sont organisés sous trois formes les mardis et vendredis de 15 heures à 16 heures 30. Ces trois formes d'organisation amènent à ce que trois quarts des ateliers environ soient organisés en régie par nos animatrices et animateurs, en associant d'autres directions de la Ville, je pense à la DAC et à la DJS.

Il y a un marché public T.A.P. sur plusieurs années pour proposer un catalogue de T.A.P. aux écoles, et il y a un appel à projets T.A.P., qui est l'objet du présent projet de délibération. En l'occurrence, pour l'année scolaire 2024/2025, une nouvelle édition de cet appel à projets a été ouverte du 13 novembre 2023 au 8 janvier 2024. Un certain nombre de projets ont été sélectionnés et ont fait l'objet d'une double analyse pédagogique, complétée d'un examen administratif, juridique et financier. Comme chaque année, afin d'évaluer la viabilité des candidatures, des commissions d'arrondissement réunissant représentants des élus et services de la Ville ont ensuite émis des avis sur chaque projet recevable.

Tout cela s'est fait de manière très territorialisée, avec toutes les mairies d'arrondissement, qu'elles soient de la majorité ou de l'opposition. Je m'étonne donc des interventions de groupes de l'opposition, puisqu'ils ont été directement associés au choix qui a conduit à sélectionner 83 organismes et associations.

Ces projets d'ateliers sont évidemment complémentaires aux autres T.A.P. et s'inscrivent plus que jamais dans les ambitions du P.E.D.T. Des projets innovants sont notamment proposés, je le signale, pour les enfants en âge d'être en maternelle à travers des ateliers ludo-éducatifs alternant activités et phases de détente libre.

Je vous invite donc, comme chaque année, à voter cet appel à projets, ou plutôt le résultat de cet appel à projets.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 16).

2024 DICOM 7 - Conventions de partenariat relatives à la rénovation de terrains de sport.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 7 concernant des conventions de partenariat relatives à la rénovation de terrains de sport.

Je donne la parole à Mme Farida KERBOUA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Farida KERBOUA. - Chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour redire les attentes du groupe Changer Paris s'agissant de la rénovation des terrains sportifs parisiens, qui se trouvent être dans un état trop souvent déplorable.

Si nous saluons les partenariats conclus avec les entreprises sous la forme du mécénat ou d'un parrainage financier pour mener à bien certaines opérations de réhabilitation de ces infrastructures sportives, nous souhaitons tout de même insister sur les engagements que la majorité municipale doit tenir.

Dès le début, vous aviez affiché clairement votre volonté de vous appuyer sur l'effet des Jeux olympiques et paralympiques de Paris pour inciter les Parisiens à entamer ou à poursuivre une activité sportive quotidienne. Soit. Passé les effets d'annonce, que reste-t-il ? Des infrastructures, certes, mais une politique d'entretien et de pérennisation sera-t-elle définie précisément ?

Le groupe Changer Paris a régulièrement insisté sur la nécessité de préparer bien en amont l'héritage des Jeux. Il est ainsi essentiel que, une fois rénovés, les équipements sportifs soient entretenus dans le temps. Cela vaut pour les "playgrounds", qui font l'objet du présent projet de délibération, mais également pour les équipements de sport urbain, courts de tennis, gymnases, etc. Toutes les installations sportives sont concernées.

Les Parisiens de tous âges sont de plus en plus nombreux à ancrer une pratique sportive dans leur quotidien. Donnez-leur enfin les moyens de le faire. L'accès difficile à des infrastructures sportives constitue trop souvent un des facteurs de l'exode urbain des familles. Encourager la pratique ne suffit pas, il faut que cela se traduise dans l'entretien des équipements sportifs de proximité. En matière d'accessibilité, également, il reste encore beaucoup à faire.

Il y a une dynamique issue des Jeux à maintenir. Vous faites des promesses, très bien. A présent, tenez-les.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Merci, Madame KERBOUA, de me donner l'occasion de m'exprimer sur ce projet. Je vais en dire un mot rapidement, puis je vous répondrai plus globalement. Je salue d'abord l'implication à la fois de la M.A.I.F. et de la société ASICS, qui nous ont aidés à co-financer un certain nombre de rénovations de terrains.

Vous parlez des "playgrounds" de basket. C'est vrai que ce projet de délibération y fait particulièrement référence. Je le répète, puisque vous l'avez dit dans votre énoncé, avec les collaborations que nous avons pu faire grâce aux Jeux olympiques et paralympiques, il y a eu un effet d'accélération qui a permis de rénover plus de 50 "playgrounds" avec ces structures, c'est-à-dire plus de la moitié des "playgrounds" parisiens. Il s'agissait non seulement de les refaire, mais également de leur donner un aspect artistique et unique, puisque chacun des "playgrounds" est refait sur une œuvre unique. C'est dans ce cadre que nous allons atteindre l'objectif que nous nous étions fixés d'en refaire 50 sur les quatre dernières années.

Merci à tous ceux qui ont travaillé pour cela, c'est un gros travail, et je crois qu'il est très apprécié des Parisiennes et des Parisiens, puisque la fréquentation sur ces terrains de sport ne cesse de se développer. D'ailleurs, il y a un impact direct avec le nombre de licenciés : le basket en particulier connaît une croissance de plus de 28 % de licenciés ces deux dernières années à Paris. On voit que le lien est direct et qu'il fonctionne.

Pour ce qui est de votre intervention et pour faire court, Madame KERBOUA, nous n'avons jamais autant investi dans la rénovation et l'entretien des équipements sportifs, et dans la création d'un certain nombre. Je regrette que vous l'appeliez de vos vœux alors que, par ailleurs, votre groupe a voté contre les subventions de la Solidéo, qui participe à la rénovation de ces équipements. A un moment, la cohérence ne vous empêche en rien de tenir des propos qui sont alignés avec vos votes.

Effectivement, nous savons et nous partageons la nécessité d'avoir des terrains, que ce soit des gymnases, des terrains de grands jeux ou des terrains de "playground", car ils permettent d'accueillir une demande qui, nous le savons, continue d'augmenter. Nous faisons tout pour répondre à une demande importante et nécessaire, mais l'espace nous manque, vous le savez. Malgré cela, nous rénovons beaucoup, nous construisons beaucoup, en tout cas plus que cela n'a jamais été fait, notamment grâce à l'effet d'accélération des Jeux.

C'est dans ce cadre que je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DICOM 7).

2024 DICOM 10 - Conventions de partenariat relatives à la programmation estivale "Paris fête les Jeux" déployée par la Ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 10 et l'amendement n° 93 qui s'y rattache. Le projet de délibération porte sur les conventions de partenariat relatives à la programmation estivale "Paris fête les Jeux" déployée par la Ville de Paris.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes". Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Chers collègues, une fois n'est pas coutume, nous vous prenons la main dans le sac. Financer des politiques publiques par des entreprises et des fondations privées dont la réputation est pour le moins très mauvaise, pour nous, écologistes, c'est non.

A "Paris Plages", après l'avenue des Champs-Élysées, nous marquons notre profond désaccord sur le choix de certains mécènes et parrains choisis par la programmation de "Paris fête les Jeux" et du Media Center, plus particulièrement quant au choix d'un partenaire comme "Ferrero".

Nous avons déjà entendu dans cette Assemblée les arguments en faveur des partenariats avec cette marque, notamment à l'occasion des décorations de Noël sur les Champs-Élysées, de la relance du jumelage Paris-Rome ou encore de la "Nuit Blanche". Les faits sont cependant têtus. Le modèle économique de "Ferrero" repose sur la déforestation et l'exploitation. "Ferrero" est le plus grand acheteur mondial d'huile de palme, et la production de cette huile n'est en rien durable.

La certification R.S.P.O. dont l'entreprise se targue a été remise en question à plusieurs reprises par des O.N.G. comme Greenpeace et l'Union internationale pour la conservation de la nature. Cette dernière a déclaré que l'huile de palme certifiée R.S.P.O. était, je cite, "à peine plus efficace pour empêcher la déforestation que son équivalente non certifiée". Aucune inspection sur le terrain, aucune traçabilité sur la provenance de l'huile et les conditions de son exploitation, y compris en termes de droits humains, ne sont garanties par cette certification.

Pire encore, une enquête de l'agence "Associated Press" publiée en 2021 a révélé que des dizaines de milliers d'enfants travaillaient dans les plantations de palmiers en Indonésie et en Malaisie, fournissant 85 % de la production mondiale. Un reportage de "Cash Investigation", diffusé fin 2022 et intitulé "Entreprises, mécénat, associations : les liaisons dangereuses" est venu corroborer ces accusations. On y voit notamment des enfants contraints de déverser des centaines de litres de pesticides par jour sans aucune protection. Certains de ces produits, comme le paraquat, sont interdits en Europe depuis près de vingt ans.

Non, il ne s'agit pas d'une simple obsession d'"écologistes" défenseurs de la planète, mes chers collègues, cette entreprise tue des enfants.

Sur le Nutri-score, aussi, plusieurs articles du "Monde" publiés en 2022 et 2023 ont révélé que "Ferrero" était à la tête d'un lobby industriel opposé à l'inscription obligatoire du Nutri-score sur les produits alimentaires vendus en Europe. Lobbying mené avec succès jusqu'à présent, visiblement, puisque le sujet a été ajourné de l'agenda de la Commission européenne à plusieurs reprises.

Vraiment, vraiment, je ne comprends pas ce choix d'un tel partenaire, à un moment où la Ville élabore une nouvelle charte partenariale plus respectueuse des enjeux climatiques et éthiques, et à un moment où les Jeux olympiques et paralympiques sont marqués du sceau de l'écologie et du populaire. Par conséquent, vous l'aurez compris, le groupe "Les Ecologistes" votera fermement contre cette collaboration, et nous appelons l'Exécutif à mettre fin à ce type de mécénat ou de parrainage le plus rapidement possible.

Je vous en remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Nous voterons contre le projet de délibération si vous ne votez pas l'amendement que je vais vous présenter.

Je vais faire appel à la sagesse de cette Assemblée. Lors de la dernière mandature, nous avons voté contre un projet de délibération qui avait fait le soutien de "Coca-Cola" à "Paris Plages", et l'Assemblée avait suivi nos arguments et considéré qu'il fallait voter contre. Cette fois, nous faisons un amendement parce que nous ne voulons pas déstabiliser tout le projet de délibération DICOM 10, qui est sur un montant de 1.566.104,30 euros - les 30 centimes sont importants. Ce serait dommage que tout tombe.

Nous demandons ici uniquement la fin des 123.500 euros qui sont attendus de la part de "Ferrero". Pourquoi ? Les arguments de fond ont été présentés, mais, à un moment, il faut quand même qu'il y ait une cohérence entre le discours et les actes. Ici, nous n'avons pas besoin de ces 123.000 euros. Cela ne déstabilisera pas l'équilibre économique de ce projet de délibération. Par contre, Paris serait en adéquation avec les valeurs qu'elle porte, et je rappellerai notamment la décision historique que Mme HIDALGO a présenté dans le débat budgétaire contre "TotalEnergies", où nous avons droit d'ester en justice.

Pour que nous puissions estimer en justice, il faut aussi que nous soyons cohérents avec le choix de nos sponsors. Nous avons donc proposé un amendement qui sera soumis au vote avant le projet de délibération, qui demande uniquement de retirer "Ferrero France Commerciale" à la fois des articles 1 et 2 et, de fait, de retirer la convention avec eux. Je rappelle, et j'insiste sur ce point, que nous n'allons pas déstabiliser le projet de délibération en votant cet amendement. Nous demandons uniquement d'être cohérents. Cela ne représente même pas 10 % de retrait par rapport à ce qui est prévu pour le financement de cette fête.

A un moment, il faut que nous soyons cohérents. Dans une période assez confuse où, souvent, on ne fait pas ce que l'on dit, on vous demande d'être en cohérence avec ce que l'on dit depuis longtemps. Il faut arrêter avec le "greenwashing", et vous avez ici la possibilité de voter contre le "greenwashing" dans cette Assemblée en votant cet amendement.

Merci de votre attention. J'espère que vous allez voter cet amendement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Pardon, je pensais qu'il y avait une inscription de M. SOREL.

Merci, chers collègues, pour votre intervention. J'ai bien pris note de la cohérence de votre position sur le sujet de "Ferrero". Ce n'est pas la première fois qu'elle est abordée en Conseil de Paris.

Vous avez avancé un certain nombre d'arguments, je ne peux pas tous les vérifier. J'entends votre méfiance et votre défiance par rapport à cette entreprise et à sa participation, notamment, à une déforestation et à une consommation d'huile de palme. Je note toutefois que le "W.W.F." avait noté que les initiatives prises étaient encourageantes et permettraient d'encourager des pratiques d'approvisionnement durables dans d'autres secteurs.

J'ai entendu ce que vous avez dit, mais, au regard de l'équilibre de l'ensemble des partenariats qui sont proposés, je ne pourrai pas donner un avis favorable à votre amendement. Je comprends que, dans la cohérence de vos propos, vous votiez contre, mais nous avons monté un programme avec un certain nombre de partenariats, notamment pour les activités sportives qui seront mises en place, et la perte de ce partenariat le déséquilibrerait.

Je pense que c'est un sujet dont il faut que nous discutions à l'avenir. Pour l'instant, je vous propose de maintenir le projet de délibération tel qu'il était proposé et de le voter en ce sens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 93 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 93 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DICOM 10).

2024 SG 32 - Convention entre la Ville de Paris et l'Etat de financement des études et de la réalisation des emplacements de stationnements vélos pérennes utilisés dans le cadre des J.O.P. 2024.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 32 concernant une convention entre la Ville de Paris et l'Etat de financement des études et de la réalisation des emplacements de stationnements vélos pérennes utilisés dans le cadre des J.O.P. 2024.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans quelques jours le monde aura les yeux braqués sur Paris, et les Terriens et Terriennes qui ne le savent pas encore découvriront que notre Ville est bel et bien devenue la capitale de la bicyclette.

Vous avez aimé les "coronapistes" ? Vous allez adorer les "olympistes" ! Ce réseau de 72 kilomètres de pistes cyclables dédiées mettra à portée de pédale tous les sites de compétition des Jeux olympiques et paralympiques. De l'Arena Porte de la Chapelle avec une piste toute neuve rue de la Chapelle jusqu'à l'Arena Paris Sud dans le 15^e, du Parc des Princes jusqu'à Bercy en passant par la Concorde, Paris sera cyclable, y compris en Seine-Saint-Denis : 25 kilomètres de nouvelles pistes réalisées pour les Jeux permettront par la suite de faciliter les trajets domicile-travail des Parisiens comme des Séquano-Dionysiens.

Ce réseau de pistes cyclables est accompagné du développement de stationnements sécurisés déployés à proximité des différents sites de compétition, avec notamment des arceaux mobiles permettant l'accrochage des bicyclettes. 10.000 nouvelles places de stationnements sont prévues, ce qui permettra à 10 % des spectateurs de stationner leur vélo à proximité de chaque site. Rien que pour l'Arena Porte de la Chapelle, 600 places seront prévues.

Ce nouveau réseau cyclable, imaginé dans une logique de maillage pérennisé après les Jeux, conjugué aux places de stationnement sécurisées dont une partie sera redéployée au bénéfice d'équipements municipaux, est partie intégrante de l'héritage des J.O.P., ces J.O.P. que la Maire de Paris a voulu comme un accélérateur de la transformation de la ville, en l'occurrence en favorisant l'usage du vélo. Nous pouvons nous réjouir, car une grande partie de ces nouvelles pistes cyclables se situe à l'Ouest de la Capitale, près des sites olympiques, dans des arrondissements qui demeureraient malheureusement sous-équipés, faute de volonté politique de leurs maires.

Les "olympistes" bénéficieront à celles et ceux qui travaillent pendant la période olympique, ainsi qu'aux spectateurs et visiteurs du monde entier. Fiable, rapide, peu encombrant et bon pour la santé, le vélo est assurément le mode de déplacement idéal dans le cadre de ces Jeux olympiques et paralympiques qui se déroulent en cœur de ville. Pour celles et ceux qui n'ont pas de vélo, Vélib' a commandé 3.000 unités supplémentaires, qui demeureront par la suite dans la flotte de vélos en libre-service.

Voilà donc à Paris des J.O.P. qui, comme nous nous y étions engagés, encouragent l'usage du vélo, des Jeux qui seront certainement, pour la première fois de leur histoire, respectueux de l'environnement et cyclables. Même si nous n'empruntons pas les chemins de campagne, dans la petite foulée d'Yves Montand, nous pourrions nous sentir pousser des ailes en partant de bon matin à bicyclette.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Je vais répondre dans le prolongement de l'intervention de Mme GARRIGOS. C'est effectivement une bonne nouvelle pour les vélos et leurs utilisateurs, pour ceux qui seront découragés pendant les Jeux olympiques et paralympiques de prendre leur véhicule au regard des multiples restrictions que nous a concoctées la Préfecture de police, ou pour ceux qui voudront éviter les cohues qui ne manqueront pas de se produire dans les transports en commun. Car, contrairement aux véhicules motorisés, les vélos comme les piétons pourront circuler partout, y compris dans les zones de sécurité renforcée.

Notre groupe, "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", se félicite de la mise en œuvre de cette convention entre l'Etat et la Ville de Paris, qui permettra, comme vous l'avez dit, Madame GARRIGOS, de déployer à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques des arceaux mobiles permettant l'accrochage de vélos dans une dizaine de zones de stationnement aux abords de sites parisiens de compétition.

Un réseau de plus de 400 kilomètres de pistes cyclables reliera donc les 25 sites de compétition des J.O. Il sera possible de pédaler jusqu'au Parc des Princes depuis l'Hôtel de Ville, ou encore, comme vous l'avez rappelé, de partir de la Porte de la Chapelle pour rejoindre la nouvelle Arena dans le 18e.

Je voulais ajouter que, en parallèle de ces initiatives pour les Jeux, je salue les efforts de la Région Ile-de-France, qui continue de développer ses infrastructures de stationnement pour les vélos. Vous le savez, mes chers collègues, "Ile-de-France Mobilités" vise 140.000 places d'ici 2030 pour améliorer l'intermodalité et faire du vélo une option de transport pratique et sécurisée pour les usagers quotidiens. Ainsi, entre mai et juillet 2024, près de 3.000 places de stationnement de vélos supplémentaires sont ou seront créées dans six gares parisiennes : 250 places à Austerlitz, 500 places en libre accès à Montparnasse, 340 places à la gare de l'Est, 1.186 places à gare du Nord et, enfin, 358 places sécurisées à la gare Saint-Lazare avec des espaces adaptés à différents types de vélos, et près de 130 places en libre accès.

Quand les collectivités territoriales et l'Etat travaillent de concert pour améliorer le quotidien de nos concitoyens, il y a toujours un gagnant : les habitants. N'ayons pas peur du dialogue, il aboutit à de meilleurs résultats que le dogmatisme.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS et Jack-Yves BOHBOT, de vos interventions. Je vais évidemment m'inscrire dans la continuité pour saluer le bon travail collectif, comme vous l'avez fait, Monsieur BOHBOT, sur ce sujet du déploiement de l'offre cyclable à l'occasion des Jeux, mais surtout sur l'accélération d'une politique publique qui est mise en place depuis maintenant plusieurs années et qui aujourd'hui est reconnue de tous, et c'est heureux.

Après les nombreuses difficultés politiques que nous avons pu avoir sur le développement du vélo et les nombreuses plaintes sur les travaux pour mettre en place des voies cyclables sécurisées, il me semble que cette Assemblée, dans sa large majorité, est aujourd'hui d'accord pour promouvoir ce moyen de déplacement sportif, mais également non polluant, et c'est heureux.

Sur les Jeux olympiques et paralympiques, je rappelle que nous avons pu développer 60 kilomètres de pistes supplémentaires dans Paris. Un renforcement est évidemment prévu pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques avec 50.000 vélos qui seront disponibles en libre-service. Nous avons aussi travaillé sur l'offre de parking, vous l'avez dit tous les deux, avec un renforcement du nombre de places : 7.120 places en héritage, 890 arceaux de huit places ont été déployés dans l'espace public, avec l'Etat pour partie, parfois la Région, aux abords des gares. C'était évidemment nécessaire si nous voulons faire ce que nous avons souhaité faire, c'est-à-dire que le déplacement de l'ensemble des spectateurs puisse se faire par des voies non polluantes, je pense évidemment aux transports en commun et à l'utilisation des vélos. Il nous fallait donc renforcer l'offre, et Vélib' Métropole l'a également fait avec les 3.000 vélos, comme l'a dit Geneviève GARRIGOS, et des stations éphémères et humanisées qui seront mises en place.

Je tiens à vous dire aussi que, en héritage, cette convention nous permettra d'avoir une offre complémentaire dans le cadre de l'accueil d'événements sportifs récurrents ou exceptionnels dans les grands stades ou les Arenas, comme c'est déjà le cas dans le Nord de Paris à l'Adidas Arena, où, à chaque événement reçu dans ce lieu, une zone de stationnement surveillée est proposée aux spectateurs, en lien avec l'achat de leur place.

C'est là aussi une des phases d'héritage nécessaires et indispensables que nous avons pu accélérer grâce à l'organisation des Jeux et qui, je pense, satisferont tous ceux qui choisiront ce mode de déplacement pendant les Jeux. Je le leur recommande par ailleurs, je pense qu'il sera le plus efficace, le plus rapide et peut-être l'un des plus fluides dans le cadre du déplacement d'un site à un autre, ou du domicile ou lieu de résidence à un autre site.

Continuons en ce sens à développer les mobilités douces et durables, qui nous permettent de garder une bonne forme et de le faire dans de bonnes conditions durant les Jeux, mais surtout en héritage.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, SG 32).

2024 SG 52 - Convention entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'attribution, sous la forme d'une subvention en nature, de 332 billets J.O.P. à destination de la jeunesse parisienne.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à l'embauche d'un personnel dédié à l'accueil dans les mairies d'arrondissement durant les J.O.P. 2024.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif à la maîtrise budgétaire des J.O.P.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" relatif aux embouteillages pendant la durée des J.O.P.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 52 et les vœux référencés n^{os} 4, 5 et 6. Le projet de délibération porte sur la convention entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'attribution, sous la forme d'une subvention en nature, de 332 billets J.O.P. à destination de la jeunesse parisienne.

Je donne tout d'abord la parole à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

La distribution de 332 billets pour les Jeux olympiques et paralympiques est une initiative positive, quoique limitée, qui permettra d'associer à cet événement majeur de notre ville une petite partie de la jeunesse parisienne. Sans cette mesure, ces billets seraient restés inabordables pour ces jeunes, qui seraient restés à la porte de cette compétition sportive internationale unique.

Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes" n'a que trop souvent eu l'occasion de déplorer les contraintes quotidiennes que subissent déjà les Parisiens à l'occasion de la tenue des Jeux : les embouteillages, les difficultés de stationnement et l'exercice largement entravé de certaines professions. Le manque d'information de la part de la Mairie de Paris laisse aussi nos concitoyens un peu livrés à eux-mêmes, au milieu d'un flux d'informations parfois difficile à décrypter.

Paris va être une fête pour les visiteurs internationaux, du moins nous l'espérons de tout cœur, mais notre souci constant chez "Les Républicains, Les Centristes" a été d'éviter que notre ville ne devienne un simple écran touristique destiné à organiser un événement pour les seuls touristes, en excluant ses propres habitants, pourtant concernés en premier lieu.

C'est pourquoi, je vous le répète, nous nous félicitons de cette initiative, à laquelle nous souscrivons pleinement et que nous aurions même souhaitée, Monsieur le Maire, cher Monsieur RABADAN, un peu plus large. Lorsque nous l'avions évoqué le mois dernier, nous avons ainsi proposé que la Ville de Paris offre des billets aux établissements scolaires volontaires pour organiser une kermesse olympique à la fin de l'année.

Il reste tout de même que cette mesure va participer à la promotion du sport au sein de la jeunesse parisienne et permettra d'associer pleinement les Parisiens aux Jeux olympiques. Nous espérons que la fête des Jeux olympiques participera au rayonnement international de notre ville et laissera dans notre mémoire de Parisiens un souvenir indélébile, en particulier pour ces 332 jeunes Parisiens.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je ne vois pas Samia BADAT-KARAM, je donne donc la parole à Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les Jeux n'ont pas encore commencé mais les difficultés de déplacement sont déjà là pour les Parisiens. Le risque est grand que, comme vient de le dire mon collègue, cet événement sportif international unique ne crée une ville à deux vitesses dans laquelle les Parisiens vont subir les problèmes du quotidien et être tenus à distance de l'événement à portée mondiale qu'accueille Paris.

Je crois que nous voulons tous éviter cette situation. Les temps de transport sont d'ores et déjà multipliés par trois, alors que notre ville s'apprête à accueillir entre 15 millions et 16 millions de touristes dans les semaines à venir. En mai, Paris a battu le triste record de 427 kilomètres d'embouteillages cumulés le dernier mercredi de ce mois. Cette situation n'est plus viable pour les Parisiens.

Pourtant, les Parisiens ne sont pas au bout de leur peine. Vous le savez, les restrictions de circulation vont aller "crescendo" à l'approche des Jeux, avec la mise en place de périmètres de sécurité, la fermeture de ponts

supplémentaires et celle d'une voie sur le périphérique. Le manque d'information et d'anticipation de ces problèmes de déplacement par l'Exécutif parisien est criant. Les Parisiens sont trop souvent livrés à eux-mêmes face à ces difficultés du quotidien qui leur pourrissent la vie. Les nouvelles règles de déplacement sont particulièrement incompréhensibles pour les Parisiens les moins connectés, au premier rang desquels les seniors.

Finalement, et c'est très important, ces Jeux ne font qu'exacerber les carences habituelles de l'Exécutif parisien dans le domaine des transports. A titre d'exemple, le rapport de la Cour régionale des comptes de janvier 2024 dénonçait déjà le fait qu'il n'y ait pas de plan de circulation global à Paris, pourtant imposé par le Code des transports.

C'est pourquoi nous souhaitons avec le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" que la Ville informe à l'avance les Parisiens des modifications de la circulation et que la Ville s'engage à se doter d'un plan de circulation global précédé d'une étude d'impact.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, qui nous a rejoints depuis.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le manque d'informations auquel font face Parisiens et touristes à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques est criant. Les mairies d'arrondissement sont en première ligne pour informer ces différents publics mais font face à un cruel manque de moyens pour remplir leurs missions.

Hier soir, d'ailleurs, à la mairie du 16e, nous avons accueilli pas moins de 300 personnes toujours très inquiètes, notamment sur les questions de Q.R. codes. A titre d'exemple, la mairie du 16e arrondissement reçoit quotidiennement entre 200 à 300 personnes qui viennent se renseigner sur les modalités pratiques de la tenue des Jeux. Chaque jour, les agents d'accueil doivent répondre à 50 demandes de création de Q.R. codes après une communication de la Préfecture de police, sachant que chaque demande peut être multipliée par le nombre de personnes dans la famille et par le nombre de véhicules dans le foyer.

Le 16e arrondissement est l'arrondissement le plus touché par l'organisation des Jeux sur le territoire parisien avec huit sites olympiques, et il accueillera de nombreux touristes français et internationaux, mais cette problématique est bien entendu extensible à l'ensemble des arrondissements parisiens.

Bien sûr, nos équipes se démènent chaque jour pour répondre au mieux à ces attentes et pour que cet événement sportif international soit une réussite pour l'image de notre ville, mais les mairies d'arrondissement ne sont pas munies d'un personnel suffisant pour faire face à toutes ces demandes et le personnel actuel n'est pas assez formé à cette nouvelle mission. A l'impossible, nul n'est tenu.

Les Jeux approchent à grands pas. Il est désormais un peu tard, mais nous souhaiterions que la Ville de Paris missionne deux contractuels à temps plein dans chaque mairie d'arrondissement pour accueillir, aider et gérer les flux de riverains et de touristes, trop souvent livrés à eux-mêmes. Nous souhaiterions également que des moyens techniques nécessaires et adaptés, notamment des ordinateurs et scanners, soient mis à disposition des maires d'arrondissement. Il faut enfin que le personnel soit formé à la mission exigeante qui est la sienne et qui se poursuivra dans les semaines à venir.

Une fois de plus, le manque d'anticipation de la majorité est patent, et il nous décevrait d'ailleurs si nous ne commençons pas à y être habitués. Nous devons tous être au rendez-vous de cette compétition internationale unique que sont les Jeux olympiques et paralympiques, il en va du rayonnement international de notre ville.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre à ces trois interventions, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci de vos interventions. Je vous avoue que, ayant moi-même participé à la réunion hier soir dans la mairie du 16e, je ne m'attendais pas à une telle intervention le lendemain. Néanmoins, comme je l'ai dit précédemment, nous ne sommes plus à un paradoxe près dans votre manière de faire de la politique.

Deux choses. Vous parlez chacun dans vos interventions du manque d'information. Peut-être savez-vous que nous en sommes à environ 32 réunions publiques avec la Préfecture de police, qui n'est pas là mais qui aurait pu corroborer mes propos. Nous avons communiqué depuis lors l'ensemble des informations en les mettant à jour régulièrement et en ayant un objet informatique avec Paris Info Jeux, la "newsletter" qui récapitule l'ensemble des informations, et en continuant à former les agents. Je vais y venir, en réponse à votre vœu.

Depuis février, quatre sessions de formation des responsables des agents d'accueil des mairies d'arrondissement ont été organisées avec le service des relations usagers de la DDCT. Une par mois. Les agents ont

donc été formés. Qu'il y ait une forte demande, je vous l'accorde, mais ne venez pas nous reprocher de ne pas avoir anticipé parce que vous vous réveillez à 30 jours des Jeux en comprenant qu'il faut répondre à une forte demande. Soyez un peu cohérents. Nous, nous y sommes depuis novembre.

Si vous faites face à une forte demande en mairie d'arrondissement et que vous ne l'avez pas anticipée malgré les moyens de formation que nous vous avons donnés, je vous rappelle que vous pouvez avoir recours à des vacataires pour répondre à cette demande. Vous ne l'avez pas anticipée parce que, tant qu'elles ne sont pas confrontées à la difficulté, les personnes n'anticipent pas suffisamment.

Nous continuons donc à donner de l'information. Je vous accorde que la lecture est parfois complexe entre la période de compétition et le dispositif de cérémonie d'ouverture, qui est spécifique et qui impacte un certain nombre de riverains et d'arrondissements. Soyons toutefois cohérents. Là aussi, c'est une manière globale de faire de la politique. Votre groupe a soutenu l'accueil des Jeux, et c'est fort heureux, il y participe pleinement avec un certain nombre de représentants, et vous venez nous faire des reproches sans arrêt. Elevez un peu votre niveau de jeu. A 30 jours des Jeux, nous devons sortir de là, il serait mieux que nous travaillions collectivement comme nous l'avons fait hier soir plutôt que de toujours venir faire des petites postures politiques.

Vous parlez du temps de transport, Madame BUCAILLE. Vous avez raison, mais c'est pour les véhicules motorisés. Il y a beaucoup d'autres types de transport...

Les bus sont impactés évidemment, mais vous savez qui gère cela. Nous avons essayé d'anticiper au maximum les déviations et de maintenir les trajets, mais cela fait sept mois que nous avons identifié qu'il allait y avoir des perturbations dans le fonctionnement des transports en commun de surface, notamment les bus, puisqu'on a un projet olympique et paralympique qui vient mettre des sites temporaires sur des sites importants. Le Préfet de police a encore accédé positivement pour maintenir un maximum de lignes de bus, et c'est heureux, nous sommes contents qu'il l'ait fait, y compris si elles pénètrent dans des zones de sécurité antiterroristes.

Tout cela est parfois contraignant pour les usagers, ce n'est pas simple à comprendre, mais nous devons aller au-delà des postures politiques à quelques jours des Jeux, où il nous faut continuer à travailler. Je vous le dis, nous avons commencé en novembre 2023, je trouve donc cela un peu fort de venir nous faire un reproche d'anticipation parce qu'aujourd'hui, à 30 jours des Jeux, le sujet vous intéresse.

Par ailleurs, le projet de délibération concerne une convention avec la Métropole pour 332 billets, dans une logique de répartition avec l'ensemble du territoire métropolitain. Ces 332 billets supplémentaires s'ajouteront aux 50.000 que la Ville a distribués à ses publics, nous nous en réjouissons évidemment.

Pour répondre à M. BOHBOT, je crois, qui en parlait, ou peut-être Mme BUCAILLE, nous aurions bien sûr aimé offrir des billets à tout le monde, mais vous savez très bien que ce n'est pas possible. Déjà, pour la première fois, les services publics dans leur globalité vont distribuer plus d'un million de billets sur l'ensemble du territoire, soit 10 % du nombre des billets disponibles pour l'achat du grand public, et 50.000 au niveau de la Ville, dans une transparence que vous nous avez parfois reprochée.

Je vais le redire, la répartition est très claire : 46 % des billets seront réservés à la jeunesse parisienne et aux personnes en situation d'exclusion et de précarité, 18 % seront mobilisés pour le monde sportif parisien, et 28 % seront distribués à l'ensemble des acteurs des Jeux, que ce soient les agents de la Ville, les volontaires, ou encore ceux qui ont participé à la bonne organisation de cet événement, qui arrive maintenant sous peu.

Sortons donc des postures. Au regard de ce que je vous ai dit et de l'information que nous avons mise en place, je suis obligé de rejeter votre vœu n° 4 et de vous appeler à voter pour ce projet de délibération, en lien avec la Métropole, que je remercie pour ces 332 billets qui iront à destination de la jeunesse parisienne.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vote sur les trois vœux qui ont été présentés.

Le premier, le vœu n° 4, déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Pour le vœu n° 5, c'est un avis défavorable de l'Exécutif. J'ai une demande d'explication de vote de M. ALPHAND, du groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Vous êtes le camp de la dépense non maîtrisée et de la dette, nous sommes la droite du sérieux budgétaire et, bien évidemment, cela se décline y compris au niveau de l'organisation des Jeux olympiques. Je dois dire que nous n'avons pas lieu d'être rassurés par l'exemple que vous donnez en matière budgétaire à Paris et l'effondrement littéral de nos finances locales, mais que nous n'avons pas non plus lieu d'être rassurés par quelques précédents non seulement d'organisation de Jeux olympiques, mais aussi d'organisation de grandes manifestations sportives à Paris.

Je veux simplement rappeler, et M. RABADAN n'est pas sans le savoir puisqu'il est un ancien rugbyman, que, voilà quelques jours, le président de la Fédération française de rugby a tiré le bilan de l'organisation de la Coupe du monde de rugby, puisque c'est un événement qui a eu lieu en septembre 2023. En réalité, c'est finalement un bilan très négatif qu'il a été obligé de dresser.

Nous alertons donc au nom de la droite parisienne sur cette exigence de rigueur budgétaire et de maîtrise de la dépense. Nous voterons ce vœu rédigé par certains de nos collègues, qui est fort bien inspiré, d'autant mieux que nous l'avons déjà porté il y a des années et des années. Par ailleurs, nous sommes cohérents avec nous-mêmes, puisque les mêmes collègues rédacteurs de ce vœu avaient cru bon de rédiger un vœu précédemment pour créer des postes supplémentaires et demander des dépenses supplémentaires pour des vacataires.

Nous, nous sommes la droite cohérente, nous votons donc pour la rigueur et non pour la dépense.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, SG 52).

2024 DVD 54 - Canal Saint-Denis. - Mise en place d'œuvres d'art et d'installations dans le cadre des J.O.P. 2024 par l'EPT Plaine Commune.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Avant de déjeuner, nous examinons le projet de délibération DVD 54 relatif au canal Saint-Denis, mise en place d'œuvres d'art et d'installations dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci. Je sais que tout le monde a faim, je vais essayer d'être rapide.

Ce projet de délibération nous donne l'occasion de valoriser nos canaux, qui sont encore un lien bien trop méconnu entre Paris et la Seine-Saint-Denis.

Le canal Saint-Denis, qui relie Bastille au Stade de France, traverse les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis, membres du territoire de Plaine Commune. Dans ce territoire en mouvement, le canal Saint-Denis constitue un axe majeur d'attractivité. Depuis plusieurs années, il est au cœur des transitions urbaines et écologiques du territoire et ne cesse de se transformer grâce à une opération d'aménagement de grande envergure, habitat, mobilité active, parcs publics.

Paris se doit d'être solidaire, en particulier en direction des territoires de Saint-Denis, en soutenant les collectivités qui doivent répondre aux besoins de leurs habitantes et de leurs habitants, et ainsi répondre à la nécessité d'adapter l'ensemble des territoires aux effets du dérèglement climatique.

Les canaux se transforment énormément dans le département du 93, et ainsi le territoire de Plaine Commune veut profiter des Jeux pour mettre en avant ces transformations. Si nous pouvons avoir un seul espoir au niveau des Jeux olympiques et paralympiques, c'est sans doute celui qu'ils permettent de soutenir les territoires du 93, entre autres.

On nous avait promis des Jeux populaires, on nous avait promis, au-delà des Jeux de Paris, des Jeux du 93, gageons donc que cette promesse soit tenue. C'est le souhait que nous portons.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Fatoumata KONÉ, de souligner le gros travail qui a été effectué par Plaine Commune en préparation de ces Jeux olympiques. C'est vrai que c'est un peu l'été de tous les défis pour Paris, mais nous avons presque tendance à oublier que ce sont aussi les Jeux du 93, et que la candidature de Paris s'appuie beaucoup sur la Seine-Saint-Denis pour porter ces Jeux olympiques. C'est un moment très important pour ces territoires, qui se sont beaucoup investis dans la préparation des Jeux olympiques.

Pour la Seine-Saint-Denis, pour Plaine Commune, Saint-Denis et Aubervilliers, le canal Saint-Denis est un axe principal d'attractivité du territoire. C'est vraiment un outil très important pour faire parler les plus beaux atours de la Seine-Saint-Denis. De grandes transformations ont été menées depuis des années, avec des pistes cyclables sur tout le linéaire. Vous pouvez vraiment aller de Bastille au Stade de France à vélo et à pied. Il y a aussi de nouveaux jardins publics, et de nouvelles passerelles, que l'on inaugure ce samedi, d'ailleurs, pour traverser le canal.

Le 93 a misé gros et nous voulons que cela porte ses fruits, et faire la démonstration pendant les Jeux que le 93 est beau, qu'il est propre, qu'il est créatif, qu'il est accueillant, et surtout que nous voulons aller plus loin. C'est un marqueur du travail qui a déjà été fait, mais aussi de celui qu'il reste à accomplir. Il y a ces grandes transformations, mais il y a aussi les petits gestes du quotidien. Travailler avec ces territoires, c'est aussi nous assurer que nous nous coordonnons bien pour que ce soit propre, pour que nous ayons des événements communs, pour que nous puissions accueillir encore mieux la biodiversité.

Le 26 juillet, le monde entier va voir que la flamme olympique passera du Stade de France pour arriver à Bastille et rejoindre la Seine en passant par les canaux. Le monde entier découvrira cet axe, qui est peut-être un des plus beaux axes de couture entre la Seine-Saint-Denis et Paris. J'espère que ce moment donnera envie à chacun d'aller visiter ce parcours, puisque c'est finalement de cela qu'il est question dans ce projet de délibération.

En effet, Plaine Commune et la Seine-Saint-Denis mettent en place un parcours artistique avec des installations d'œuvres d'art qui resteront entre six mois et cinq ans pour mettre en valeur le patrimoine bâti, mais ils créent aussi des sites pour faire étape, pour s'arrêter sur le parcours et bénéficier des animations autour des Jeux olympiques, voir les épreuves, participer à des animations sportives, etc.

Je ne vous dirai pas quelles sont les œuvres d'art que l'on installera sur ce parcours, je suis sûre que vous irez les découvrir avec nous, en marchant, à vélo, ou même en bateau puisque toute une programmation autour de l'été du canal vous permettra de découvrir le canal comme vous ne l'avez jamais vu.

Je vous remercie, chers collègues.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 54).

Bon appétit à toutes et à tous. La séance est suspendue.

Elle reprendra à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux. Je vous remercie d'être là.

2024 DAE 105 - Animations enfantines et ludiques pelouse de la Muette (16e). - Redevance et convention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAE 105 relatif aux animations enfantines et ludiques, pelouse de la Muette dans le 16e, avec la redevance et la convention et l'amendement technique n° 94 qui s'y rattache.

Monsieur ALPHAND, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, merci beaucoup de me donner la parole. Les choses sont bien faites, car vous nous avez quittés ce matin lors de la discussion du compte administratif...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y en a qui ne viennent même pas. Ils signent et ils s'en vont. Suivez mon regard.

M. David ALPHAND. - ... lors de la discussion du compte administratif, arguant de votre obligation à le faire à raison de votre qualité de Maire. Permettez-moi de vous donner lecture du dernier alinéa de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui évoque les séances...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Elle va bien, Mme DATI, votre leader du groupe ? On ne l'a pas vue aujourd'hui !

M. David ALPHAND. - ... examinant le compte administratif d'une commune.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Elle va bien ? On prend des nouvelles, puisque l'on va faire table ouverte de discussions.

M. David ALPHAND. - Dans ce cas, le Maire peut...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Continuez, cela nous intéresse beaucoup.

M. David ALPHAND. - ... même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous savez quoi ? C'est moi qui décide, parce que je suis Maire de Paris. C'est comme cela.

M. David ALPHAND. - Dommage que, ce matin, vous n'ayez pas assisté à la discussion de votre budget et écouté...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Demandez à Mme DATI pourquoi elle est venue signer en partant trois secondes après. Cela me dérange quand un élu vient juste pour signer et empocher son indemnité et ne pas siéger...

M. David ALPHAND. - Cela vous dérange profondément et vous ne cherchez qu'à utiliser votre technique bien connue de couper la parole. Après, vous vous plaindrez naturellement que l'opposition parle trop en séance du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... et que vous vous permettiez ce genre de remarques. Cela vous ressemble.

M. David ALPHAND. - Malheureusement, vous vous illustrez encore une fois, Madame HIDALGO.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela vous ressemble, Monsieur ALPHAND. C'est très bien.

M. David ALPHAND. - Vous vous illustrez encore une fois, Madame HIDALGO.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous pouvez en venir au sujet, que l'on connaisse votre position, mais c'est peut-être un peu compliqué pour vous d'exprimer une position.

M. David ALPHAND. - Concernant la pelouse de la Muette et malgré le mépris que vous affichez ostensiblement à l'égard de l'opposition municipale...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si elle était présente, ce serait mieux.

M. David ALPHAND. - ... lors du Conseil de Paris précédent, notre Conseil avait déjà été amené à délibérer à propos de l'occupation temporaire qui aurait pu être concédée pour des manèges et quelques animations foraines. Notre Conseil s'était prononcé clairement contre. Revoilà toutefois, quelques semaines plus tard, le même projet de délibération, cette fois-ci amendé par l'Exécutif, présenté devant notre Conseil.

Entre-temps, j'ai reçu enfin, de la part de M. BONNET-OULALDJ et de son équipe, que je salue et remercie, les informations que je demandais depuis de très nombreuses semaines et que M. SIMONDON, l'adjoint aux finances,

s'était engagé à me transmettre sans que je n'aie jamais eu aucun retour de sa part. Du point de vue budgétaire, M. BONNET-OULALDJ nous a fourni un certain nombre d'éléments qui permettent de clarifier notamment le montant de la redevance et son calcul poste par poste. C'est un élément de clarification utile pour chacun au sein de notre Conseil.

Malgré tout, on se retrouve un peu devant la politique du fait accompli et chacun se renvoie la balle. C'est toujours pareil dans ce genre de circonstances. La Ville dit "ce n'est pas moi, c'est l'Etat", l'Etat dit "ce n'est pas exactement comme cela", et au milieu, il y a les forains, ceux qui ont une activité économique qui pourrait être, le cas échéant, mise en risque si les pelouses de la Muette n'étaient pas mises à disposition.

De ce point de vue, en tant que quasi-riverain des pelouses de la Muette, j'ai constaté ces derniers jours que, d'ores et déjà, du barriérage est installé. C'est un peu comme si, cet après-midi, on nous demandait de nous prononcer une seconde fois mais qu'en réalité, la décision était déjà largement prise. C'est assez gênant, je dois le dire, parce que la question au fond est la suivante : les pelouses de la Muette ont-elles vocation à devenir une réserve foncière pour des événementiels à ciel ouvert tout au long de l'année ? Je le rappelle, sur les pelouses de la Muette, est déjà prévue, comme chaque année, l'organisation de la Fête à Neu-Neu. Cela pose un certain nombre de soucis, notamment du point de vue environnemental, parce qu'il faut bien laisser respirer cette fameuse pelouse de la Muette.

En quelque sorte, cet après-midi, c'est moins de la mauvaise humeur...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il vous faut conclure et donner votre position.

M. David ALPHAND. - ... qu'un avertissement. La droite parisienne considère que les pelouses de la Muette n'ont pas vocation à devenir une réserve foncière pour Luna Park à ciel ouvert.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez la parole, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur ALPHAND, il peut y avoir un problème de méthode, mais il faudrait revenir au début. Les Jeux olympiques, je crois que cela fait plus de quatre ans que l'on est au courant qu'ils vont se dérouler durant cette période et que le Gouvernement s'est tardivement rendu compte que la Fête des Tuileries ne pouvait pas avoir lieu pendant les Jeux olympiques. Je pense que la faute initiale est celle du Gouvernement qui n'a pas pris contact avec la Ville de Paris pour organiser ces fêtes. C'est pour cela que, lors du dernier Conseil de Paris, nous avons voté contre pour trois raisons. La première était le montant de la redevance. La deuxième était la surutilisation d'une partie des pelouses de la Muette au bois de Boulogne, alors que l'on venait de voter le rapport de la M.I.E. La troisième était une raison de sécurité.

Depuis, il s'est passé un certain nombre de choses, notamment l'amendement, qui n'est pas anodin, qui revient sur le projet de délibération de départ et qui méritait une concertation bien plus importante qui n'avait pas pu se faire auparavant. C'est la faute de qui ? C'est la faute du Gouvernement. Je pourrais reprendre ce que disait M. SIMONDON ce matin : au nom de qui parlez-vous ? Vous parlez au nom de Changer Paris tendance LR qui ne participe pas au Gouvernement ou vous parlez au nom de Mme DATI qui participe au Gouvernement ? À la fin, cela devient très confus. On ne sait pas comment vous vous positionnez et quelles sont les raisons de votre argumentation et de vos positions. Vous ne m'écoutez pas, je comprends bien, il vaut mieux faire l'autruche dans ce genre de situations. Faire l'autruche est ce que vous avez de mieux à faire.

Les écologistes ont changé de position, parce que nous sommes des gens responsables et nous écoutons les arguments. On nous a expliqué d'où venaient les 5.000 euros de subvention, on nous explique que, pour la question de la surutilisation, on n'a pas le choix. Il y a deux éléments dans ce projet de délibération, notamment dans la convention. Je pense que, pour les années futures, la base de vie qui est ouverte depuis le 22 mars mériterait d'avoir un statut particulier, parce qu'on sait que les forains s'installent sur cette base de vie pour différents types de fêtes, que ce soit la Fête du Trône, la Fête à Neu-Neu ou la Fête des Tuileries. Il faut bien que les forains soient quelque part quand ils ne travaillent pas. Peut-être qu'il faudrait un statut particulier pour cette base de vie. Je pense que ce point n'a pas été discuté lors de la mission de la M.I.E. On a discuté de la zone pour les gens du voyage au bois de Vincennes, mais pas de celle du bois de Boulogne. Il faudrait que cette situation soit réglémentée de manière sereine.

J'ai écouté, suite au vote au Conseil de Paris, les réactions des forains, notamment sur le fait que cela met en difficulté économique leur modèle, que s'ils ne travaillent pas pendant ces mois, c'est de l'argent en moins à gagner, mais ce n'est pas de notre faute. C'est la faute du Gouvernement qui, une fois de plus - on commence à être habitué -, réagit dans l'urgence, dans la précipitation, et quand il se rend compte que les choses n'ont pas été faites, il faut réparer les erreurs.

Concernant l'argument de la raison de sécurité, on s'aligne sur la position que ne pas voter le projet de délibération entraînerait une insécurité plutôt que le voter. Nous allons revenir en arrière sur notre position au dernier Conseil de Paris. On aurait préféré qu'un autre lieu soit trouvé, parce que si l'on prend le temps long de l'usage de la pelouse de la Muette, où il y aura d'abord cette fête, puis la Fête à Neu-Neu, c'est très problématique en termes de

surutilisation de la pelouse. Pour des raisons de sécurité, à un moment, on aura les Jeux, dans une période d'instabilité politique très forte, puisque même notre Président de la République dit que l'on a un risque de guerre civile... C'est quand même assez étonnant comme situation. On a un Président de la République qui dissout l'Assemblée nationale et qui dit qu'il y a un risque de guerre civile. Nous ne voulons pas ajouter du bruit au bruit, donc de manière tout à fait responsable, nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération pour permettre son adoption par ce Conseil. Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Monsieur MEUNIER ? Je ne le vois pas.

Madame PRIMET, vous avez la parole, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'organisateur "Paris - Comité des fêtes" a souhaité installer des activités ludiques sur la pelouse de la Muette dans le 16^e arrondissement, à destination des enfants et des jeunes en particulier. Notre groupe se réjouit de cette initiative pour une raison simple : la période s'écoulant du 22 juin au 25 août peut évoquer les vacances et la détente. Seulement, depuis 30 ans, les populations les plus pauvres sont deux fois moins nombreuses à partir en vacances et, parmi eux, 3 millions d'enfants, comme nous le rappelle chaque année le "Secours populaire" qui organise lui-même des départs en vacances à la mer pour ces derniers.

Au-delà des vacances, depuis plus de 40 ans, le "Secours populaire Ile-de-France" et le "Secours populaire Paris" organisent chaque année au mois d'août leur "Journée des oubliés des vacances". Cette grande opération permet à des milliers d'enfants de Paris et de la Région parisienne qui n'ont pas pu partir en vacances de bénéficier d'une journée au grand air au bord de l'eau. Oui, nous nous réjouissons, car les enfants ont droit aux loisirs. La fête d'été va leur permettre d'y accéder. Ces 75 jours de fête seront autant de jours où les familles pourront profiter de cet flot de verdure pendant les chaudes journées d'été, autant de jours où ces activités seront vectrices de rencontres et de partage contre l'isolement social, et ce, pour les plus précaires comme pour les plus nantis.

Nous nous réjouissons également pour les forains, sans qui ces enfants ne pourraient pas profiter des manèges. Ils sont aussi l'une des raisons pour lesquelles la Foire du Trône tient son titre de plus ancienne et de plus grande fête foraine itinérante de France. Pourtant, depuis le dernier Conseil de Paris et la décision de ne pas voter les projets de délibération précédant celui-ci, une cinquantaine de familles sont restées dans l'attente d'une solution d'emplacement pour cette même période, et ce, à l'image de leur sort dans les grandes métropoles qui les écartent de plus en plus des centres-villes, ce qui les empêche aussi de se poser dans des lieux fixes et sûrs. Cela pénalise leurs enfants qui connaissent des interruptions dans leur scolarisation. En effet, leurs déplacements fréquents et le refus d'accueil par les collectivités qui restreignent les lieux d'accueil les mettent en difficulté. Ce sujet avait d'ailleurs été évoqué à l'occasion de la M.I.E. des bois. Ce dossier en devient presque un cas d'école. Les conséquences sociales de ce type de décision sont à prendre en compte.

Enfin, nous imaginons le soulagement des riverains. Nettoyées et remises en état par les services de la Ville, les pelouses ne pâtiront pas du passage de la fête. Accoutumé à ce type de festivités, l'espace vert auquel nous tenons sera sans nul doute préservé. Quant aux nuisances sonores, la fête sera ouverte au public en semaine de midi à minuit et le vendredi et samedi jusqu'à une heure du matin, avec extinction de la musique à 22 heures. Le dialogue et la concorde entre riverains, Municipalité et organisateurs permettent de rassurer les habitants alentour. Lesdits horaires seront par ailleurs les mêmes que pour l'habituelle Fête à Neu-Neu qui emboîtera le pas à cette fête d'été.

En dernier lieu, notre groupe tient à souligner le fait que la redevance a été déterminée en toute clarté en fonction de celle de la Fête à Neu-Neu, ainsi que la proposition de l'organisateur. Cette somme de 100.000 euros reste non négligeable compte tenu du fait que l'organisateur prendra à sa charge la sécurité, la communication et la logistique. Pour paraphraser les mots du "Secours populaire", offrons des loisirs à ceux qui n'en ont pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à notre dernier orateur, M. REDLER, maire du 16^e arrondissement, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, comme vous le savez, lors du dernier Conseil de Paris, j'ai exprimé mon opposition ferme à l'installation de la fête d'été des Tuileries sur la pelouse de la Muette, pour laquelle je n'avais été ni consulté ni même informé. Mon rôle de maire est de préserver le cadre de vie des habitants du 16^e, donc il m'était impossible de soutenir ce projet de délibération.

J'ai par la suite demandé de réduire la durée de la fête afin de préserver le bois de Boulogne. J'ai demandé de la réduire de trois semaines afin notamment qu'elle n'ait pas lieu pendant la période scolaire, mais qu'elle commence uniquement au début des vacances scolaires. J'ai également demandé de réduire les horaires afin de limiter les

nuisances sonores pour les riverains, nuisances que les riverains auront déjà à subir notamment face aux contraintes des Jeux olympiques et paralympiques dans le 16e arrondissement.

Ayant eu des réponses favorables à mes exigences afin notamment de préserver la qualité de vie des habitants du 16e, et en responsabilité, compte tenu du caractère exceptionnel des Jeux olympiques - je sais que cette fête ne s'installera que cette année -, j'ai pris la décision de ne pas m'opposer à ce projet de délibération et, en conscience, de laisser ce projet de délibération se voir adopté par le Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous donner la parole, Mme la Représentante du Préfet de police, puis à Nicolas BONNET-OULALDJ pour la réponse de l'Exécutif.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, sous l'autorité du délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques, Michel CADOT, des négociations ont été menées depuis plusieurs mois pour identifier des solutions alternatives à l'implantation de la fête foraine sur le site des Tuileries, mobilisé par les Jeux olympiques par ailleurs durant la période estivale. C'est donc l'emplacement de la pelouse de la Muette qui a été retenu au terme de ces échanges.

La convention d'occupation du domaine public de la pelouse de la Muette présentée aujourd'hui permet de donner un cadre à cette installation. Comme vous le savez, à cette date, l'espace public parisien est extrêmement contraint. Les forces de l'ordre sont très mobilisées pour assurer la sécurité des Jeux olympiques de manière générale et également singulièrement investies au profit de tous les Parisiens et les Parisiennes dans le cadre du plan anti-délinquance dit XXL.

L'adoption de cette convention revêt, pour la Préfecture de police, un réel intérêt d'ordre public et c'est pour cela que je souhaitais représenter le Préfet de police aujourd'hui sur cette thématique. L'installation des forains de manière non encadrée par une convention serait pour nous problématique à une période où les enjeux de sécurité sont multiples. J'attire donc l'attention sur le fait que toute installation sauvage en dehors de ce cadre présenterait, pour les effectifs qui servent sous l'autorité du Préfet de police, une difficulté supplémentaire à une période où la tension sera assez présente et où nos effectifs sont particulièrement contraints.

Monsieur le Maire, je souhaiterais ajouter que les effectifs de la Préfecture de police seront particulièrement sensibilisés sur la présence de cette fête foraine et en mesure d'intervenir au moindre incident.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour votre réponse.

Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, à vous.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, Mesdames et Messieurs les orateurs, je voudrais d'abord vous remercier. Ce projet de délibération a été retiré et nous le réintroduisons amendé, avec un amendement qui fait suite à des discussions et surtout une écoute de la part de la Maire de Paris et de ma part sur les exigences que vous avez portées.

Je voudrais d'abord répondre à M. ALPHAND sur la question de la redevance. Monsieur ALPHAND, vous m'avez interrogé sur le calcul de la redevance. Je vous ai répondu par écrit, mais je voudrais le refaire ici par oral, en toute transparence vis-à-vis de nos collègues, des forains et des Parisiens. La redevance de cette convention s'élève à 100.000 euros. Cette redevance a été calculée à partir d'une redevance fixée sur la Fête à Neu-Neu sur le même site, sur la base du nombre de métiers, c'est-à-dire 56 métiers de forain prévus. La somme s'élève à 98.439 euros, c'est-à-dire 100.000 euros, en calcul par rapport à d'autres fêtes que nous organisons comme la Foire du Trône ou d'autres métiers installés comme une fête dans le 19e arrondissement.

La redevance prend aussi en compte la différence que l'organisateur prend en charge, notamment la sécurité. Mme la Représentante du Préfet de police l'a évoquée. C'est l'organisateur qui va prendre à sa charge l'ensemble du coût de la sécurité et éventuellement la mobilisation de la police nationale si besoin. L'achat et la pose de corbeilles pour la propreté, les frais de nettoyage, la publicité sont à la charge de l'organisateur pour 379.250 euros, ce qui est assez cher. La marge pour les forains, pour pouvoir récupérer de l'argent et voir leurs frais garantis, est assez mince.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur la question de la durée. C'est normal. Vous avez raison, Monsieur le Maire, cher Jérémy, vous avez évoqué cela. Nous vous avons écouté. D'abord, et c'est l'objet de cet amendement, nous avons réduit d'une heure par jour l'organisation de la fête, notamment le soir, pour générer moins de nuisances et nous avons réduit la durée d'une semaine, donc la fête se terminera le 1er septembre et commencera le 6 juillet.

C'est l'aboutissement d'un travail d'écoute, de concertation entre l'Exécutif et les différents groupes. Je rappelle - cela a été dit par Jérôme GLEIZES - que le point de départ était une fête organisée dans le jardin des Tuileries, gérée par le Ministère de la Culture. Le délégué interministériel aux Jeux olympiques avait discuté avec le

Ministère de la Culture, avec les forains et avec la Ville de Paris. Nous n'avions pas d'autres possibilités de lieu que la pelouse de la Muette que nous avons mise à disposition. On arrive à se mettre d'accord, on fait des efforts, on amende notre propre projet de délibération, mais le point de départ concerne l'Etat et les forains, pas la Ville de Paris. Nous entrons en jeu, Ville de Paris, et la Maire de Paris que je tiens à saluer, pour une unique raison : les Jeux olympiques.

Pourquoi les Jeux olympiques ? Nous voulons que les Jeux olympiques à Paris soient une grande fête, une fête populaire. La place de la Concorde sera un grand lieu de cette fête, notamment avec les pratiques urbaines, le basket 3x3, le skateboard, qui concernent la jeunesse. Nous avons choisi le fait qu'avec cette fête des Jeux olympiques, nous n'ayons pas d'impact sur les forains, comme nous l'avons eu - je tiens à le souligner - sur la Foire du Trône. La Foire du Trône a été impactée d'un mois. C'est un mois en moins de redevance pour les forains. C'est pour cette raison que la Ville de Paris a accepté cette négociation avec l'Etat.

Je voudrais vous faire part, Madame la Maire, d'une anecdote. Je veux bien que l'on me dise que la pelouse de la Muette n'est pas le lieu, que ce n'est pas possible. Je l'ai dit au dernier Conseil : faites-moi des propositions de lieux dans Paris qui n'impacteraient pas les riverains, où l'on pourrait organiser des fêtes foraines. D'ailleurs, je salue la maire du 12e, parce que cela fait des années que la Foire du Trône se trouve sur la pelouse de Reuilly dans le bois de Vincennes. Nous avons garanti cette fête. J'attends des propositions des maires d'arrondissement.

J'étais ce week-end, samedi matin, avec le maire du 11e, François VAUGLIN. Je tiens à le saluer et à le remercier. Nous avons tous les deux inauguré l'ouverture d'un nouveau manège, place du Père-Chaillet. Ce manège était attendu par les habitants, les riverains, les enfants, depuis plusieurs mois. A l'ouverture de ce manège samedi matin à 10 heures, puis à 11 heures, nous avons vu les parents et les enfants qui sont venus nous remercier, qui nous ont dit : "ce manège fait partie de notre vie quotidienne. Nous venons au marché, nous mettons nos enfants sur le manège, c'est beaucoup de joie, beaucoup de bonheur du quotidien de nos enfants et des familles". Voilà le rôle quotidien des forains dans notre ville. J'invite l'ensemble des maires d'arrondissement, comme l'a fait François VAUGLIN, à nous faire des propositions de places pour accueillir ces forains.

Le manège du Père-Chaillet a été construit en France, en Bretagne, à Plouyé. Il a été construit en économie circulaire, uniquement en matériaux recyclés, donc avec une empreinte carbone proche de zéro et complètement éthique. Le monde forain aussi s'adapte aux enjeux de société et se projette dans l'avenir.

Pour toutes ces raisons, je vous présente ce projet de délibération avec l'amendement et je vous invite à le voter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cette réponse précise et avec passion.

Rappeler l'origine des sujets et des problèmes - si l'on se retrouve aujourd'hui, c'est qu'il y avait un problème - me paraît quand même essentiel. Nous sommes toujours du côté de la recherche de solution, parce qu'elle est dans l'intérêt général, et vous l'avez très bien rappelé ici, plutôt que dans des calculs ou des tactiques qui font qu'à la fin, plus personne ne comprend rien. On ne peut pas dire tout et son contraire. On ne peut pas avoir une Fête des Tuileries accueillie par le Ministère de la Culture et l'Etablissement du musée du Louvre aux Tuileries et nous expliquer que nous serions responsables du déplacement de cette fête à cause des Jeux olympiques et que nous serions coupables d'avoir voulu l'installer dans le 16e arrondissement.

Je regrette l'absence de la Ministre de la Culture qui siège aussi dans ce Conseil, parce qu'elle aurait pu nous dire comment elle a perçu cela. Cela la concerne directement, c'est dans son champ de compétences ministérielles. Quel est l'apport qui a été le sien pour essayer de trouver une solution ? Il se trouve qu'elle est Ministre de la Culture, élue de Paris, d'ailleurs pas des moindres puisqu'elle continue à être dans un groupe à cheval entre la majorité présidentielle et les Républicains, ou anciens Républicains. J'aurais bien aimé l'entendre, je regrette qu'elle ne soit pas là pour expliquer, elle aussi, comment elle contribue à la recherche de l'intérêt commun.

Ceci étant dit, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 94 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 94 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 105 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DAE 105).

Je vous remercie.

2024 DAE 126 - Viaduc des Arts (12e). - Nouveau bail emphytéotique administratif avec la S.E.M. "Paris Commerces".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DAE 126. Il s'agit du Viaduc des Arts dans le 12e arrondissement et du nouveau bail emphytéotique administratif avec la S.E.M. "Paris Commerces".

Madame MONTANDON, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne le nouveau bail pour le Viaduc des Arts avec la S.E.M. "Paris Commerces". Actuellement, c'est la SEMAEST et c'est tout à fait normal qu'il y ait une continuité avec la nouvelle entité qui prend la suite, S.E.M. "Paris Commerces".

Sur le fond, il n'y a pas d'opposition particulière. Je rappelle que le Viaduc des Arts et la Coulée verte ont été envisagés par Jacques Chirac et Paul Pernin et que cela fait partie des aménagements les plus réussis et les plus appréciés du 12e arrondissement. La S.E.M., dans le même esprit que la SEMAEST, s'engage à renouveler à plus de 70 % des activités en lien avec l'artisanat ou la création d'art. Sur le fond, qu'il y ait une continuité du bail ne pose pas de problème.

J'attire votre attention sur la forte rotation qu'il peut y avoir des commerçants, notamment des artisans, en raison souvent de loyers élevés. Vous connaissez les marges des artisans et des commerçants, c'est loin d'être facile. Il y a un vrai sujet de réflexion à avoir pour faire en sorte qu'il n'y ait pas simplement des marques prestigieuses, certes en lien avec l'art, mais que l'on garde un peu l'ADN de ce Viaduc, celui de permettre à des artisans et à leurs savoir-faire de venir au Viaduc des Arts.

Si je me suis inscrite sur ce projet de délibération, c'est aussi pour attirer votre attention sur un élément que j'ai découvert à la lecture de ce projet de délibération, à savoir que le P.L.U.-B prévoyait, sur une seule des 60 voûtes, une prescription sur des activités sur l'économie sociale et solidaire. Je n'ai rien contre l'économie sociale et solidaire, mais je ne comprends pas qu'il s'agisse de la voûte où il y a une servitude de l'hôpital des Quinze-Vingts pour pouvoir créer, si besoin, un axe pour désengorger cet hôpital qui a des problèmes d'accessibilité suite aux différents aménagements qu'il a pu y avoir au niveau de la place de la Bastille ou des rues adjacentes. Au conseil d'arrondissement, je n'ai pas eu de réponse claire. Mon vote sur ce projet de délibération dépendra de la réponse que vous arriverez à me faire. Flécher et avoir un pastillage précis sur une seule voûte sur les 60 sur l'économie sociale et solidaire, alors que cela peut être une servitude utilisée par l'hôpital, je trouvais que c'était un levier qui n'était pas forcément adapté. J'espère avoir une réponse claire ici en Conseil de Paris, car je ne l'ai pas eue en conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Avant de donner la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, je voudrais saluer les stagiaires de seconde qui sont à nos tribunes.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour répondre.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je me félicite de présenter ce projet de délibération qui vise à autoriser le renouvellement du bail emphytéotique à la S.E.M. "Paris Commerces" pour la gestion du Viaduc des Arts, qui est un site emblématique du patrimoine de la Ville et une vitrine incroyable de l'artisanat d'art, avec des entreprises qui maîtrisent des savoir-faire et qui font l'âme et l'histoire de notre Capitale.

Il y a une soixantaine de voûtes louées à plus d'une quarantaine d'artisans, avec des espaces commerciaux comme des galeries d'art, de la vente et de la réparation de vélo, de l'artisanat alimentaire comme une distillerie, une fabrication de confitures, des cafés-restaurants. Dans chaque atelier, s'exprime un savoir-faire d'excellence. D'ailleurs, certains sont "Meilleur Ouvrier de France", certains ont le label "Fabriqué à Paris", certains ont le label "Entreprise du Patrimoine Vivant" comme Philippe FERRANDIS qui fait des bijoux. Je pense aussi à certains qui sont maîtres d'art comme Serge AMORUSO. Vous voyez la qualité. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, avec les Jeux olympiques, de mettre à l'honneur ce Viaduc des Arts, avec le centre des médias et un parcours des artisans pour l'ensemble des journalistes internationaux qui sont intéressés par nos métiers d'art.

Dans ce Viaduc, il y a aussi la Fabrique Nomade, qui a eu plusieurs prix de la Ville : le prix du "Fabriqué à Paris", le prix de l'économie sociale et solidaire. C'est une association qui valorise l'insertion professionnelle des artisans issus de l'immigration et réfugiés en France. Leur mission est d'identifier, d'évaluer, de valoriser et de préparer ces artisans du monde à l'entreprise, à créer leur propre atelier. Ils sont dans la première voûte quand vous venez de l'Opéra Bastille, qui est préservée - vous l'avez dit, Valérie MONTANDON - par une pastille du P.L.U. C'est

un débat d'urbanisme, ce n'est pas forcément un débat lié à ce projet de délibération. On pourra avoir le débat sur le P.L.U. prochainement. Cette parcelle est vraiment préservée en économie sociale et solidaire pour maintenir cette activité qui nous tient à cœur à la Ville de Paris.

Concernant les futurs travaux sur l'ouverture des Quinze-Vingts, le sujet est écarté pour l'instant. On a eu le débat en conseil d'arrondissement, la maire du 12e vous a répondu. Aujourd'hui, nous n'avons aucun projet de la part de l'Etat ni de l'hôpital des Quinze-Vingts sur la perspective de travaux et l'impact sur cette voûte.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui sur le fait que l'hypothèse ne fonctionne pas. Une étude de la DU est en cours afin de donner suite. La S.E.M., pour le moment, veut conserver cette première voûte dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 126).

2024 DAE 14 - Subventions (6.626.000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAE 14 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et des Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Je donne la parole à M. MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, je vous remercie.

Chers collègues, ce projet de délibération pose de graves questionnements. Une fois de plus, vous nous demandez de financer à l'aveugle une centaine de projets dans un seul projet de délibération. Il est un peu un "fourre-tout" que nous ne pouvons pas accepter. Chaque année, plusieurs centaines d'associations parisiennes sont subventionnées pour des montants variables, ponctuels ou réguliers et pour des projets plus ou moins clairs, plus ou moins convaincants. Force est de constater qu'une certaine opacité règne sur l'attribution de ces subventions. Quel est le montant annuel moyen accordé depuis le début de mandat ? Comment les associations sont-elles sélectionnées ? Qui vérifie leur statut de fonctionnement ? Sur quels critères les projets faisant l'objet d'un financement sont-ils retenus ? Le suivi des actions est-il réel, surtout face au nombre vertigineux d'associations subventionnées ? En somme, comment tout cela est-il contrôlé et par qui ? Nous obtenons peu de réponses, voire pas, en la matière. Or, nous considérons que ce manque de visibilité s'avère préjudiciable pour les finances de la Ville.

Le projet de délibération DAE 14 représente un peu la synthèse de l'ensemble des problèmes que je viens de citer. A l'heure où la Ville maîtrise de moins en moins ses dépenses, je souhaiterais dénoncer ce qui est un projet de délibération "fourre-tout".

Comment pouvons-nous juger correctement l'action des associations que nous avons sur un tableau qui précise seulement en quelques mots chaque projet ? Vous avez engagé une course irresponsable à la dépense. Oui, les associations sont utiles, elles permettent de combler de nombreuses actions dans la Ville et certainement un certain grand nombre d'inactions. On notera surtout et comme d'habitude des associations préférées par la Mairie qui reçoivent beaucoup de subventions comme "Food De Rue", un simple objet "restauration et vente". Comment pouvons-nous dire aux Parisiens et aux Parisiennes que nous avons financé, simplement parce qu'il y avait écrit "restauration", quand même pour 50.000 euros ? On peut dire que la Ville met un peu les petits plats dans les grands.

Attention, mes chers collègues, à force de se servir de subventions à toutes les sauces, nous entraînons la Ville à plus de dépenses et moins de rigueur. Oui, la Ville investit alors que la dette augmente, alors que nous augmentons toujours les dépenses de manière irrémédiable. Encore et toujours, "La Petite Rockette", 44.000 euros, en un seul mot cette fois : ressourcerie. C'est une association qui, tout de même, organise des réunions non mixtes. Il y a également "La Table du RECHO", qui tient des propos problématiques communautaristes sur son site Internet.

Mes chers collègues, soyons vigilants dans les subventionnements des associations qui, pour certaines d'entre elles, n'ont pas de projet solide et ne donnent pas, dans leurs comptes ou dans leur rapport de gestion, une vraie visibilité sur le nombre d'adhérents, le nombre d'aïdés, leur véritable impact sur la vie collective.

Nous voterons pour ce projet et nous demandons, pour "Food De Rue", "La Petite Rockette" et "La Table du RECHO", un vote dissocié.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Florentin LETISSIER, pour vous répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, j'ai le plaisir de présenter ce projet de délibération relatif au soutien annuel de la Ville de Paris en faveur des dispositifs d'insertion par l'activité économique. Ce projet de délibération est important car il apporte un soutien indispensable de la Ville de Paris à ses structures de l'économie sociale et solidaire qui emploient des personnes en insertion. Ce sont des ateliers et chantiers d'insertion, des associations intermédiaires, des entreprises d'insertion, bref, des structures qui développent des activités économiques, qui permettent de redonner confiance aux personnes éloignées de l'emploi en levant des freins socio-professionnels et en leur donnant des compétences leur permettant une réintégration progressive sur le marché du travail. Cela va de quelques heures par semaine qui sont réalisées dans les chantiers d'insertion au plein-temps dans les entreprises d'insertion. Ce sont des parcours de réinsertion progressive qui permettent de monter en qualification pour décrocher à la fin de parcours un emploi durable ou une formation qualifiante.

Ces structures sont très importantes, parce qu'elles font le choix d'embaucher des personnes qui n'auraient pas été jugées employables par des structures économiques plus classiques et leur permettent de retrouver le chemin de l'emploi. Nous avons d'excellents taux de sortie positifs de ces structures d'insertion. A chaque fois que vous avez un salarié qui passe par ce type de structure, il retrouve très vite soit une formation supplémentaire, soit un emploi.

Ces acteurs de l'insertion par l'activité économique sont devenus des partenaires majeurs de nos politiques locales, parce qu'ils répondent à des besoins territoriaux très précis, notamment de l'économie circulaire où il s'agit de créer des boucles locales de production et de consommation. C'est ce que font notamment nos ressourceries. Cela aide à avoir une économie beaucoup plus sobre et écologique dans nos territoires. On retrouve ces acteurs de l'insertion dans de nombreux secteurs, que ce soit l'entretien des espaces verts, la mobilité douce, les services à la personne, ou des métiers en tension comme le bâtiment. On voit à quel point ils sont devenus indispensables à notre tissu économique.

Chaque année, Monsieur MARGAIN, vous faites cette intervention en disant que vous ne comprenez pas comment c'est financé, pourquoi il y en a autant, etc. Chaque année, je vous réponds la même chose : il y a une clé de répartition de ces financements, qui sont des aides au poste, qui sont les mêmes pour chaque type de structure. Quand vous êtes chantier d'insertion, vous avez tel type de financement, quand vous êtes entreprise d'insertion tel type de financement. C'est un financement harmonisé, dont les modalités de calcul sont d'ailleurs spécifiées dans le projet de délibération. C'est le premier élément de réponse.

Le deuxième élément que je peux vous donner est que nous avons passé, grâce à cette politique, la barre des 6.500 salariés en insertion sur le territoire parisien. Derrière, ce sont des vies qui changent, des personnes qui reprennent confiance, qui retrouvent le chemin de l'emploi, des familles qui sortent de la précarité. C'est très important.

J'alertais il y a encore quelques semaines sur le désengagement de l'Etat en matière de politique d'insertion. C'était le Gouvernement... Ce n'est plus trop à l'ordre du jour, comme vous le savez. En tout cas, à la Ville de Paris, nous sommes très cohérents et dans la continuité sur ces politiques de soutien à l'insertion par l'activité économique.

Quand vous dites "fourre-tout", ce n'est pas le cas. Monsieur MARGAIN, comme chaque année, je suis à votre disposition, faites-moi passer vos questions, y compris structure par structure. Vous ne le faites pas, vous préférez jeter l'opprobre sur telle ou telle structure. Adressez-moi vos questions, faites votre travail d'élus d'opposition, venez en Commission, envoyez-moi des "mails". On répondra. Chaque structure est suivie précisément par les services de la DAE : les indicateurs, les retours d'expérience. Je refuse que l'on jette la suspicion sur ces structures qui font un travail fantastique pour des personnes qui en ont besoin. C'est la fierté de la Ville de Paris.

Sur "La Petite Rockette", ce sont toujours les mêmes histoires chaque année sur les ateliers en non-mixité. Chaque année, je vous réexplique que l'objet n'est pas de créer de l'exclusion, mais de créer des dispositifs qui permettent, de manière temporaire, à des publics de retrouver confiance dans un certain périmètre de groupe. Ce sont toujours des personnes qui s'intègrent dans des dispositifs beaucoup plus ouverts et universels. On est sur des publics en fragilité. Venez sur le terrain avec moi, Monsieur MARGAIN, vous verrez de quoi je parle. Je vous invite comme chaque année à m'accompagner si vous voulez visiter une structure de l'insertion. Je serai ravi de vous accompagner et, encore une fois, je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions sur chacune des structures que vous avez mentionnées.

Je vous remercie beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Florentin LETISSIER.

Je vais mettre aux voix avec des votes dissociés.

L'article 1 concerne "La Petite Rockette".

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 1 du projet de délibération DAE 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 1 est adopté.

L'article 26 concerne "Food De Rue".

Je mets aux voix, à main levée, l'article 26 du projet de délibération DAE 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 26 est adopté.

Article 35, nous avons aussi "La Petite Rockette".

Je mets aux voix, à main levée, l'article 35 du projet de délibération DAE 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 35 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 83 du projet de délibération DAE 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 83 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 14 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 14).

Je vous remercie.

2024 DRH 26 - Modification de la délibération 2024 DRH 2 portant mesures diverses et exceptionnelles en matière de ressources humaines pour garantir l'organisation et le bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent passer au projet de délibération DRH 26 relatif à la modification de la délibération 2024 DRH 2 portant des mesures diverses et exceptionnelles en matière de ressources humaines pour garantir l'organisation et le bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Monsieur Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen, vous avez la parole.

M. Jean-Philippe GILLET. - Je vous remercie, Madame la Maire.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mes chers collègues, je vais être d'autant plus court que nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer en février dernier à propos de la délibération DRH 2 qui actait, parmi d'autres points, le déplaçonnement provisoire des heures supplémentaires pour nos nombreux métiers de la Ville. Si nous sommes tous conscients du défi que

représentent les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en matière de mobilisation et de présence des travailleurs sur le terrain, le groupe Communiste et Citoyen insiste malgré tout : le déplaçonnement des heures supplémentaires avec tous les risques que cela implique pour les agents ne constitue pas une réponse satisfaisante.

Dans cet esprit, nous aurions souhaité que la Ville privilégie des recrutements pérennes pour assurer ce pic d'activité, mais surtout pour préparer l'avenir. Les communistes s'abstiendront donc sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai eu l'occasion aussi de m'exprimer en février lors de la présentation de la délibération DRH 2 au Conseil de Paris. Sur les J.O.P., vous connaissez ma position. Peut-être que, Madame la Maire, vous considérez que je suis un "peine à jouir". Je vois que Mme HIDALGO n'est plus là. C'est à elle que je parlais.

En tout cas, les J.O.P., pour l'instant, c'est surtout le prétexte sur le terrain pour un grand nettoyage social. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le collectif "Le revers de la médaille" qui a sorti un rapport long comme le bras intitulé "Circulez, y'a rien à voir ! 1 an de nettoyage social".

L'autre question qui nous concerne plus directement ici est de savoir si ces J.O.P. vont être un cauchemar ou pas pour les agents de la Ville qui travailleront pendant la période et qui seront mobilisés. Le projet de délibération DRH 26, qui vient compléter la délibération DRH 2, prévoit le déplaçonnement et précise les types de déplaçonnement des heures supplémentaires, donc au-delà des 25 heures jusqu'à 50 heures de travail mensuel. Il y a des compensations, mais tout cela arrive... Je suis d'accord avec les communistes quand ils disent que ce n'est pas la solution et que cela risque de causer une surcharge de travail pour les agents. Surtout, cela arrive dans un contexte tendu entre la Ville et les agents.

Tout le monde ici sait qu'il y a eu de multiples mobilisations sociales cette année. Il y en a encore aujourd'hui. Il y a - je ne sais pas si vous le savez - des agents du 39.75 qui seront en grève le 1er juillet. Pour celles et ceux qui ne le savent pas, la Ville a été alertée dernièrement par des mandatés F.S.S.C.T. sur une situation de souffrance au travail dans ce service. Le 39.75 est le numéro unique de la Ville. Ils seront en grève le 1er juillet.

Parmi les revendications, il y a évidemment la reconnaissance de leur souffrance au travail mais aussi la reconnaissance, en matière salariale, de leur travail. Il me semble qu'il y a un vrai problème à l'approche des J.O., parce qu'il y a une intensification de leur charge de travail. Ils demandent notamment une prime J.O. Un certain nombre d'agents de la Ville sont montés au créneau. Certains l'ont obtenu comme le nettoisement parce qu'ils ont une capacité de nuisance, quand ils se mettent en grève, supérieure aux autres. Malheureusement, la Ville n'a pas écouté les autres agents et les autres mobilisations qui sont montés au créneau. Ce ne sont pas simplement les agents qui seront directement concernés par les J.O., mais toutes celles et tous ceux qui travailleront à ce moment de l'année qui devront gérer, quand ils viennent de loin, la perturbation des transports, qui devront, pour certaines et certains, se mettre d'office en télétravail même s'ils ne le veulent pas, les conditions de transport et de travail étant telles que ce sera compliqué.

Ce sont aussi les centres de loisirs qui ne savent pas exactement combien d'enfants ils auront, jusqu'à dernièrement, les répercussions qu'il peut y avoir avec plus de salariés qui seront à Paris à ce moment de l'année et qui mettront leurs enfants dans les centres de loisirs.

On a une série de revendications et de colère remontées au niveau de la Ville. Il y a une réponse partielle de la Ville à ces revendications, mais le compte n'y est pas. Je vais voter contre ce projet de délibération, parce que je pense qu'elle n'est pas à la hauteur de la réponse qu'il faudrait donner aux agents de la Ville.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe "Les Ecologistes" va voter ce projet de délibération mais, comme l'ont dit les deux collègues précédents, alerter sur le risque de ce type de projet de délibération. Mettre en place des procédures dérogatoires qui prennent quand même 12 pages, avec un déplaçonnement des heures supplémentaires, même si ces heures sont payées avec 25 % de plus, et des déplaçonnements jusqu'à 400 heures annuelles et 50 heures mensuelles, c'est quand même risqué. On est dans une situation où il y a une sur-tension dans certains postes de travail, où l'on n'arrive pas à recruter, où l'on ne veut pas recruter. Cela dépend des directions. Comme il y a énormément de directions concernées, c'est difficile de dire que la raison est la même pour chaque direction.

Laurent SOREL l'a dit, on est dans une situation où il y a un certain nombre de tensions sociales au sein de la Ville de Paris et il faut faire attention. Nous alertons sur le fait qu'il faut répondre aussi à une partie des demandes des organisations syndicales, pas forcément toutes. Il faut faire des négociations et à chacun son rôle. On est sur une pente glissante, encore plus avec le contexte politique dans lequel on est aujourd'hui et sur lequel on a besoin de retrouver toute la gauche ensemble.

Merci de votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, dans un mois quasiment jour pour jour, les yeux du monde entier seront rivés sur Paris. Ce moment sportif et festif est attendu par de nombreux Parisiens, mais aussi des agents de notre Ville, comme en témoigne d'ailleurs le succès qu'ont rencontré il y a quelques semaines les olympiades organisées par la DRH, au cours desquelles plus de 1.600 agents ont participé, toutes directions confondues, et ont concouru.

Nous avons effectivement un certain nombre de nos agents et de nos services municipaux qui vont aussi être impliqués dans l'organisation et le bon déroulement de ces Jeux olympiques et paralympiques. Au Conseil de Paris de février dernier, ce Conseil a déjà approuvé la délibération DRH 2 qui listait précisément des services au sein des directions pour lesquels il était proposé de déroger exceptionnellement en 2024, comme le prévoit un décret du Gouvernement, à un plafond d'heures supplémentaires réglementaires.

Cette mesure est - je veux le rappeler pour nos débats - d'abord une précaution réglementaire qui s'impose et, surtout, c'est sur la base du volontariat de nos agents. Il ne s'agit bien évidemment de ne l'imposer à personne. Certaines directions, en l'occurrence la Direction de la Jeunesse et des Sports, la DPMP et la DSP, ont souhaité préciser et adapter leur organisation à l'approche de ces Jeux. Nous avons effectivement, dans le projet de délibération, une proposition qui permet de s'adapter. Par exemple, nous avons le fameux SMASH, le Service Municipal d'Action, de Salubrité et d'Hygiène de la Ville. Nous avons aussi, à la DPMP, les directeurs de la police municipale et les conseillers socio-éducatifs qui ont été ajoutés à cette liste.

Je voudrais également, puisque cela a été dit à plusieurs reprises, indiquer que le dialogue social n'a jamais cessé. Toutes les semaines, nous avons des rendez-vous divers et variés avec les organisations syndicales. Pierre RABADAN, avec la Direction des Ressources humaines, la DGJOP, la Secrétaire générale, a reçu la semaine dernière l'ensemble des organisations syndicales pour continuer ce travail avec eux, au-delà de tout ce que l'on a pu d'ores et déjà annoncer les mois précédents sur une gratification exceptionnelle, sur la possibilité de monétiser 12 jours de C.E.T., de reporter jusqu'à 10 jours de congé et d'autres choses. Je ne sais pas si vous vous rappelez, on avait voté le C.E.S.U. au dernier Conseil, une grande nouveauté pour cette année. Nous continuons à travailler avec eux sur un certain nombre de sujets autour des J.O. Cela ne s'arrête pas là.

En ce qui concerne le 39.75 que vous évoquez, je suis un peu étonnée, parce que la DDCT fait partie des directions qui ont été recensées comme étant extrêmement mobilisées. Je ne pense pas qu'ils soient concernés, puisque ceux qui seront mobilisés auront aussi cette prime.

Bien évidemment, vous êtes vigilants et je le comprends. Le climat social à la Ville est bon, nous continuons de discuter. Il y a un certain nombre de discussions que nous avons par ailleurs, pour d'autres raisons, avec les organisations syndicales. Nous avons encore récemment, avec Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU, pu signer un protocole avec nos agents de la DFPE. Nous avons annoncé un certain nombre de mesures très importantes à la Direction des Affaires scolaires. A la DPE, avec mon collègue Antoine GUILLOU, nous avons signé un certain nombre de protocoles. Aujourd'hui, le dialogue social continue. Dans un contexte compliqué pour certains de nos agents, le dialogue social continue pour que l'on puisse les aider au quotidien, pour ceux qui rencontrent des difficultés.

En tout état de cause, je crois aujourd'hui que le dialogue social continue, qu'il ne s'arrête pas. Je reste toujours à disposition des groupes s'ils veulent aborder des sujets spécifiques avec moi.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DRH 26).

2024 DRH 45 - Revalorisation de personnels travaillant dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 45 relatif à la revalorisation de personnels travaillant dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

Je donne la parole, pour commencer, à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous le savez car c'est un sujet que nous abordons régulièrement au sein de ce Conseil, le secteur de la petite enfance connaît une pénurie importante de personnel, et ce, depuis plusieurs années. La problématique est nationale, elle a même fait l'objet d'une étude de la Caisse nationale d'allocations familiales en 2022. Selon cette étude, plus de 8.900 postes étaient déclarés durablement vacants ou non remplacés en crèches collectives en France, entraînant de fait de nombreuses fermetures de places. Paris n'est évidemment pas épargnée par cette difficulté. Avec près de 10 % du total national des places en établissement d'accueil du jeune enfant sur le seul territoire parisien, Paris est même particulièrement concernée.

Notre majorité s'est bien évidemment saisie de ce sujet à bras-le-corps et depuis longtemps. La Ville de Paris œuvre au quotidien pour faciliter le recrutement dans les établissements d'accueil : campagnes de recrutement dynamiques, promotion des métiers de la petite enfance à travers des partenariats renforcés, ou encore récemment l'Ecole des métiers de la petite enfance qui a ouvert ses portes en septembre dernier dans le 17^e arrondissement.

Même s'il manque encore bien sûr un certain nombre de puéricultrices dans nos crèches, je voudrais saluer ici la politique volontariste menée par Patrick BLOCHE, Céline HERVIEU, en lien avec Olivia POLSKI, car je sais que cette politique portera bientôt ses fruits.

Pour renforcer encore cette attractivité, la Ville de Paris a décidé, et c'est l'objet de ce projet de délibération, de revaloriser la rémunération des personnels de la petite enfance. Ainsi, dès le 1^{er} juillet prochain, c'est une prime mensuelle de 150 euros net qui sera versée à ces agents, soit une augmentation annuelle de 1.800 euros net. S'y ajoute un complément exceptionnel, rattrapage qui permettra à ces agents de bénéficier d'une revalorisation annuelle de 1.250 euros dès 2024. Cette revalorisation est le fruit d'une discussion constructive avec l'intersyndicale de la petite enfance qui a salué l'écoute et l'implication des adjoints et des services de la Ville.

Je profite d'ailleurs de ce projet de délibération pour rappeler l'engagement et le dévouement de ces agentes et agents qui interviennent au quotidien pour garantir un accueil bienveillant, de qualité, aux petites Parisiennes et petits Parisiens. La qualité de l'accueil a toujours été, et cela continuera à l'être, notre boussole principale. Malgré les difficultés de recrutement, la Ville de Paris n'a jamais sacrifié ses engagements sur le sujet, même si cela a pu conduire à un gel des berceaux. C'est un élément essentiel pour la sécurité des enfants, pour leur bien-être, mais aussi pour le bien-être des professionnels. En garantissant à ces professionnels de la petite enfance des conditions de travail dignes et agréables, nous renforcerons encore davantage l'attractivité de ces métiers.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Delphine BÜRKL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le secteur n'attire plus, c'est le triste constat partagé par tous les professionnels de la petite enfance, que ce soit dans le public, dans le privé ou dans le secteur associatif. Les crèches parisiennes attirent toujours les familles qui considèrent à juste titre que c'est le mode de garde le plus épanouissant pour leurs enfants, une sorte de graal.

Or, nous nous retrouvons, depuis plusieurs années maintenant, dans une situation totalement schizophrénique, puisque nous nous plaignons du départ des familles à Paris, mais avec 50 % des places non attribuées en Commission par manque de personnel d'encadrement, nous n'avons plus les moyens de retenir ces familles. Nous sommes aussi à la croisée des chemins sur la valeur travail et c'est devenu un enjeu sociétal, un enjeu de société. S'il y a bien un métier de valeur qui a du sens, c'est celui dont nous parlons dans ce projet de délibération.

Je me demande aujourd'hui si cette revalorisation des métiers de la petite enfance, non négligeable, attendue et indispensable, va suffire, parce que le mal semble avoir des racines plus profondes et interroger le métier sur bien des domaines. D'abord, les conditions de travail : il y a encore trop de salles de repos en sous-sol, sans fenêtre, sans mobilier, à la peinture écaillée. Des travaux doivent s'intensifier pour améliorer le cadre de vie de ces personnels.

Peut-on imaginer aussi plus de relais dans l'animation de la journée par la venue d'intervenants extérieurs, notamment chez les grands ? Nous devons sûrement revoir aussi le taux d'encadrement pour qu'une professionnelle soit en charge de cinq enfants maximum quel que soit l'âge de l'enfant. C'est du stress en moins pour les professionnels et c'est aussi une garantie de meilleure prise en charge de chaque enfant.

Il y a évidemment le sujet des trajets domicile-travail, qui est crucial. Peut-on davantage répondre aux demandes de tel ou tel professionnel de travailler près de telle ou telle gare ? Peut-on créer dans le logiciel des demandeurs de logement une catégorie dédiée aux personnels des crèches ou une cotation pour que leur dossier sorte plus facilement du lot quand un logement correspondant à leurs critères se libère ?

Parmi les autres sujets liés à ce projet de délibération, il y a aussi la question des perspectives d'avenir, des perspectives de carrière. Nous avons la chance de vivre dans une collectivité dans laquelle un agent de la Ville peut avoir 1.000 vies en une seule tant il y a de métiers différents ici. Ce doit être une force pour attirer de nouveaux agents.

Ainsi que je vous l'avais déjà proposé, je propose que les agents à la retraite, les jeunes retraités qui souhaitent arrondir leurs fins de mois, puissent être appelés dans les crèches qui manquent cruellement de personnel pour des compléments de service.

Assurer un service public de qualité, c'est aussi s'assurer pour les familles d'effectifs suffisants, formés, adaptés. Là aussi, la situation en termes de ressources humaines est en très forte tension, pas seulement dans les crèches, mais dans l'animation, le périscolaire et les équipements sportifs. Je réitère un souhait que j'avais déjà exprimé lors d'un précédent Conseil de Paris, que se tiennent des assises R.H. pour offrir des améliorations tant pour les agents que pour les familles parisiennes.

Au-delà des crèches municipales, nous sommes très inquiets aussi pour les crèches associatives qui font partie du réseau municipal dans les faits et dans les yeux des familles, qui sont - c'est peut-être un peu fort - en train de périliter, doucement mais sûrement, et je le dis avec beaucoup de gravité, par manque de personnes, englouties dans des déficits qui ne cessent de se creuser. Nous sommes réellement inquiets sur la pérennité de ces structures associatives.

Enfin, à la suite de la remise récente du rapport de la Commission parlementaire d'enquête sur les crèches, de quelle manière comptez-vous vous saisir des 73 recommandations pour - je cite la rapporteure, l'ancienne députée Sarah TANZILLI - "casser le cercle vicieux de la défaillance" afin de privilégier la qualité du travail par une amélioration des conditions de travail plutôt que la quantité ?

Accompagner les familles et favoriser leur épanouissement, cela doit être la priorité absolue d'une municipalité qui doit être dynamique et vivante, car chacun le sait, sans familles, sans enfants, une ville décline, et nous ne le voulons pas.

Pour terminer, je veux redire ici toute mon admiration pour les personnels de nos crèches, tout mon soutien dans leur travail au quotidien, leur engagement, leur professionnalisme dont me font part régulièrement les parents. Je peux en témoigner en tant que maire d'arrondissement, en lien direct avec eux au quotidien.

J'ai tenté de faire quelques propositions qui, j'espère, pourront alimenter le débat. En tout cas, il faut que l'on trouve des solutions très vite. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur GOVCIYAN, vous intervenez aussi ? Non.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en ces temps d'austérité imposés par l'Etat, en ces temps de coupes rases dans la dépense publique, en ces temps d'économies forcées pour compenser les mauvais choix du Mozart de la finance, il est rare de voir des salariés du public saluer leurs augmentations de salaire. C'est pourtant le cas pour les professionnels de la petite enfance à Paris. La Ville a en effet décidé d'accéder à la revendication de l'intersyndicale d'une prime de 150 euros net pour les agents de la petite enfance dans nos établissements d'accueil de la petite enfance, mais aussi pour les assistantes maternelles des crèches familiales. Tous les professionnels vont être concernés jusqu'aux infirmières puéricultrices et vont bénéficier de cette augmentation "via" leur I.F.S.E. socle.

C'est le résultat de plusieurs mouvements. Le premier est le mouvement social : un mouvement de grève, un mouvement social unitaire de l'intersyndicale réunissant la FSU, le SUPAP-FSU, l'UNSA, la FO, CFTC et l'UCP. C'est aussi le résultat, et je les salue, du travail de nos adjoints Olivia POLSKI, Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU. Cette bonne nouvelle mérite d'être soulignée.

Le détail de ce projet de délibération est exposé dans le texte : par rapport aux 100 euros qui ont été décidés au niveau national, les négociations entre la Ville et les agents ont permis d'arriver à cette jauge de 150 euros net mensuel. Il était temps, car la situation de la profession est inquiétante du fait de la faible attractivité du métier. Nous sommes plusieurs à le constater. Pourtant, l'accueil de la petite enfance est essentiel tant pour le bon développement des enfants que pour la bonne organisation de leurs parents, ce qui bénéficie "in fine" à toute la société.

Seulement voilà, l'austérité et le manque de reconnaissance salariale depuis plus de 10 ans ont fragilisé cette profession. En avril 2022, la C.N.A.F. avait ainsi calculé que près de 9.000 postes auprès des jeunes enfants étaient durablement vacants ou non remplacés en crèche. En 2023, l'Inspection générale pointait dans son enquête des problèmes structurels, notamment la conséquence, la faiblesse du taux d'encadrement. Par ailleurs, d'ici à 2030, les chiffres sont forts, près de 40 % des assistantes maternelles sont "a priori" vouées à partir à la retraite. Il y a donc bien urgence pour rendre ces métiers plus attractifs "via" la reconnaissance salariale, sans oublier l'amélioration des conditions de travail, mais c'est encore un autre dossier. C'était notamment le but de notre amendement budgétaire en décembre dernier, visant à financer des formations d'auxiliaires de puériculture en apprentissage.

Revenons à la prime, objet de ce projet de délibération. Une partie de cette augmentation - 100 euros est le fruit d'une décision gouvernementale, il faut rendre à César ce qui est à César - a prévu une revalorisation de 150 euros net dans le privé associatif et 100 euros dans le public. Cette partie sera financée en partie par la branche "famille" de la Sécurité sociale qui couvrira les deux tiers de cette augmentation, le dernier tiers restant à la charge des gestionnaires.

Pour le secteur public, la décision du Gouvernement est soumise au bon vouloir ou plutôt au bon pouvoir des collectivités territoriales. Quand on connaît le niveau de retrait de l'Etat, le sous-financement structurel et les dettes accumulées par l'Etat envers les collectivités, on ne peut que s'inquiéter des inégalités territoriales nécessairement à venir. Pour Paris, les négociations ont été au rendez-vous des attentes des agents et nous l'apprécions.

Bien sûr, nous n'oublions pas notre revendication sempiternelle et première d'augmentation du point d'indice. Cela n'est pas de l'ordre des négociations de la Ville, mais nous le revendiquons, nous le disons, nous le répétons, pour toute la fonction publique. Nous aurions préféré une prime Ségur qui cotise à la retraite, nous aurions voulu que tous les personnels techniques comme les ATEP bénéficient aussi de la revalorisation. C'est peut-être un chantier à reprendre, mineur par rapport aux sommes en jeu mais non négligeable. Globalement, la Ville fait un effort remarquable, à même de compenser, en partie certes, la dégradation passée de l'attractivité du métier.

Dernière piste pour l'avenir... Vous connaissez la célèbre phrase de Maurice Thorez : "Il faut savoir terminer une grève pour mieux préparer la suivante". Souvent, à droite, on oublie la deuxième partie de la phrase. Allez comprendre pourquoi. Après une avancée sur les salaires, nous pensons que nous pourrions améliorer le dispositif de l'Ecole des métiers de la petite enfance. Nous étions porteurs et très attachés à cette école, essentielle pour la formation des agents. Nous proposerions bien qu'elle soit ouverte à des personnels en recherche d'emploi et pas uniquement aux salariés travaillant déjà pour le secteur. Ceci est une piste pour l'avenir, pour améliorer ce fonctionnement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Laurent SOREL, vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Bravo à la Ville. Les syndicats l'ont dit, les agents sont contents et cela montre que, parfois, les négociations peuvent arriver à leur terme. Avec l'écoute et le temps, on peut arriver à un accord qui fait que l'on applaudit tout le monde, les syndicats, les agents et la Ville.

On arrive à une revalorisation nette mensuelle de 150 euros, plus le complément annuel de 1.250 euros, dans une situation très particulière, une situation de crise d'attractivité de la petite enfance. Ce n'est pas réservé qu'à Paris, c'est national. Comme cela a été dit par la C.N.A.F., 8.900 postes sont durablement vacants. Il y a une particularité à Paris : les loyers sont bien plus élevés qu'ailleurs. Cela veut dire que pour les agents de la petite enfance, c'est deux heures, deux heures et demie, voire trois heures de transport quotidien aller-retour. Cela rajoute évidemment aux difficultés des agents de petite enfance à Paris et au problème d'attractivité. J'avais discuté avec un certain nombre d'agents lors des précédentes mobilisations qui expliquaient que des collègues partent ailleurs, en région, pas forcément parce qu'ils veulent quitter Paris mais parce que, pour eux, ce n'était plus tenable de vivre dans ces conditions et de bien faire leur métier sans être épuisés par leur temps de transport.

Pour ce qui est des 150 euros net, tout le monde est ravi mais, cela a été dit aussi par mes collègues, tout n'est pas réglé. La question des taux d'encadrement reste une problématique, l'objectif de cinq enfants maximum par agent n'est pas atteint. La question des évolutions de carrière pour les ATPE et les AEPE, on n'en est pas encore au niveau demandé par les agents. Ce qui avait été demandé sur la prime Ségur reste en suspens. On ne peut pas tout avoir d'un coup, d'accord. Il y a la question du point d'indice, mais c'est quand on gagnera, très bientôt donc. Je pense que la Ville mettra en œuvre ce qui est dans le programme du Nouveau Front Populaire. Réjouissons-nous, espérons en tout cas, une bonne nouvelle le 7 juillet.

Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, pour les agents de la petite enfance, il y a une bonne nouvelle. Cela ne va pas tout régler, mais cela va permettre, au moins dans un premier temps, d'améliorer les conditions de travail et les relations de travail entre l'encadrement et les agents, entre la Ville et les agents. Cela permettra certainement d'aborder les discussions qui viennent dans de meilleures conditions.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SOREL.

J'ai Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, le secteur de la petite enfance traverse une crise profonde marquée par une pénurie de personnel à Paris et sur l'ensemble du territoire national. Nous déplorons que les mesures proposées dans ce projet de délibération, bien qu'animées de bonnes intentions, n'aillent pas assez loin pour véritablement remédier à cette situation. La Ville de Paris a déployé plusieurs initiatives pour rendre plus attractifs les métiers de la petite enfance, avec des campagnes de recrutement et la création d'une école dédiée aux métiers de la petite enfance.

Ces efforts, bien que louables, ne constituent que des palliatifs temporaires face à une crise structurelle d'ampleur. Par exemple, les primes mensuelles de 50 euros puis de 100 euros, ainsi que l'augmentation de 30 euros que ce projet de délibération propose de voter, sont insuffisantes pour apporter la stabilité et la reconnaissance indispensables à l'attraction des professionnels du secteur de la petite enfance.

Un autre exemple : pourquoi accorder au total 180 euros de primes et autres versements supplémentaires plutôt qu'une augmentation pérenne des salaires du même montant ? Les augmentations du point d'indice, bien qu'estimées à 50 euros net mensuels en moyenne, ce qui est déjà très bien, ne compensent pas vraiment la réalité de l'inflation qui ne cesse d'augmenter et les conditions de vie à Paris qui ne cessent de se dégrader. Nous parlions des loyers tout à l'heure, je pense que nous sommes unanimes à ce sujet.

Enfin, ce projet de délibération mentionne la création d'un bonus attractivité de 475 euros par place par an pour les agents de la petite enfance. Bien que cette initiative soit un signal positif, elle ne couvre qu'une partie infime des coûts réels supportés par les employeurs et ne garantit encore une fois pas une augmentation salariale significative et durable. C'est pour cela qu'il faut dépasser les mesures ponctuelles et entreprendre des réformes structurelles. Il est essentiel de revaloriser concrètement et de façon durable les salaires, d'améliorer les conditions de travail et de créer de véritables parcours professionnels attractifs et motivants. Comme vous le voyez, il ne s'agit pas uniquement d'une question financière, mais également d'une reconnaissance sociale et professionnelle pour des métiers essentiels au bien-être de nos enfants et à l'équilibre de nos familles. L'investissement dans la formation continue des agents est également crucial, tout comme la garantie de perspectives de carrière claires et évolutives. Les professionnels de la petite enfance doivent se sentir valorisés et soutenus, tant financièrement que professionnellement. C'est la position que notre groupe Changer Paris défend depuis des mois, notamment à travers le dépôt de plusieurs vœux sur cette question.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS pour le groupe "Les Ecologistes". Madame la sénatrice.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je suis ravie de voir que, dans cet hémicycle, la droite est pour l'augmentation drastique des salaires des personnels de nos services publics. Franchement, je vous applaudis. Je me dis que c'est l'espoir pour demain que, si l'on a ce type de réflexion au niveau de nos hémicycles au niveau national, on pourra largement progresser. Malheureusement, ce n'est pas ce que j'ai vu ces derniers mois.

Je félicite tout particulièrement la Ville de Paris d'arriver à ce dialogue social qui permet un compromis avec une réelle augmentation du niveau de vie et du pouvoir d'achat pour les personnels. Effectivement, tout le monde l'a dit ici, il manque presque 10.000 personnes dans notre service public de l'enfance, mais il faut comprendre que c'est dans tout notre service public qu'il manque du personnel. Il manque du personnel dans les E.H.P.A.D., dans les hôpitaux. A force de ne pas revaloriser les salaires et de ne pas faire de vraies lois sur nos services publics, il y a de plus en plus de personnes exclues. Quand on voit une revalorisation de ce type, quand on voit qu'un effort au niveau d'une Ville peut porter et qu'on peut être vraiment inclusif et à la fois tenir les deux bouts, c'est-à-dire le bien-être des personnes, des enfants, des familles et celui du travail, du droit du travail et un droit des travailleurs renforcés, je pense que c'est un bon signal pour un futur gouvernement et pour que l'on ait un nouveau grand service public renouvelé.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, je donne la parole à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "Demain Paris !".

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, revaloriser les salaires des professionnels de la petite enfance, diplômés ou non-diplômés, est une évidence. C'est d'autant plus une évidence que les professionnels sont les grands oubliés du Ségur. Je pense notamment aux auxiliaires de puériculture qui touchent désormais la prime Ségur de 183 euros net par mois en milieu hospitalier. Il est temps de rééquilibrer et d'éviter la concurrence salariale qui a pour conséquence de voir les auxiliaires de puériculture quitter le secteur de la petite enfance dans les crèches pour rejoindre le milieu hospitalier ou devenir auxiliaire parentale au domicile des particuliers avec un salaire plus intéressant. Oui, il est grand temps de prendre des mesures pour retenir les personnels de crèche municipale quels qu'ils soient.

Je suis d'ailleurs intervenue sur ce sujet à plusieurs reprises dans cet hémicycle pour alerter sur la pénurie de personnel qui occasionne la fermeture d'innombrables berceaux à Paris. Dans le 16e, 40 % des places resteront encore fermées à la rentrée de septembre. Les primes annoncées dans ce projet de délibération, de 50 euros et 100 euros net par mois et de 30 euros net transitoires jusqu'à la fin de l'année, seront-elles suffisantes pour retenir le personnel actuel, pour recruter, pour rendre les métiers de la petite enfance attractifs ? Je m'interroge.

Par ailleurs, n'oublions pas que tout le secteur associatif est en véritable souffrance, étant confronté à la pénurie de personnel. Madame la Maire, vous devez également prendre des mesures en faveur des associations et, d'une façon plus générale, des mesures pour améliorer les conditions de travail des professionnels.

Vous l'avez compris, ces différentes primes annoncées représentent une avancée et mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" votera en faveur de cet effort financier de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à toutes les intervenantes et tous les intervenants qui se sont exprimés sur ce projet de délibération. J'ai cru comprendre que ce projet de délibération DRH 45 avait de bonnes chances d'être adopté à l'unanimité, donc merci donc à tous les groupes du Conseil de Paris de s'être exprimés sur ce projet de délibération qui entérine, si j'ose ainsi m'exprimer, un protocole d'accord que nous avons négocié - il a fallu un certain temps pour cela - avec à la fois Olivia POLSKI et Céline HERVIEU, que je remercie pour leur engagement. Je remercie tout autant la DFPE et notamment celles et ceux qui en assurent la direction, que ce soit Xavier VUILLAUME, Simon VANACKERE ou Coralie GARRAUD-URRUTY.

Ces négociations ont abouti, puisque le 6 juin dernier, ici même à l'Hôtel de Ville, nous avons signé un protocole d'accord avec l'intersyndicale. Cela a été un très beau moment social et même un moment d'émotion partagée, notamment par les représentants du personnel, parce qu'incontestablement, au-delà de l'enjeu financier, au-delà de l'enjeu en termes de pouvoir d'achat, il y avait une marque de reconnaissance pour leur investissement au service des tout petits Parisiens.

Cette prime de 150 euros net avait d'ailleurs été anticipée par la Ville, puisque cela a d'abord été une prime de 50 euros net au 1er avril 2024, puis 100 euros net s'ajouteront au 1er juillet 2024, avec 30 euros net supplémentaires à titre transitoire entre le 1er juillet 2024 et la fin de l'année. Les assistantes maternelles n'ont pas été oubliées non plus et elles bénéficieront, à partir du 1er juillet 2024, d'un complément de 187 euros brut mensuels.

C'est une prime qui est une mesure pérenne, pour rassurer notamment une intervenante dans ce débat qui s'inquiétait et qui la qualifiait de mesure ponctuelle. Ce n'est pas une mesure ponctuelle, c'est une mesure pérenne qui s'ajoute à des mesures d'augmentation de points d'indice qui ont eu lieu au 1er juillet 2023, + 1,5 %, et au 1er janvier 2024, 5 points d'indice supplémentaires. C'est un engagement fort de notre Ville pour le secteur de la petite enfance en tant que premier département d'accueil des tout-petits. Nous sommes le premier gestionnaire en France à avoir mis en place les 150 euros net de la prime pour les agents du secteur. Je tenais à le souligner, mais comme beaucoup d'entre vous l'ont évoqué, c'était une manière de compenser la prime Ségur dont les personnels dans les établissements d'accueil de la petite enfance avaient été exclus quant au bénéfice.

Nous sommes dans un secteur en crise de recrutement et ce n'est pas une crise parisienne, mais une crise nationale. Vous l'avez souvent évoqué à travers vos interventions au sein même de cet hémicycle. Ce gain en pouvoir d'achat est une mesure d'attractivité parmi d'autres, parce que j'ai eu l'occasion ou Céline HERVIEU a eu l'occasion de s'exprimer longuement sur un certain nombre de dispositions et de mesures que nous avons prises pour provoquer ce choc d'attractivité afin de redonner tout leur attrait aux métiers de la petite enfance, à la fois par des nouvelles primes de bienvenue et des compléments de salaire, en communiquant mieux et en valorisant la rémunération, en fidélisant les agents en poste ou temporairement partis, en déployant des méthodes de recrutement plus offensives, en élargissant le spectre des métiers éligibles, en renforçant nos capacités de formation grâce à l'école des métiers de la DFPE et en accompagnant la parentalité sur une population à 98 % féminine, faut-il le rappeler.

J'ai cru que la surenchère sur le niveau de ces primes pouvait venir de ma gauche et, à ma grande surprise, la surenchère est venue de la droite qui a trouvé que ce n'était pas assez. Je l'avoue, cela m'a amusé compte tenu de vos positions habituelles sur la fonction publique, notamment votre volonté assez constante de vouloir en réduire le volume. Dans ce cadre très consensuel, je voudrais évidemment me réjouir avec vous de ces négociations qui sont arrivées à leur terme. Laurent SOREL, il ne tient qu'aux organisations syndicales de la DASCO d'avoir le même esprit de responsabilité que les organisations de la DFPE pour que nous puissions aboutir compte tenu des nombreuses revendications déjà satisfaites et des propositions qui sont déjà entrées en œuvre.

Un dernier mot pour Delphine BÜRKLI, puisque j'essaie toujours de répondre à toutes les oratrices et orateurs, nous n'oublions pas les crèches associatives, nous sommes dans un dialogue permanent avec elles. Sans la Ville, je l'avoue, qui est plus réactive que la Caisse d'allocations familiales de Paris, beaucoup se trouveraient en grande difficulté. Paul SIMONDON, je l'en remercie, en connaît le prix et le coût pour le budget de la Ville.

Quant au contrôle des crèches...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faudrait finir, cher Patrick.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - ... je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises. Je pense que Paris est un exemple en matière de contrôle des crèches, qu'elles soient associatives ou privées. Merci en tout cas de votre soutien et de votre enthousiasme.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DRH 45).

2024 DFA 31 - Mise à jour des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2025 et modification des périodes de perception.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DFA 31 relatif à la mise à jour des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2025 et modification des périodes de perception.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération vise, d'une part, à procéder à la mise à jour des tarifs applicables pour la taxe de séjour au 1er janvier 2025 et, d'autre part, à prendre en compte la nouvelle part additionnelle régionale de 200 % au bénéfice d'"Ile-de-France Mobilités" qui est mise en œuvre depuis le début de cette année. Cette dernière part est recouvrée par la Ville de Paris, mais reversée ensuite à l'établissement public "Ile-de-France Mobilités" que préside Valérie PÉCRESSE.

Avant toute chose et parce que je crois qu'il est important d'avoir la mémoire des décisions que nous prenons, permettez-moi de revenir un instant sur la manière dont cette nouvelle taxe de séjour a été instaurée : un accord passé sans aucune concertation avec Paris ni avec aucune commune francilienne entre Valérie PÉCRESSE et Clément BEAUNE, qui était Ministre des Transports pour sauver les transports en commun d'Ile-de-France de la faillite. Oui, il fallait bien pallier la mauvaise gestion et l'absence de prévoyance budgétaire de la Région et des gouvernements Macron : 200 % d'augmentation d'une taxe pour sauver la droite de la banqueroute. Bizarrement, la droite parisienne, habituellement toujours prompte à dénoncer la moindre hausse d'impôt, a eu un silence bien pudique sur le sujet. Il y a quelques mois, nous aurions aimé vous entendre, chers collègues de droite, dénoncer l'accord PÉCRESSE-BEAUNE qui a augmenté les impôts - excusez du peu - de 300 millions d'euros pour financer "Ile-de-France Mobilités" tout en augmentant le "pass" Navigo à plus de 86 euros après 9 euros d'augmentation en 2023. Cela aurait été au moins de la cohérence de votre part.

Quand il s'agit de créer une taxe additionnelle à la taxe de séjour et d'augmenter le versement mobilité des entreprises pour financer les transports régionaux, la droite et les "macronistes" sont pour, mais lorsqu'il s'agit d'augmenter la taxe de séjour, comme nous le demandons régulièrement pour investir pour les Parisiennes et les Parisiens, la droite est contre.

Regardez le tableau des tarifs de la taxe de séjour, il est édifiant : 4,80 euros pour la part communale sur les palaces ; 3,50 euros pour la part communale sur les hôtels 5 étoiles, 20 centimes d'augmentation en une année. A chaque fois que le Parlement a été saisi d'amendements, notamment les miens mais pas seulement, pour une augmentation de la taxe de séjour sur les hôtels les plus haut de gamme qui ont des nuitées à des centaines, voire

des milliers d'euros, le Gouvernement et la droite ont refusé l'augmentation de la taxe de séjour communale. Quelle aberration et quelle injustice !

Nous, à gauche, nos votes au Parlement comme ici au Conseil de Paris avec ce projet de délibération démontrent que nous avons le sens de l'intérêt général. Notre seule boussole, c'est l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, y compris lorsqu'il s'agit de combler les trous budgétaires de Mme PÉCRESSÉ et du Gouvernement. Nous laissons jusqu'à présent - espérons que cela change - à la droite parisienne la politique politicienne et l'irresponsabilité qui est sa marque ces dernières années. Pourquoi ? Parce qu'il faut bien faire face à la réalité, après des années de gestion de Valérie PÉCRESSÉ où pas un jour, pas une heure sans que le réseau des transports d'Île-de-France ne connaisse une avarie, et cela continue. Gageons que la situation s'améliore pour les Jeux olympiques et paralympiques et aussi pour la suite, mais rien n'est certain en la matière. Oui, il y a besoin de ressources financières nouvelles.

Gageons aussi que, dans la nouvelle période politique qui s'ouvre, l'opposition municipale, la droite parisienne enfin libérée de la tutelle de M. MACRON et désormais débarrassée de la présidence de Mme DATI, retrouve le sens de l'intérêt des Parisiens, que l'opposition municipale nous aide enfin à les défendre et pas seulement lorsque Mme PÉCRESSÉ les en supplie.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne maintenant la parole à David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - On vient d'entendre un discours parfaitement outrancier au nom du bloc de gauche. C'est vrai que ce matin, Mme HIDALGO avait oublié ce qui était inscrit dans le Code général des collectivités territoriales qu'elle ferait bien d'ailleurs de lire pendant l'été. Vous, cet après-midi, vous oubliez ce qui est inscrit dans le Code général des impôts, parce que vous nous parlez du sens de l'intérêt des Parisiens à propos de la taxe de séjour. Pardon, Monsieur FÉRAUD, savez-vous qui paie la taxe de séjour ?

M. Rémi FÉRAUD. - Je sais qui la reçoit.

M. David ALPHAND. - C'est à l'occasion d'un séjour à Paris, donc ce ne sont pas les Parisiens. Déjà, votre démonstration tombe à plat, je suis navré de vous le dire.

Ensuite, vous vous montrez bien chatouilleux cet après-midi sur les hausses d'impôts, vous qui n'avez pas manifesté le moindre doute, le moindre soupçon, lorsque Mme HIDALGO a fait, l'année dernière, exploser la taxe foncière. Tout à coup, pour 20 centimes, vous considérez que c'est un coup d'Etat, un coup absolument inique mené à l'égard des contribuables. C'est l'idée de la paille et de la poutre dans l'œil, pardonnez-moi de vous le dire.

La droite parisienne, et je dois le rappeler car c'est une position constante que nous avons sur cette taxe de séjour... Nous avons déjà eu un débat, et Monsieur FÉRAUD, vous vous en souvenez, l'année dernière. Vous avez majoré la taxe de séjour de manière à utiliser toutes les facultés de taxation possibles, ouvertes par la loi, à une collectivité telle que Paris. Vous expliquez qu'il faut faire payer ceux qui descendant dans les 5 étoiles à Paris, sauf que la réalité de votre politique fiscale est que vous avez également majoré au taquet tous les autres établissements hôteliers, c'est-à-dire y compris les classes moyennes dont Mme HIDALGO se targuait ce matin encore de faire la politique. C'est cela, la réalité de votre matraquage fiscal.

Nous aurions souhaité, et je l'avais déjà dit l'année dernière, une politique beaucoup plus nuancée et modulée en fonction des établissements hôteliers. Dans le fond, vous parlez de réfléchir et de travailler au sens de l'intérêt général. On peut se retrouver sur ce point, mais vous êtes d'un conservatisme effréné en matière fiscale. C'est vous, les conservateurs, parce que la véritable difficulté aujourd'hui... Cela vous fait sourire parce que vous ne voyez même pas le problème. La difficulté aujourd'hui est qu'après la suppression d'un certain nombre de taxes, le lien entre le contribuable et la collectivité territoriale a été rompu. Je sais que M. FÉRAUD est conscient du sujet, parce qu'il l'a déjà évoqué. C'est la difficulté aujourd'hui dans notre pays. Vous vous focalisez sur la D.G.F., mais c'est déjà un combat d'arrière-garde. La réalité est qu'aujourd'hui, il n'y a plus que la taxe foncière et éventuellement la taxe de séjour. Je le rappelle pour M. FÉRAUD et d'autres, ce ne sont pas les Parisiens qui paient la taxe de séjour en l'occurrence.

Pour autant, il y a un vrai chantier fiscal devant nous pour rapprocher de nouveau le contribuable de la collectivité au travers de l'impôt et de son acceptation. Si l'on a à travailler dans le sens de l'intérêt général, c'est bien dans ce sens, et la droite parisienne sera, n'en doutez pas, à ce rendez-vous sans conservatisme mais avec l'esprit d'innovation et de créativité.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, avant de commencer mon propos, je n'ai pas tout à fait compris la logique de ce qu'a dit M. ALPHAND. J'ai entendu beaucoup de critiques et pas beaucoup de propositions. Je suis très dubitative.

Vous le savez, le groupe Communiste porte depuis longtemps la création de nouvelles recettes, puisque vous souhaitez que l'on soit inventif - on a plein d'idées - et la révision de certains taux comme levier permettant aux collectivités de continuer d'investir massivement pour des services publics de qualité, et ce, sans grever le pouvoir d'achat des classes moyennes et des classes populaires.

Nos propositions respectaient cette équation sans effet sur nos citoyens les plus aisés, ceux-là mêmes qui se sont enrichis lors des crises successives. Ces propositions n'ont évidemment pas été reprises par le Gouvernement malgré nos multiples démarches. Elles ont quasi toutes été refusées. C'est d'ailleurs ce qui nous a contraints à activer le seul levier qui nous restait, à savoir l'augmentation de la taxe foncière. Parmi ces propositions, il a toujours été question du déplafonnement de la taxe de séjour.

Vous le savez aussi, les communistes, ici au Conseil de Paris mais aussi au Conseil régional d'Ile-de-France et à "Ile-de-France Mobilités", se sont toujours battus et se battent encore pour que des recettes nouvelles soient débloquées. Il suffit d'écouter les usagers des lignes B, D et même C pour savoir que notre réseau de transports en commun est à bout de souffle. C'est le résultat d'un désengagement total de Valérie PÉCRESSE qui refuse de prendre la mesure du problème. C'est aussi le produit du désintérêt total du Gouvernement et en particulier de l'ex-Ministre des Transports Clément BEAUNE pour les mobilités les plus écologiques et populaires que représentent les transports en commun. L'accord passé entre la Région et l'Etat à l'occasion du P.L.F. 2024 et que valide cette augmentation de la taxe de séjour ne permettra pas de répondre à ces urgences. Cet accord peine à atteindre les 200 millions d'euros annuels alors qu'il en faudrait au moins 1,5 milliard. Nous devons nous battre pour multiplier les recettes en faveur des mobilités franciliennes, "y aller avec les dents" pour reprendre ses propres termes. Au contraire, la Présidente de la Région Ile-de-France a abdiqué depuis longtemps, car elle refuse de prendre l'argent là où il est. Comme d'habitude, avec cet accord "a minima", ce sont les usagers qui paieront une hausse inédite du "pass" Navigo qui, dans les conditions actuelles, peut très vite monter à plus de 120 euros par mois.

La seule véritable réponse à ces urgences est l'augmentation notable du versement transport - c'est une bonne idée, non ? -, une augmentation non pas appliquée à toutes les entreprises comme l'a engagé le Gouvernement et qui atteindrait péniblement les 400 millions de recettes annuelles. Ce qu'il faut, c'est bel et bien une augmentation conséquente et ciblée géographiquement dans les zones les plus riches, le Centre et l'Ouest parisien, en passant le taux de 2,95 à 5,4. Le siège de "Total", par exemple, doit être mis à contribution. Arrêtons de taxer le petit artisan ou la T.P.E. de Bobigny comme ces grosses entreprises alors qu'ils subissent les pires difficultés avec l'inflation et la hausse des tarifs de l'énergie.

Nous allons approuver cette augmentation des recettes de la taxe de séjour même si nous n'en verrons jamais la couleur. Non seulement nous percevons de moins en moins de recettes de l'Etat, mais quand nous en percevons, c'est pour les redistribuer. Nous aurions préféré que le produit de cette augmentation reste dans les caisses de la Ville afin de développer nos politiques publiques. Nous continuerons de porter le déplafonnement de la taxe de séjour, car les marges de manœuvre par rapport à de nombreuses autres capitales sont larges. Les taux new-yorkais, berlinois et d'Amsterdam sont encore bien plus hauts. A titre d'exemple, l'application des taux new-yorkais aux seuls palaces 5 étoiles rapporterait plus de 150 millions d'euros annuellement à notre Ville. A bon entendeur !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Raphaëlle PRIMET.

Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez la parole, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur ALPHAND, il faut lire le projet de délibération. Ce que vous appelez l'année dernière de la spoliation parce que nous étions au maximum de ce que la loi nous autorisait, c'était 0,20 centime pour un terrain de camping 1 et 2 étoiles, 0,60 centime pour un terrain 3 et 4 étoiles, 0,80 pour 1 étoile, 1 euro pour 2 étoiles, 1,60 euro pour 3 étoiles, 2,50 euros pour 4 étoiles, 3,30 euros pour 5 étoiles et 4,60 euros pour les palaces. A l'époque, on demandait qu'on prenne plus sur les palaces et moins sur les autres, mais même à 0,20 centime, cela peut se faire. A cette époque, vous criiez à la spoliation en disant qu'on allait affecter les classes moyennes.

Que se passe-t-il depuis l'accord entre Mme PÉCRESSE et le Gouvernement ? J'ai l'impression que vous ne savez pas ce que signifient 200 %. On va passer de 4,60 euros à 14,95 euros. On va passer de 0,20 centime à 0,65 centime. D'ailleurs, calcul de tête rapide, on est à plus de 200 %. Cela veut dire qu'on multiplie par 3, puisque 200 %, cela veut dire multiplier par 3. A la rigueur, on pourrait parler de spoliation, mais vous ne le dites plus comme par hasard, parce que vous êtes directement impactés par cela. C'est le gouvernement de M. MACRON qui a pris cette décision avec la Présidente de la Région Ile-de-France. On va passer, au 1er janvier 2025, de 4,60 euros à 4,80 euros pour la Ville et de 14,95 euros à 15,60 euros. C'est cela, les prix.

A un moment, il faut être cohérent. Faites attention à ce que vous dites. On peut être en désaccord, vous pouvez avoir une politique néolibérale, il n'y a pas de difficulté par rapport à cela, mais votre argument ne tient pas la

route. La spoliation a lieu maintenant, si l'on reprend vos propres arguments, mais pas avant. C'est vous qui allez prendre deux fois plus d'impôts que la Ville. C'est cela, la réalité. Vous vous rendez compte de ce que vous dites par rapport au discours du Rassemblement National ? Vous les induisez en erreur ! Ils disent : gauche, droite, c'est la même chose. Faites attention à ce que vous dites. Là, on est à titre pédagogique. Votre raisonnement est faux. Arrêtez avec ce type de raisonnement. Aujourd'hui, la part la plus importante de l'impôt va aller pour la Région Ile-de-France, pas pour la Ville de Paris.

Il y a deux ou trois ans, on pouvait dire "on augmente les impôts, on est irresponsable, il faut donc payer la dette parisienne", mais ce n'est pas pour nous, c'est pour la Région Ile-de-France. C'est la réalité. C'est uniquement par rapport à cela que je voulais intervenir. Faites attention à ce que vous dites, parce qu'on nous écoute et on nous regarde. Ce que vous dites est faux !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je donne maintenant la parole à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Demain Paris !".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Madame la Maire, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes" souhaite être dans la clarté. D'abord, la hausse de la taxe de séjour qui découle de la loi de finances 2024, il faut le dire, est une mauvaise nouvelle pour les hôteliers qui constituent pourtant un maillon essentiel du tissu économique de notre ville et de son attractivité. Le tourisme représente 13 % de la richesse parisienne, avec 300.000 emplois.

Cette mesure gouvernementale se traduira inmanquablement par une nouvelle augmentation des prix et une moindre fréquentation, alors même que les hôteliers sont en première ligne dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques et qu'ils jouent un rôle crucial dans le rayonnement international de notre ville. Si nous comprenons la nécessité de financer les transports en Région Ile-de-France, notamment le Grand Paris Express, nous déplorons que cette mesure pénalise les hôteliers. Rappelons que ce secteur se remet à peine de la crise du Covid qui l'a touché de plein fouet il y a maintenant trois ans.

On aurait pu imaginer un autre dispositif plus progressif, plus juste, dont les modalités ne pénalisent pas les hôtels de moyenne catégorie. Je rappelle qu'il y a 1.624 hôtels à Paris, dont les 3 étoiles représentent 42 % des hôtels parisiens ; ils sont au nombre de 620. Je dirais au président FÉRAUD qu'il n'est pas besoin de polémiquer avec la Région et sa présidente Valérie PÉCRESSE. Monsieur FÉRAUD, le financement des quatre nouvelles lignes de métro et la réalisation du Grand Paris Express sont des enjeux considérables. Ils visent à améliorer le quotidien des Parisiens et des Franciliens avec des créations de lignes, par exemple avec l'extension de la ligne 14 que nous avons inaugurée lundi, qui va permettre de relier l'Ouest parisien à l'aéroport d'Orly. Les bénéficiaires sont nombreux pour les Parisiens : les déplacements sont facilités, les territoires sont désenclavés et les inégalités sont réduites. Je rappellerai aussi que, le mois dernier, nous étudions le rapport de la C.R.C. sur le tourisme parisien, qui remettait en cause assez clairement votre stratégie sur le tourisme parisien.

Nous, le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous sommes attachés à la défense du petit commerce et de l'hôtellerie et nous resterons toujours vigilants face à des mesures qui peuvent nuire à ce secteur essentiel pour notre ville. Nous regrettons aussi l'absence de concertation avec les différents acteurs dans ce dossier, au premier rang desquels je place l'Etat.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Ce projet de délibération vise, d'une part, à actualiser les tarifs de la taxe de séjour qui est maintenant une recette principalement pour les institutions présidées par Mme PÉCRESSE, Région Ile-de-France et "Ile-de-France Mobilités", et accessoirement pour la Ville de Paris. Il nous revient néanmoins de continuer à fixer les tarifs, en l'occurrence pour les aligner sur le plafond national qui vient d'être revalorisé sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. D'autre part, ce projet de délibération vise à modifier quelques modalités de perception.

Sur le premier point, pas de remarque, c'est une revalorisation habituelle alignée sur l'inflation. Je ne suis pas sûr, Monsieur ALPHAND, que vous ayez remarqué, mais pour les quatre premières tranches, il n'y a aucune modification. J'ai cru comprendre que vous pensiez que cela augmentait trop. J'y reviendrai.

Pour le deuxième point, effectivement, la loi de finances pour 2024 a multiplié par trois la taxe de séjour, pour toutes les tranches. Ce n'était absolument pas ce qu'on demandait. D'ailleurs, personne ne nous a demandé notre avis sur le sujet. La taxe de séjour a été multipliée par trois et, maintenant, la Ville collecte tout mais doit en reverser environ 70 %, un peu pour la Région Ile-de-France et l'essentiel pour "Ile-de-France Mobilités", et n'en conserve que 30 %. C'est bien l'ordre de grandeur. Cela change la manière de collecter, le rythme, c'est pour cela qu'il faut modifier le calendrier, d'où certains points un peu techniques de ce projet de délibération. La multiplication par trois de cette taxe et le fait que cette augmentation va sur un autre acteur que les communes, un autre acteur public qui délivre du service public - il n'y a aucun doute sur ce sujet - sont les principales informations.

C'est une multiplication par trois d'une taxe. Certes, elle n'est pas payée par les Parisiens, j'entends bien, comme ne l'est pas non plus la taxe d'habitation sur les résidences secondaires - ce n'est pas non plus payé par les Parisiens, ce sont bien des propriétaires non parisiens -, comme ne l'est pas non plus la taxe foncière pour des propriétaires qui ne sont pas parisiens et qui mettent en location un bien à Paris. Cela non plus, ce n'est pas payé par les Parisiens. Pourtant, je n'ai pas entendu autant de clémence de votre part sur ce type de hausse quand nous avons augmenté les taux fiscaux qui correspondaient.

La Ville devient, car elle est minoritaire dans l'intéressement à cette recette, prestataire de services de collecte pour "Ile-de-France Mobilités". On s'arrange, on comprend le sujet. En revanche, la structure des tarifs en question... Il y a un "bug" total dans votre raisonnement. Je n'ai pas besoin de vous demander de quel côté vous êtes en ce moment, c'est les deux, c'est PÉCRESSÉ-BEAUNE. Je n'ai pas besoin de vous poser la question pour une fois. C'est bien une multiplication par trois de tous les tarifs quand nous demandions que soient augmentés les tarifs sur le tourisme de luxe principalement, parce qu'il y a toujours cette niche fiscale, parce que les nuitées à 1.000 euros, 5.000 euros, 10.000 euros sont toujours beaucoup trop peu taxées. En pourcentage de la nuitée, c'est ridicule. On est toujours dans une niche fiscale, cela n'a absolument pas été traité. En aucun cas, nous avons demandé de multiplier par trois le tarif pour les campings ou pour les 1 et 2 étoiles. C'est pourtant ce qu'a fait l'accord PÉCRESSÉ-BEAUNE.

Si je comprends bien votre raisonnement, vous aimeriez que l'on baisse nous-mêmes ce que l'on va toucher sur ce type d'hôtel, parce que Mme PÉCRESSÉ et M. BEAUNE ont multiplié par trois les tarifs. On renonce donc à une part de recettes pour leur permettre d'en prendre plus. Je crois que c'est cela que vous avez plus ou moins suggéré. En tout cas, c'est ce que j'ai compris de votre intervention. Cela n'a aucun sens, soyons clairs. Politiquement, c'est vraiment... On n'est plus nulle part en termes de raisonnement, à mon avis.

Les transports publics d'Ile-de-France ont un énorme problème de financement. Il y a eu cette solution, qui a été prise sur le dos de la Ville de Paris, sans qu'en aucun cas nos solutions soient regardées. Est-ce que cela règle l'intégralité du problème de financement ? Bien sûr que non. Cela n'a pas empêché l'augmentation du prix du "pass" Navigo. Cela n'empêche pas une situation en termes de dette, que vous connaissez, j'espère : 12 milliards pour "Ile-de-France Mobilités" - j'imagine que vous trouvez que c'est beaucoup - avec un projet de la multiplier par deux dans les cinq ans qui viennent. J'imagine que, là aussi, cela évoque une alerte de votre côté.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que le modèle de financement des transports publics n'est pas réglé totalement par cet accord sur la taxe de séjour et qu'en l'occurrence, nos demandes que la Ville de Paris puisse être intéressée, compte tenu de sa politique en termes d'attractivité pour le tourisme, à la hausse uniquement sur le tourisme de luxe n'ont toujours pas été entendues. Ce sera le cas, j'en suis sûr, et j'espère que ce sera un peu plus tôt qu'un peu plus tard.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFA 31).

2024 DAC 388 - Subventions (194.000 euros) et conventions avec 18 associations et organismes dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 388 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 18 associations et organismes dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

Je donne la parole pour commencer à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous aviez déclaré que les Jeux de Paris seraient une grande fête de la culture. Nous étions déjà intervenus en 2022 pour nous faire le porte-voix des acteurs culturels inquiets d'annulations et de reports de festivals en raison des J.O.

Le projet de délibération qui nous est proposé de voter aujourd'hui accorde des subventions à 18 associations pour la mise en place de projets dans le cadre de l'Olympiade culturelle. Pourtant, la culture à Paris n'est pas seulement événementielle. Elle ne peut se résumer à des projets événements disséminés sur le territoire parisien, aussi excellents soient-ils. La culture à Paris, c'est également cette multitude de musées, de théâtres, de cinémas et ses monuments qui font la fierté de notre Capitale. Or, nous apprenons que certaines institutions culturelles comme

le musée de l'Homme fermeront leurs portes pendant les festivités, que des salles de cinéma comme les cinémas Dulac fermeront également par crainte de pertes financières trop importantes. Il sera également difficile, voire impossible, avec les installations sportives implantées à proximité des Invalides, de la Tour Eiffel, de la Concorde et du Trocadéro, pour les visiteurs du monde entier comme pour les Parisiens de profiter de ces endroits exceptionnels, sans parler bien sûr de la surcharge dans les transports qui ne permettra pas de se déplacer facilement dans notre ville.

Lors des Jeux olympiques de Londres en 2012, la fréquentation des lieux culturels avait chuté de 30 %. Pourquoi en serait-il autrement à Paris, et ce, d'autant plus avec les difficultés de circulation qui s'annoncent ? On ne peut se satisfaire de cette situation, en totale contradiction avec l'esprit initial d'allier le sport à la culture. En outre, le manque à gagner qui en découle pourrait venir fragiliser encore un secteur qui a subi de plein fouet la pandémie de 2020. Alors, je vous interroge : que compte faire l'Exécutif parisien pour remédier à cette situation ?

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher Monsieur MARGAIN, concernant le musée de l'Homme, je vous réponds très directement, l'Exécutif parisien peut, je l'espère, utilement interpellier la Ministre de la Culture, puisque le musée de l'Homme est un établissement de l'Etat et que j'apprends par votre bouche que, contrairement à l'ensemble des établissements de "Paris Musées", celui-ci sera fermé pendant l'été. Je le regrette avec vous, très sincèrement. En revanche, je vous invite, comme j'invite les millions de personnes qui vont fréquenter Paris à ce moment-là, à aller dans les musées municipaux parisiens : 14 établissements merveilleux, ouverts, avec des collections permanentes gratuites à longueur d'année. Les J.O. n'y feront pas exception. Contrairement aux établissements nationaux, nous n'augmentons pas les tarifs, nous créons un "pass" collector pour 24 euros. Vous pourrez aller dans toutes les expositions temporaires. Je vous assure, ils seront tous ouverts, ils proposent des expositions pour certaines dédiées au dialogue entre art et sport, pour d'autres à ce qui fait leurs fonds de programmation habituels. Vraiment, n'hésitez pas.

Pour le reste, vous êtes membre de la 2e Commission, Monsieur MARGAIN. Je vous en remercie, parce que vous en êtes un membre actif habituellement. Cela fait trois ans que je parle de l'Olympiade culturelle, que j'explique comment, avec mon cher collègue Pierre RABADAN et quelques autres, nous l'avons conçue. Il ne s'agit pas du tout de disséminer, il s'agit de faire vivre et vibrer la Ville au rythme et à l'esprit des Jeux olympiques pendant plusieurs mois. Cela a commencé le week-end dernier : il y en avait sur la place de l'Hôtel de Ville, sur la place du Châtelet, au Carreau du Temple, dans le jardin en bas des Champs-Élysées, chère Jeanne d'HAUTESERRE, cher Christophe NAJDOVSKI. C'est toute une conception de la culture qui s'appuie sur la force de nos acteurs culturels, ceux que nous soutenons à longueur d'année, pas tellement avec l'aide de l'Etat, je dois le reconnaître, en tout cas que nous soutenons et qui déploient leur savoir-faire, leurs convictions et leur envie d'aller à la rencontre des publics pendant trois mois.

Je ne sais que vous répondre par rapport à ce que vous évoquez. Possiblement, il y aura une baisse de fréquentation dans certains établissements. Je ne suis pas devin. Si vous voulez comparer l'Olympiade culturelle de Londres et de Paris, vous le savez, à Paris, tout se passe "intra-muros". L'une des forces d'attraction de Paris est la culture. Possiblement, et je l'espère, toutes celles et ceux qui seront dans la Ville auront envie d'aller dans les lieux culturels. En tout cas, au cas où cela n'arrivera pas, nous déployons la culture absolument partout, à proximité des zones de compétition, dans les zones de festivités - 17 zones de festivités dans 16 arrondissements sur 17. Cherchez l'erreur, parce qu'il y a un arrondissement qui n'en a pas voulu. Probablement que les habitants de cet arrondissement sont moins intéressés par la culture que d'autres. Possiblement, il n'y aura pas de spectateurs à proximité de la Tour Eiffel ou du Champ de Mars. En tout cas, notre conviction est que la culture doit être présente partout pendant les Jeux olympiques. Elle le sera dans ces zones de festivité, dans les manifestations que nous déployons.

J'espère vous avoir rassuré faute de vous avoir convaincu, cher Monsieur MARGAIN.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire, chère Carine ROLLAND.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 388.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 388).

2024 DVD 89 - Contrats de concession. - TotalEnergies Marketing. - Avenants pour le report au 30 septembre 2024 de la date de fin de distribution du diesel.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 89 concernant des contrats de concession TotalEnergies Marketing, avenants pour le report au 30 septembre 2024 de la date de fin de distribution du diesel.

La parole est à Mme Farida KERBOUA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, la porte d'Aubervilliers est une porte d'entrée cruciale dans Paris pour ceux qui arrivent du Nord de Paris et de Seine-Saint-Denis plus particulièrement. Elle est d'autant plus plébiscitée que s'y trouvent deux stations-service au niveau du boulevard périphérique, intérieur et extérieur. C'est donc l'ensemble des Franciliens qui sont concernés, puisque, rappelons-le, 95 % des déplacements sur le périphérique impliquent un déplacement depuis et vers la banlieue.

En 2019, nous avons voté que ces deux stations-service ainsi que deux autres situées dans les 14^e et 15^e arrondissements mettent un terme à la distribution du diesel en juin 2024, conformément aux objectifs de la zone à faibles émissions. Vous nous proposez aujourd'hui de décaler cette date de mise en œuvre pour des raisons logistiques à septembre 2024. Cependant, entre-temps, les échéances de la Z.F.E. ont été repoussées le temps d'adapter les politiques publiques et de s'assurer que les habitants ne se trouvent pas sans solution.

L'interdiction des véhicules "Crit'air 2", soit les véhicules au diesel, est fixée à l'horizon 2030. La Métropole du Grand Paris, à qui vous aviez transféré la compétence, a fixé au 1^{er} janvier 2025 l'interdiction des véhicules "Crit'air 3", une interdiction moins restrictive. Ces restrictions revêtent un véritable enjeu social. En effet, les voitures "Crit'air 3" représentent 15 % de véhicules supplémentaires à Paris concernés par l'interdiction de circuler et jusqu'à 18,5 % au sein de la Métropole du Grand Paris. Ce taux grimpe même jusqu'à 40 % sur certains territoires de Seine-Saint-Denis.

Vous voulez aller encore plus loin que ce qui est prévu au niveau métropolitain et faire cavalier seul. Or, pour rappel, aujourd'hui, 41 % du parc roule au diesel. Pis, en Seine-Saint-Denis, le diesel reste souvent la motorisation majoritaire. Mettre fin à la distribution de ce carburant de façon non concertée et non accompagnée, c'est mépriser tous les habitants. Cette surenchère écologique qui ne s'appuie pas sur le réel mais sur le dogme va plonger des centaines de milliers de gens dans l'incertitude. Trop souvent, vous semblez oublier que Paris, ce n'est pas que les Parisiens. Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Frédéric BADINA-SERPETTE, vous avez la parole, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour saluer les efforts que nous avons faits pour engager la sortie du diesel sur les flottes de véhicules de la Ville et les flottes de véhicules de secours. Cette sortie est progressive. Il semble que nous y soyons presque, il nous faut donc garantir le fait que les derniers véhicules fonctionnant au diesel, notamment ceux de secours, ne soient pas immobilisés faute de carburant, notamment durant de la période des J.O.P. C'est en quelque sorte l'objet de ce projet de délibération sur lequel nous nous abstiendrons afin de ne pas entraver les choses.

Il n'en reste pas moins que notre position sur TotalEnergies reste la même. Nous sommes face à une entreprise climaticide, prédatrice de nos ressources naturelles et qui pratique à outrance le "greenwashing", qui profite dans le cas présent d'un quasi-monopole, un monopole qui montre aujourd'hui à quel point les consommateurs comme les collectivités sont prisonniers d'enjeux de "business" qui nous apparaissent totalement délirants.

Les écologistes continueront d'être aux côtés de la Maire de Paris et de Dan LERT dans l'action judiciaire à laquelle la Ville s'est jointe à l'endroit de TotalEnergies, une assignation en justice pour manquement au devoir de vigilance en matière climatique, qui a d'ailleurs été jugée recevable. C'est une immense victoire. L'autre combat se trouve à Nonville, en Seine-et-Marne, là où un autre prédateur qui œuvre dans le champ de l'énergie et qui s'appelle "Bridge Energies" a l'intention de forer le sol afin de capter les gisements de pétrole, menaçant ainsi les puits de captation d'"Eau de Paris". Nous continuerons donc de nous opposer et de soutenir l'action engagée de Dan LERT sur ce dossier.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "via" ce projet de délibération, nous signons un avenant pour trois des contrats avec Total pour repousser la date de fin de distribution du diesel. J'avoue que les débats et interventions de la droite font plus que me surprendre. Nous savons que le diesel est nocif à la santé, nous savons qu'il est un cancérigène probable. Ce n'est pas de l'ordre du dogme que de le dire, ce sont des études scientifiques qui le démontrent. Vouloir mettre fin au diesel le plus rapidement possible est une mesure de santé publique. J'ai envie de dire, le dogme est dans le fait de refuser la science. Oui, il est souhaitable d'en finir avec le diesel pour la question de la pollution de l'air. Cela me paraît évident. Certes, sur ce projet de délibération, on repousse la fermeture de ces points de distribution, mais c'est de l'ordre de trois mois par rapport à l'enjeu des Jeux olympiques.

Par ailleurs, on pourrait se poser un certain nombre de questions par rapport à l'utilisation du diesel en général et par rapport à TotalEnergies. Sur l'utilisation du diesel, il est fait mention que ces trois stations servent à alimenter la B.S.P.P., La Poste et la R.A.T.P. Je me demande si elles servent à alimenter aussi la Préfecture de police pour l'utilisation de ses véhicules diesel lors des manifestations, puisque nous avons régulièrement des colonnes de cars, des dizaines et des dizaines de cars qui continuent à fonctionner tout le long des manifestations en étant stationnés et qui - c'est évident, cela se sent - fonctionnent au diesel. On a une émission particulière. Comme Paris est le lieu de beaucoup de manifestations régulières, on a une source d'émissions de particules fines et de gaz toxiques qui est non négligeable. Je pense que cela devrait être un sujet en lien avec la question du diesel.

Sur Total plus généralement, il est urgent de cesser de contractualiser avec cette entreprise telle qu'elle est aujourd'hui ou de la transformer en profondeur. Le rapport du Sénat qui a été rendu il y a quelques jours ou quelques semaines propose des pistes profondes de transformation de cette entreprise - on ne peut pas rester avec le Total en l'état - et propose notamment le retour de l'Etat dans l'actionnariat de Total. On ne peut pas laisser cette entreprise continuer sa trajectoire comme elle le fait en étant peu vertueuse et non regardante sur l'impact écologique de son activité économique.

Pour aller plus loin, nous sommes porteurs de la question de la nationalisation du secteur de l'énergie, qui serait probablement la bonne mesure à prendre pour avoir une planification écologique de long terme qui permettrait d'embrasser la question de la transition environnementale.

Je pars sur des sujets plus généraux. En tout cas, nous voterons ce projet de délibération en ce qu'il ne repousse que de trois mois ces points de distribution, mais nous avons toujours les mêmes réticences et points d'alerte par rapport à cette entreprise qu'est TotalEnergies.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est un nouvel exemple de votre incohérence. Quand il s'agit d'interdire ou de taxer, vous savez faire. Quand il s'agit d'anticiper, d'accompagner la transition, de s'assurer qu'elle ne pèse pas sur le quotidien et les finances des Parisiens, il n'y a plus personne.

Ainsi, dans ce projet de délibération, vous aviez choisi d'interdire dans quatre stations-service la distribution du diesel à compter du 30 juin, soit dans cinq jours. Ce n'est que maintenant - c'est dire la marge laissée à l'exploitant pour s'organiser - que vous faites volte-face et décidez de reporter cette mesure au 30 septembre prochain, cela en raison de votre manque d'anticipation et des conséquences que pourrait avoir cette disparition du diesel à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques. Les délais ne sont pas sérieux et sont une nouvelle illustration de votre action idéologique.

Avez-vous mesuré l'impact de cette mesure pour les Parisiens ? Il en va de même de la Z.F.E. que vous utilisez comme justification. Comment sa mise en place aurait-elle pu faire l'objet d'une étude d'impact quand la Ville n'a même pas les moyens d'organiser les mobilités en s'obstinant à refuser de mettre en place un plan global de mobilité malgré le rappel à l'ordre de la C.R.C. ? Comme toujours, les plus impactés par vos mesures d'écologie punitive sont les ménages à faibles revenus, les classes moyennes et les petites entreprises.

Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" ne votera pas contre un report, mais ne soutient en aucun cas l'écologie punitive, le manque de vision et d'anticipation dont vous faites une nouvelle fois preuve.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandra BOËLLE.

Pas d'autres demandes d'intervention ? Visiblement, personne ne se manifeste. J'aurai posé la question.

La parole est à David BELLIARD, pour répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci pour l'ensemble de vos interventions qui me permettent de revenir sur ce projet de délibération qui est un avenant technique mais sur un sujet extrêmement important, puisqu'il vient d'une certaine manière acter de nouveau une bifurcation historique, celle conduisant à la fin du diesel à Paris, même si les avenants soumis à votre vote aujourd'hui proposent le prolongement pour trois mois de la distribution de diesel dans quatre stations-service concédées, soit jusqu'au 30 septembre 2024.

Un petit mot pour rappeler un peu le contexte et dézoomer sur l'objectif principal : la fin progressive de la distribution du diesel dans les stations-service concédées de la Ville. Soyons factuels, et cela a été redit dans certaines interventions, le diesel est émetteur de microparticules. Le diesel participe de manière massive à la pollution de l'air. Ce sont 8.000 décès par an en Île-de-France qui sont liés à cette pollution. C'est un drame sanitaire que nous avons pris à bras-le-corps dès 2016, et je vais y revenir.

Je suis quand même toujours très étonné, Madame KERBOUA, Madame BOËLLE, dans les interventions qui sont les vôtres, de la manière dont vous avez de présenter le sujet. Vous nous expliquez que la Z.F.E. et toutes les mesures que nous prenons pour limiter la pollution de l'air peuvent avoir un impact sur les catégories les plus populaires en brandissant notamment les populations du 93. Nous ne le nions pas et, d'ailleurs, c'est un sujet que nous portons au niveau de la Métropole du Grand Paris. Madame BOËLLE, ce n'est plus la Ville de Paris qui gère la Z.F.E., mais c'est la Métropole du Grand Paris. Evidemment, c'est un sujet. D'ailleurs, c'est l'une des grandes fragilités des dispositifs qui sont aujourd'hui proposés.

Je ne vous entends jamais dire ce que disent toutes les études, c'est-à-dire que les pollutions de l'air touchent d'abord les plus pauvres, ceux qui habitent à proximité de là où est émise cette pollution, notamment aux abords du périphérique. Je vous invite à regarder l'ensemble des études sur le sujet pour vous montrer que faire une politique d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction de la pollution est une politique éminemment sociale, parce que les premières personnes qui seront protégées par l'amélioration de la qualité de l'air sont les personnes les plus modestes. Je regrette que vous continuiez d'une certaine manière à instrumentaliser la question sociale pour protéger les intérêts d'un tout petit nombre dont vous faites partie.

On ne peut pas dire qu'on a pris les gens en traître. Le calendrier de réduction et de sortie du diesel est connu depuis 8 ans. Nous mettons en place ce qui a été dit il y a 8 ans, avec pour seule boussole la santé de nos concitoyens et concitoyennes. Evidemment, la sortie du diesel constituera une étape importante dans la politique plus large d'amélioration de la qualité de l'air. D'ailleurs, je le rappelle, la France a été condamnée à plusieurs reprises pour inaction dans ce domaine.

Aujourd'hui, ce combat s'est mué en une procrastination collective avec les reculs successifs sur les zones à faibles émissions, les va-et-vient permanents sur la question de l'automobile en particulier et de l'écologie en général, "leurs profits plutôt que notre santé", pourrait-on résumer, pour reprendre un slogan bien connu que l'on entend souvent dans la rue. Pour nous, c'est tout l'inverse : nous tenons le cap de ce qui a été dit il y a 8 ans, nous ne prenons personne en traître.

Pourquoi prolonger aujourd'hui la distribution du diesel pour ces quatre stations-service concédées sur les 15 que compte la Ville ? J'entends que nous serions victimes d'un manque d'anticipation. Je vous rassure, les équipes de Total n'apprennent pas aujourd'hui l'existence de ce projet de délibération. Nous avons travaillé avec eux en amont pour vous proposer un projet de délibération qui corresponde le mieux aussi à leurs besoins. Nous proposons d'abord ce projet de délibération parce que c'est une demande faite par la Préfecture de police pour le bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques, pour conserver cette distribution de diesel encore quelques mois. Alors que la Ville de Paris a "dédieselisé" tout son parc de véhicules en 2020, la Préfecture de police n'a pas engagé cette bifurcation pour ses véhicules, en particulier ses véhicules d'intervention. Comme nous ne voulons prendre aucun risque pour les Jeux olympiques et paralympiques, nous opérons cet ajustement pour permettre à ces véhicules d'être correctement utilisés. C'est donc en responsabilité, et j'imagine que cela nous unit, pour la bonne sécurité des Parisiennes et des Parisiens et des visiteurs que nous allons accueillir pendant les Jeux olympiques et paralympiques.

Je pense que c'est le rôle dans lequel vous êtes le mieux : le petit gendarme. Cela ne suspend en rien le combat que nous menons sur ces questions, mais je note que vous n'avez pas la présidence de séance, et j'en suis encore heureux.

Plus particulièrement dans l'action que nous menons vis-à-vis de TotalEnergies, commencée par l'action de la Ville portée par mon collègue Dan LERT, qui vient d'être jugée recevable par la cour d'appel contre Total pour les obliger à respecter les Accords de Paris. Aujourd'hui, au regard de la situation climatique et environnementale, on ne peut plus se satisfaire de belles paroles, encore moins du déni climatique. Il faut donc des actes et nous agissons pendant que vous, manifestement, vous parlez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 89).

2024 DAJ 17 - Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e) (11 dossiers).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le dernier projet de délibération, DAJ 17 concernant la signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris dans le 9e arrondissement ; 11 dossiers sont joints à ce projet de délibération.

Je donne la parole à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le samedi 12 janvier 2019, il y a cinq ans et demi, un drame s'est abattu sur les victimes de l'explosion de la rue de Trévise. Cette explosion due au gaz, car nous en sommes sûrs aujourd'hui, a fait 400 sinistrés.

Avec la signature de ces protocoles d'accord, nous rappelons que nous soutenons les dispositifs pour aider toutes les victimes, tant physiques que psychologiques, dans cette complexité administrative et la lenteur des procédures d'indemnisation. Comme la rue de Trévise, un an après l'explosion de la rue de Saint-Jacques, l'enquête évolue lentement et le gaz n'est pas encore officiellement coupable. Nous le saurons certainement prochainement.

Afin que cela ne se reproduise pas et de traiter les causes plutôt que les conséquences, nous aimerions que la Ville s'attaque à la cause de ces drames, donc le gaz, avec son phénomène de "blast" lors des explosions, l'approvisionnement de cette énergie fossile, ainsi que l'entretien de son réseau enterré qui incombe à la Ville et à G.R.D.F. Ce n'est pas la première fois que je m'exprime à ce sujet.

Au-delà du paiement pour les particuliers comme pour les professionnels de deux abonnements, électricité plus gaz, le ratio bénéfices-risques pour le gaz est de plus en plus négatif. Rappelons que le 1er juillet, dans quelques jours, le prix du gaz va une nouvelle fois augmenter de 11,7 %, hausse qui s'ajoute aux précédentes augmentations des consommations et des abonnements. Cela est lié à un cercle vicieux avec la baisse du nombre d'abonnés - je le disais l'année dernière déjà -, moins 8 % sur cinq ans, et l'accroissement important des coûts de rénovation, d'entretien et la surveillance des structures. Je rappelle qu'il y a 1.915 kilomètres de réseau parisien.

En juillet 2023, nous avons déposé un vœu demandant un audit urgent du réseau de gaz parisien. Face aux risques liés au gaz, l'heure est aujourd'hui à l'urgence. Nous constatons tous les jours les impacts de la vétusté du réseau parisien. Nous le voyons en ce moment même avec des travaux urgents dans nos rues, à ciel ouvert, ou encore des travaux complexes dans nos immeubles, ou un poids toujours plus fort des interventions des sapeurs-pompiers de Paris pour les fuites de gaz, plus de trois par jour en moyenne.

Dans un rapport de la Cour des comptes européenne publié hier, le 24 juin, il est indiqué que l'Union européenne n'est pas prête à faire face à une nouvelle crise gazière, alors qu'elle importe 80 % de son gaz naturel. En effet, dans le rapport, il est mentionné que ni la réponse globale de l'U.E. à la crise gazière de 2022 ni sa politique d'achat groupé n'ont eu "d'avantages manifestes". Le marché mondial du gaz fluctue avec la conjoncture internationale : guerre en Ukraine, ressources en Azerbaïdjan, grève des travailleurs du gaz naturel liquéfié en Australie, fermeture de l'usine de traitement de gaz norvégienne, gaz de schiste qui arrive par bateau avec un impact environnemental très mauvais. L'actualité internationale n'aide pas. Cela amène donc les grandes villes à une impasse à moyen terme et à long terme. Certaines métropoles internationales ont déjà abandonné le gaz.

Gouverner, c'est prévoir. Nous devons agir et non subir. En conclusion et comme dans l'objet de notre précédent vœu, je rappelle l'importance de l'accélération du déploiement des réseaux d'énergies alternatives pour une transition progressive à travers des dispositifs que nous subventionnons déjà.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue Vincent BALADI, pour votre question.

Je vais d'abord revenir au cœur du projet de délibération tel qu'il est proposé. Nous poursuivons, avec ce projet de délibération, la mise en œuvre de l'accord-cadre d'indemnisation suite au drame de la rue de Trévise que vous avez rappelé tout à l'heure. Nous avons jusque-là, dans le cadre de ces Conseils de Paris, examiné 272 dossiers qui ont été traités, permettant l'indemnisation de 152 victimes et 2 personnes morales pour un montant global de 6,2

millions d'euros. Avec ce projet de délibération, nous poursuivons ces indemnisations. D'ailleurs, nous avons souhaité, malgré la brièveté de ce Conseil, maintenir ce projet de délibération à notre ordre du jour, puisque les délais ont été déjà très longs et il faut, à chaque fois que nous le pouvons, procéder à l'indemnisation des victimes.

Concernant votre question plus largement, la Maire de Paris a souhaité la mise en place d'une M.I.E. pour s'assurer des modalités d'exécution de la concession de gaz confiée à G.R.D.F. C'est Jean-Pierre LECOQ, le maire du 6e arrondissement, qui préside cette mission qui sera rapportée par Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. Cette commission a déjà procédé à un certain nombre d'auditions permettant que des préconisations soient adoptées à l'unanimité, qui seront prochainement présentées à l'Exécutif municipal et lors d'un prochain Conseil de Paris à la rentrée. Evidemment, cette question du gaz nous préoccupe et il faut accélérer la transition, permettant l'utilisation de nouvelles modalités d'énergie. Les préconisations qui seront faites permettront d'avancer sur cette question.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAJ 17).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, comme vous le savez, nous allons suspendre cette séance qui reprendra le lundi 8 juillet à 14 heures 30.

Cependant, à l'ordre du jour de cette séance, avaient été inscrits un certain nombre de projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.

Je vous propose donc de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur ces projets de délibération.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - A une heure tout à fait respectable, je vais lever cette séance dite technique, qui nous a permis néanmoins de bien travailler et d'adopter des projets essentiels pour la vie des Parisiennes et Parisiens, notamment le compte administratif.

Bonne soirée, bon courage et à bientôt !

(La séance est levée à dix-sept heures cinq minutes).

Votes spécifiés, prévention des conflits d'intérêt.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 63, DLH 76, DLH 89, DLH 105, DLH 113, DLH 128, l'amendement n° 2 et le DLH 133.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 113 et DLH 133.

Mme Olivia POLSKI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 63, DLH 89, DLH 113 et DLH 133.

Mme Laurence PATRICE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 76 et DLH 128.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 63, DLH 89 et DLH 133.

Mme Sandrine CHARNOZ, **MM. François DAGNAUD**, **Eric LEJOINDRE**, **Mme Maya AKKARI** et **M. Emile MEUNIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 46.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2024 DLH 34 Octroi de garanties d'emprunts finançant un programme de création d'un foyer de vie et d'un Foyer d'accueil médicalisé situés 56, rue Desnouettes (15e) par la Fondation Saint-Jean de Dieu.

2024 DLH 63 Location de l'immeuble 4, rue Giffard (13e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2024 DLH 76 Location de l'immeuble 6 rue Poissonnière (2e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2024 DLH 89 Location de l'immeuble 81, rue du Chemin Vert (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2024 DJS 76 Relocalisation temporaire des activités du Centre Paris Anim' Château Landon - Avenant n° 1 à la DSP relative aux Centres Paris Anim' du 10e arrondissement.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2024 DASCO 17 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (45.448 euros) pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2024 DFA 46 Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la Semavip.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2024 DAE 92 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Esperem (6e) pour l'animation du Point Paris Emploi du 14e.

2024 DAE 138 Avenant à la convention annuelle passée avec l'Établissement public Bourse du travail de Paris (10e) et contributions financières de la Ville de Paris (29.748 euros).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2024 DU 15 Autorisations de surplomb du domaine public municipal dans le cadre de projets d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation (12e, 13e et 20e).

2024 DU 85 Prise à bail emphytéotique auprès de ICF Habitat La Sablière d'un bien destiné à accueillir l'École des métiers de la petite enfance de la Ville de Paris 7 rue Fulton et 8 rue de Bellière (13e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2024 DAJ 18 Signature de protocoles d'accord transactionnel additionnels relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e) (7 dossiers).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2024 SG 22 Conventions entre la Ville de Paris la société Bridgestone et diverses associations parisiennes pour la remise de 500 vélos à l'issue des JOP 2024.

2024 SG 37 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Décathlon dans le cadre des olympiades d'arrondissement et des festivités de proximité.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2024 DICOM 24 Convention de cession de droits de propriété intellectuelle et convention de co-organisation relatives aux festivités du 14 juillet 2024.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2024 DVD 81 Canaux parisiens - Conventions d'occupation temporaire (COT) pour les glaciers et la buvette de l'édition 2024 de Paris Plages sur le Bassin de la Villette.

Mme Léa VASA, rapporteure.

Listes des membres présents.

Mardi 25 juin 2024 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusées au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, Mme Halima JEMNI, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Mardi 25 juin 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASSE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, M. Jérôme COUMET, Mme Halima JEMNI, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Florian SITBON.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Lamia EL AARAJE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Frédéric HOCQUARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS, M. Ariel WEIL.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	DATE DE VOTE
3	1		Exécutif		A	2024 PP 36	Amendement technique.	NORDMAN			Adopté	25/06/2024
5	2		Exécutif		A	2024 DLH 128	Amendement technique.	BAUDRIER			Adopté	25/06/2024
5	3	106	les Écologistes	BADINA SERPETTE, RÉMY- LELEU, MEUNIER, FAUCERON	V	2024 DU 4	relatif au logement des associations de solidarités implantés au 70 boulevard Barbès.	GREGOIRE		Favorable si amendé?	Adopté (amendé)	25/06/2024
7	93		les Écologistes	GLEIZES, KONÉ	A	2024 DICOM 10	relatif au partenariat avec Ferrero.	RABADAN			Rejeté	25/06/2024
7	4		Les Républicains, Les Centristes	BADAT-KARAM	V	2024 SG 52	relatif à l'embauche d'un personnel dédié à l'accueil dans les Mairies d'arrondissement durant les JOP 2024.	RABADAN		Défavorable	Rejeté	25/06/2024
7	5		Les Républicains, Les Centristes	BOHBOT	V	2024 SG 52	relatif à la maîtrise budgétaire des JOP.	RABADAN		Défavorable	Rejeté	25/06/2024
7	6		Les Républicains, Les Centristes	BUCAILLE	V	2024 SG 52	relatif aux embouteillages pendant la durée des JOP.	RABADAN		Retrait sinon défavorable	Rejeté	25/06/2024
1	94		Exécutif		A	DAE 105	Amendement technique.	BONNET- OULALDJ			Adopté	25/06/2024

